MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

TROISIÈME ET QUATRIÈME VOLUMES

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée-Saint-Pierre, 13

1858

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

S. 813. B. 3.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

TROISIÈME VOLUME

TRAVAUX DIVERS

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée-Saint-Pierre, 13

1858

NOTICE

SUR

L'EXPOSITION PISCICULTURALE,

organisée

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE ET LOIRE.

Le pavillon de Pisciculture est installé par les soins de la section d'agriculture, zootechnie et acclimatation de la Société académique d'Angers.

Cette section, s'occupant, depuis trois mois seulement, de l'étude du système, n'a pas eu la prétention d'exposer des produits obtenus par elle.

Son but a été de présenter au public les divers appareils, à l'aide desquels cette science procède, et de les expliquer par des notices simples, mais complètes, mises à la disposition de ceux qui s'y intéressent. Elles sont dues aux soins et à l'expérience de M. Millet, inspecteur des eaux et forêts, qui veut bien patroner ces études, ainsi qu'à la rédaction de M. Béraud, secrétaire-général de la Société.

La commission a pensé qu'elle devait aussi présenter les produits qui lui ont été envoyés, avec empressement, pour l'exposition.

Ainsi elle a mis en évidence, dans des bocaux et des tubes où ils sont conservés dans l'esprit-de-vin :

1° La série des œufs et des embryons des poissons migrateurs donnés par la Société d'acclimatation, et deux beaux spécimens d'ombre-chevalier acclimaté dans les départements de l'Aisne et des Ardennes à l'aide d'œufs fécondés artificiellement.

2° La collection des crustacés du pilote de Concarneau, M. Guillou, décoré de la Légion-d'Honneur, observateur et praticien d'un mérite éminent. On peut les suivre depuis l'éclosion, jusqu'à l'âge d'un an en passant par toutes les mues.

M. Guillou a joint à son envoi un groupe d'huîtres artificiellement obtenues, d'une belle forme et d'une qualité exquise. La température (34 degrés à l'ombre) ne lui a pas permis d'envoyer les autres poissons de sa culture.

Cependant, pendant 48 heures, les amateurs ont pu voir vivants, dans l'eau de mer, en bocaux, les langoustes et homards, depuis l'âge d'un an, et même des éclosions du 29 mai, offerts par M. Guillou.

M. Caillaud, de la Rochelle, a envoyé à l'exposition un groupe de ses bancs d'huîtres artificiels, d'un goût très fin, ainsi que des buccins.

La commission a cru devoir offrir aux yeux du public la collection des poissons des fleuves et rivières de la circonscription de l'exposition, dans huit bassins empruntés aux angles du grand bassin de la fontaine, et peuplés par les soins des frères Dureau, pêcheurs

de Reculée, qui ont eu à lutter contre une température d'une élévation excessive.

L'*aquarium* du pavillon a réuni toutes ces espèces, dans ses cloisons vitrées, qui permettent d'étudier les formes, les habitudes, les mouvements et les instincts de ces poissons.

Des coupes en verre, de 50 centimètres en largeur, contiennent les alvins et frais, qu'on peut saisir avec des pipettes en verre.

L'ornementation du pavillon est due à MM. Huard frères et à M. Velter, directeur des eaux de la ville.

La toiture, chef d'œuvre de couvreur, est due à l'habileté et à la patience de maître Massard.

La belle table d'ardoise, les aquarium en schiste et les ardoises de la toiture ont été fournis gratuitement par l'administration des Ardoisières

N. Planchenault,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur de la Société Académique

CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

ET

Notions pratiques sur la Pisciculture.

Parmi les animaux vertébrés les poissons, placés au plus bas degré de l'échelle de l'organisation, ont été, et par cela même peut-être (1), les êtres auxquels la nature, dans cette division supérieure du règne animal, a le plus libéralement prodigué les germes reproducteurs. Les naturalistes en effet ont reconnu l'existence de 28,230 œufs dans une perche de moyenne taille, 137,000 dans une brème, 272,000 dans un brochet, 342,000 dans une carpe de 3 ki'og., 383,000 dans une tanche, etc. Ce qui n'est rien encore comparativement aux nombres donnés par les espèces marines, puisque M. Valenciennes dans un mémoire de 1856, annonce qu'il a constaté qu'il existait dans un turbot de 50 centimètres 9,000,000 d'œufs et dans un muge à grosses lèvres jusqu'à 13,000,000 !

Mais l'immensité même de tels préparatifs et de

(1) A mesure en effet que l'on descend les degrés de l'animalité en prenant pour point culminant les quadrumanes, l'on voit se multiplier dans les vertébrés les moyens de reproduction.

telles ressources pour assurer la perpétuité de l'espèce, annonce assez la coexistence de causes destructives spontanées et aussi multipliées qu'énergiques, destinées à ramener l'équilibre entre le nombre de ces animaux et les moyens d'alimentation nécessairement bornés du milieu où ils sont condamnés à vivre, de même aussi qu'à maintenir le rapport numérique qu'ils doivent conserver dans l'ensemble général de la vie animale telle que Dieu l'a distribuée entre ses créatures.

Toutefois si leur propagation n'était arrêtée que par les causes naturelles, tout a été si admirablement prévu dans les conseils de l'éternelle Sagesse que l'on doit croire que la production ichtyologique, n'ayant alors d'autre limite que celle des moyens de subsistance, atteindrait une proportion de beaucoup supérieure à celle que nous lui voyons, et que s'il en est autrement dans les cours d'eau qui arrosent des pays populeux comme les nôtres, c'est seulement parce que l'action suprême de l'homme est venue ajouter à celles préexistantes d'autres causes de destruction, d'autant plus puissantes qu'elles n'ont pour bornes, que celles de sa volonté et de ses caprices. L'équilibre ainsi rompu par lui ne pourra donc désormais se rétablir qu'autant que, mieux éclairé sur ses propres intérêts et sur les suites calamiteuses de son incurie, il saura contrebalancer ce que son intervention déréglée peut avoir de funeste et de dévastateur par une intervention d'une toute autre nature propre à augmenter les chances de multiplication et à neutraliser en même temps en partie les causes primitives ou accidentelles de destruction.

Tel est le but qu'a dû se proposer et que s'est proposé en effet la pisciculture dans les procédés nouveaux auxquels elle a recours pour opérer le repeuplement des eaux douces, en cherchant particulièrement les moyens de soustraire l'alevin (*le frai* selon l'expression consacrée au pays d'Anjou) aux dangers auxquels il est exposé.

Pour pouvoir mieux apprécier si elle atteindra les résultats qu'elle poursuit, il n'est pas inutile peut-être de se bien fixer d'abord sur les conditions naturelles dans lesquelles a lieu l'éclosion lorsqu'elle est abandonnée à elle-même.

Nos poissons d'eau douce, c'est-à-dire, ceux qui fraient dans les eaux douces (1), sont ovipares, et la fécondation, dans cette classe d'animaux, au lieu de s'opérer par un rapprochement des sexes, a lieu par le dépôt de la laitance du mâle sur les œufs que la femelle a pondus à l'avance dans le liquide ambiant. Selon les espèces ces œufs sont déposés sur un fond vaseux, graveleux, sablonneux ou herbeux; les uns restent libres sur ce fond, d'autres sont enduits d'une matière gélatineuse ou mucilagineuse qui les fixe et les fait adhérer aux corps étrangers, herbes, brindilles etc. Tels sont ceux des carpes et de quelques autres espèces de cyprins.

Pour que la fécondation s'accomplisse il faut dans la plupart des cas que l'imprégnation de l'œuf par

(1) Ce qui comprend les espèces marines, qui prenant leur développement normal dans la mer, ne peuvent néanmoins procéder à la ponte que dans les fleuves à lits sableux, tels que saumons, aloses, mulets, lamproies, etc.

la laitance soit presque immédiate, car s'il est des espèces où les animalcules (spermatozoaires) vivent jusqu'à 10 ou 12 minutes après l'émission et le délayement de la laitance dans l'eau, il en est d'autres au contraire, tels que le barbeau, la perche, la carpe etc., où ils meurent au bout de 3 minutes au plus. Il est en outre des espèces, la carpe, par exemple, où l'enveloppe mucilagineuse de l'œuf se gonfle rapidement et rend alors en augmentant d'épaisseur et de densité l'imprégnation ou la pénétration par l'animalcule, impossible, même après un court séjour de l'œuf dans l'eau. On conçoit donc aisément comment il doit arriver fréquemment que les œufs, s'ils sont déposés par la femelle en l'absence du mâle, peuvent rester inféconds et que de cette incommensurable quantité de germes qu'avait préparés la nature, il ne résulte cependant qu'un nombre relativement très borné d'animaux.

Une autre cause qui restreint considérablement aussi le nombre des œufs fécondés provient de ce que plusieurs espèces de poissons et d'oiseaux de rivières, palmipèdes et échassiers, les recherchent avidement pour en faire leur pâture et s'attaquent de préférence aux œufs fécondés que leur volume signale mieux à leur voracité.

De plus la ponte dans nos rivières se fait au printemps dans des parties peu profondes et souvent ainsi au moment des débordements, si bien que les eaux en se retirant dans leur lit, laissent à nu de grandes quantités d'œufs fécondés qui ne tardent pas à périr.

Les vagues que les hydrauliciens nomment *vagues*

solitaires et qui suivent les bateaux à vapeur, rejettent aussi souvent sur le rivage et les œufs et l'alevin encore trop faible pour regagner la rivière.

Enfin l'on doit ajouter à toutes ces causes de destruction, que le jeune poisson dans les deux ou trois premières semaines de son éclosion, porte une poche ou membrane ombilicale qui gêne ses mouvements et le livre alors comme une proie facile aux espèces piscivores.

Ainsi donc malgré cette innombrable quantité d'œufs qui chaque année est déposée dans nos eaux douces, la production du poisson se trouve naturellement resserrée dans des limites assez étroites et il est indubitable que, si l'action de l'homme vient s'ajouter à ces causes premières de destruction, sans qu'il fasse rien pour en atténuer l'influence fâcheuse, comme le nombre des vieux poissons qui seuls fournissent les reproducteurs puissants doit tendre de plus en plus à diminuer, le dépeuplement des cours d'eau ne peut qu'augmenter indéfiniment.

Pour apprécier à quelle pénurie peut être abaissée la production ichtyologique en certains cas il suffit de comparer le chiffre des affermements des rivières navigables dans leurs écarts extrêmes. L'administration des forêts afferme 7570 kil. de cours d'eau en moyenne à 69 fr. le kil. Dans ce nombre, la Maine par kilomètre est, exceptionnellement il est vrai, affermée 1378 fr., la Seine 498 fr., la Mayenne 339 fr., la Loire dans le Loiret 309 fr. et en Maine et Loire 297 fr. ; ce sont les *maxima*. Mais nous trouvons en regard, la Dordogne dans la Corrèze, affermée 10 fr.. l'Ain dans

le Jura 14, l'Isère 8 fr., la Drôme 4, la Durance 2. Enfin 219 kil. sont à ce point dépeuplés qu'ils n'ont pu trouver de preneurs à aucun prix !

En voulant ramener le peuplement à un état normal le pisciculteur s'aidant des découvertes de la science, a dû s'attacher à combattre le mal dans son origine en cherchant les moyens les plus propres à assurer la fécondation, l'éclosion et l'élevage du jeune poisson, de manière à ce qu'il ne fût abandonné à lui-même que lorsqu'il pourrait déjà échapper aux nombreux dangers qui l'attendent.

Pour cela faire la pisciculture a commencé par étudier les moyens mêmes employés par la nature, en prenant pour point de départ de ses observations la *fécondation*.

Bien que par suite d'une prédisposition de notre amour-propre national trop facile à comprendre, l'on reporte encore généralement l'honneur de la découverte du procédé de la *fécondation artificielle* à deux pauvres pêcheurs de la Bresse : Joseph Rémy et Antoine Genin, que le premier s'adjoignit plus tard, toutefois il est constaté aujourd'hui que cette méthode avait été dès longtemps avant eux signalée au double point de vue scientifique et pratique. Sans vouloir rechercher ici si la fécondation artificielle fut connue et pratiquée par les Chinois et les Romains comme la comprend la pisciculture moderne, ou si plutôt, comme nous le pensons, ces peuples ne se bornaient pas à préparer seulement des frayères naturelles, il nous suffira de rappeler que lorsqu'en 1773, Duhamel-Dumonceaux publia son *Traité général des pêches*, il y donna la traduction d'un travail de *Jacobi* rédigé par Holstein

sur la fécondation artificielle au sujet duquel ce même Jacobi avait adressé dès 1758 une lettre à notre immortel Buffon.

Les essais de Jacobi avaient été couronnés de succès et suivis d'applications pratiques dans quelques parties de l'Allemagne ainsi que l'a constaté Harlig cité par M. Haime (1). La science de son côté s'était emparée du procédé : Spallanzani au dernier siècle, *Prevost* de Genève et *Dumas* dans le nôtre, s'en servirent fréquemment dans leurs travaux embryogéniques. Toutefois son emploi dans la pisciculture n'avait encore aucunement pénétré en France, puisque aucune réclamation d'antériorité ne fut élevée, lorsqu'en 1844 Rémy et Génin en firent l'application à la propagation des truites, dont ils peuplèrent plusieurs cours d'eau de la Bresse. Les sociétés savantes et la presse donnèrent dès lors une rapide publicité à ces essais ; les encouragements de toutes sortes arrivèrent aussi de toutes parts et la France, grâce à l'initiative de deux simples pêcheurs, se trouva ainsi dotée presque inopinément d'une industrie nouvelle appelée à devenir des plus fécondes.

Cet exposé historique, si concis qu'il soit, pouvant suffire au but que nous nous proposons ici, nous allons immédiatement passer à l'examen des procédés qui nous ont paru mériter la préférence comme étant à la fois les plus simples, les plus faciles et les plus certains.

De tous les instruments proposés ou mis en usage

(1) Voyez le remarquable mémoire de ce savant, Revue des Deux-Mondes, 1854.

dans le triple but d'obtenir la fécondation, l'éclosion et l'élevage, celui qui paraît satisfaire le mieux à toutes les conditions et qui est en même temps d'une fabrication partout facile et peu coûteuse (1), a été exposé par M. Millet de Paris, inspecteur à la Direction générale des eaux et forêts et membre de la Société impériale d'acclimatation.

Il consiste dans une boîte circulaire, dont le pourtour est en ferblanc ou même en bois, large de 30 à 40 cent. sur 12 à 15 de hauteur, s'ouvrant en deux parties qui s'emboîtent, dont la supérieure forme couvercle, et ayant ainsi deux fonds garnis de canevas de fil ou mieux de toile métallique galvanisée. A ce double tamis ou *incubateur* sont fixées quatre ficelles attachées à autant de bouées en liège, afin que, placé dans l'eau, il puisse être maintenu à telle profondeur et à telle distance du fond du cours d'eau qu'on le désire, et rester ainsi parfaitement isolé pour assurer le renouvellement du liquide.

Dans cet appareil unique s'accomplissent successivement l'incubation, l'éclosion et l'élevage; si les jeunes poissons s'y trouvaient trop à l'étroit, il suffirait d'en extraire le trop plein et de le répartir dans d'autres boîtes semblables.

Lorsque l'on veut procéder à la fécondation artificielle, on enlève le couvercle, et on place le fond du tamis dans un baquet d'eau de rivière la plus fraîche possible.

(1) Les tamis à double fond en toile métallique ou incubateurs sont établis par M. Potrais, butte du Pélican, à Angers, au prix de 4 fr.

L'opérateur prend alors dans une main un poisson femelle et dans l'autre un poisson mâle, et en les courbant légèrement, il sollicite la sortie des œufs et de la laite qui tombent ensemble dans le tamis auquel il imprime un léger mouvement pour faciliter le mélange.

Si le poisson est d'un certain volume, l'opérateur n'en prend qu'un à la fois en commençant par une femelle, et aussitôt qu'elle a pondu, il se hâte de saisir le mâle pour provoquer l'émission de la laitance.

Toutefois, si ce mode d'opérer est facile pour certaines espèces dont l'on peut se procurer simultanément des individus mâles et femelles au moment précis du frai, il est difficilement praticable pour les poissons voyageurs que l'on pêche isolément et qui fréquentent les eaux les plus vives. A cet effet on a imaginé un appareil dans lequel on peut renfermer, pendant autant de temps qu'il est nécessaire, le mâle et une ou deux femelles.

Cet appareil consiste en une boîte longue et étroite, ouverte par le dessus qui est couvert d'un treillis, et fermée aux deux bouts par une toile métallique. Le fond est garni de barreaux en bois carrés et transversaux sur lesquels le ventre de la femelle rencontre les inégalités que ces espèces recherchent, dans les fonds rocailleux des eaux courantes, et au dessous de ce fond en est un second, mais mobile, et consistant en un chassis de toile métallique, sur lequel tombent les œufs qui sont recueillis au fur et mesure en retirant ce chassis. Cette boîte est placée dans une eau courante, et les poissons s'y trouvent dans les meilleures conditions, celles qui leur sont naturelles.

On nomme cette boîte *frayère artificielle.*

Toujours est-il que les œufs fécondés, obtenus par l'un ou l'autre procédé, sont renfermés dans le tamis à double fond servant d'incubateur, et immergé dans l'eau d'une fontaine ou dans tout autre dont la température est peu élevée et autant que possible peu variable.

La température qui, d'après les recherches de MM. Coste, Quatrefages, etc., entretient le plus longtemps la vitalité des animalcules fécondateurs, est pour le poisson d'hiver, comme la truite, de 4 à 7 degrés centigrades; pour ceux de premier printemps, de 8 à 10; pour ceux de second printemps, comme perche et carpe, de 14 à 16; enfin pour les espèces d'été, de 20 à 25°; lorsque la température dépasse ces limites, l'énergie de la vitalité compense sa brièveté.

Les sujets choisis pour reproducteurs ne donnant guère dans une seule fois les œufs ou la laitance, il convient, après une opération, de les mettre en réserve dans une pièce d'eau quelconque pour les soumettre à un ou deux jours d'intervalle à une autre épreuve, en continuant ainsi jusqu'à complet épuisement des produits.

M. Millet se contente, pour les conserver en état, de leur passer une ficelle sous l'opercule d'une des ouïes et de les laisser nager en liberté. Pour les reprendre, il suffit alors de retirer la ficelle, et on ne craint pas ainsi de les fatiguer inutilement.

Après une incubation plus ou moins prolongée, selon les espèces et la température des eaux, et sans qu'il soit besoin d'aucune autre précaution, l'éclosion a lieu. C'est alors qu'il convient autant que possible

de porter l'appareil dans les eaux mêmes que l'alevin est destiné à repeupler, afin que dès les premiers moments de son existence, il s'habitue au milieu dans lequel il doit vivre désormais.

On laisse ainsi l'alevin grossir pendant quelques semaines, un mois au plus, et dès que la résorption de la vessie abdominale s'est opérée, on lui donne la liberté. Il a acquis alors l'agilité et la force nécessaires pour fuir le danger, et son instinct est assez développé pour qu'il sache s'y soustraire.

Telles sont les conditions excessivement simples, comme on le voit, dans lesquelles se pratiquent la fécondation artificielle et l'élevage de l'alevin.

Une question a été fort controversée entre les pisciculteurs, celle de savoir s'il y avait avantage à nourrir l'alevin pendant un temps plus ou moins long avant de lui donner la liberté.

M. Pouchet est pour l'affirmative; mais M. Millet, de Paris, dans son Mémoire sur l'hygiène du jeune poisson, est d'un avis contraire. Non seulement, selon lui, il n'y a pas nécessité, mais il serait même dangereux de recourir à l'alimentation artificielle avant la dissémination des jeunes poissons. Leur existence, leur conservation est d'autant plus assurée, pense-t-il, qu'ils sont plus aptes à échapper à leurs ennemis et à chercher spontanément la nourriture qui leur convient. Or, ces conditions sont surtout développées dans les poissons qui n'ont pas reçu une nourriture préparée d'avance et abondante, et qui, moins replets et plus alertes, sont naturellement portés à chercher de tous côtés les aliments qui leur conviennent. Si, au contraire, avant de les répandre dans les eaux, on

a prolongé leur captivité pour les nourrir de viande hachée et de pâtée comme on le conseille, on leur enlève ainsi une grande partie de cette vivacité et de cet instinct si précieux pour assurer leur conservation, et lorsqu'on les abandonne à eux-mêmes ils ont déjà atteint des dimensions et des habitudes qui ne leur permettent plus d'échapper aussi facilement à leurs ennemis.

Ces motifs, donnés par un habile praticien, nous paraissent péremptoires, et ainsi se trouve d'autant simplifiée et abrégée la tâche de l'éleveur, puisque quelques semaines à peine après l'éclosion, il pourra répandre l'alevin dans les eaux qu'il doit peupler.

Mais si M. Millet pense qu'il faut interdire l'usage des viandes ou de tout autre mets préparés par la main de l'homme pour la nourriture des jeunes poissons, il recommande aussi, lorsque les eaux ne leur offrent pas une alimentation naturelle suffisante, d'y provoquer par tous les moyens possibles la multiplication des mollusques aquatiques, insectes, petits crustacés, petites espèces de poissons même, tels que lotte, véron, chabots, etc., qui peuvent leur fournir des aliments.

Pour donner un exemple des avantages de ce dernier mode d'alimentation, le savant inspecteur des eaux et forêts rapporte que plusieurs milliers de truites provenant de la fécondation artificielle, élevées dans des bassins et ruisselets où l'on avait introduit des chabots, crevettes d'eau douce (gammarus pulex) des lymnées et autres coquillages, ont éprouvé peu de pertes par la mortalité, et ont acquis au bout de 15 à 18 mois un poids de 120 à 125 grammes; et que

des truites, qui à ce même âge avaient été placées dans les mêmes conditions, avaient ensuite augmenté annuellement de 1 kil. à 1 kil. 1/2.

M. Coste n'a pas obtenu des résultats moins concluants en faveur de l'élevage artificiel. Au mois de mars dernier, il a en effet présenté à l'Académie des sciences des truites vivantes nées dans ses *aquarium* du Collége de France qui avaient été placées dans le petit lac de Villeneuve-l'Étang, près Saint-Cloud, dont on avait préalablement enlevé tous les autres poissons. Ainsi abandonnées à elles-mêmes, et sans autre nourriture que les vers, insectes et têtards de batraciens qui s'y multiplient naturellement, les truites d'un an pesaient déjà de 65 à 90 grammes, et celles de 33 mois, qui mesuraient 45 à 50 centimètres de longueur, pesaient de 675 gr. à 1,170 grammes, et valaient sur le marché de Paris de 3 à 6 francs pièce. Il n'avait jamais existé de truites dans ces eaux.

T.-C. Béraud,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Secrétaire-général de la Société académique.

PISCICULTURE.

NOTICES

SUR LES DIVERS APPAREILS DESTINÉS A LA FÉCONDATION ARTIFICIELLE, A L'INCUBATION ET A L'ÉLEVAGE.

Les poissons qui peuplent les eaux de la France sont *ovipares;* la fécondation de leurs œufs a lieu *extérieurement*, c'est-à-dire que le mâle féconde les œufs après la ponte.

La femelle pond les œufs et le mâle les arrose ensuite avec sa matière fécondante qu'on nomme *laite* ou *laitance*. Cette matière qui, en bon état de maturité, ressemble au lait ordinaire ou à une crême liquide, a la propriété, quand elle est mise convenablement en contact avec les œufs, de les affecter de manière à en développer les germes.

Pour faire des *fécondations artificielles*, il est indispensable que les œufs et la laitance soient arrivés à un état convenable de maturité et soient parfaitement sains. Le meilleur moyen d'avoir des poissons réunissant ces conditions essentielles, c'est de les pêcher sur les frayères mêmes ou à proximité de ces frayères, quand ils commencent à entrer en fraie, ou quand ils ont commencé à frayer.

Voici la manière d'opérer pour obtenir des œufs bien fécondés.

Afin de rendre l'explication très claire, il faut d'abord établir une distinction entre les espèces de poissons qui donnent, les unes (saumon, truite) des *œufs libres* et non adhérents, et les autres (carpe, tanche, gardon, etc.), des œufs qui se *collent* ou s'attachent immédiatement après la ponte, contre les objets environnants.

I. Mode d'opération avec les œufs libres.

Après avoir ouvert un tamis flottant (voir le modèle n°....), on place dans l'eau la portion munie de flotteurs (l'on opère soit dans les eaux naturelles, soit dans un baquet).

On tire la *femelle* de l'eau et on la tient de manière à rapprocher l'anus aussi près que possible de la surface de l'eau du tamis, de manière à ne pas laisser les œufs en contact avec l'air extérieur; si les œufs ne s'écoulent pas naturellement, on en facilite la sortie en pressant légèrement le ventre, de la tête vers la queue, ou bien en arquant faiblement le corps du poisson; au fur et à mesure de leur écoulement, les œufs tombent sur le tamis.

On prend immédiatement le *mâle*, on lui presse légèrement le ventre, et on arrose les œufs avec quelques jets ou gouttes de laitance, de manière à blanchir légèrement l'eau ou à lui donner une teinte opaline.

On agite alors doucement le tamis, afin que tous les œufs soient mis en contact avec les particules fécondantes, et que les particules devenues inutiles au

bout de quelques secondes puissent passer à travers les mailles du tamis et ne pas rester en contact avec les œufs.

II. Mode d'opération avec les œufs adhérents.

Quand on veut féconder des œufs qui adhèrent, il faut préalablement introduire dans le tamis soit des plantes ou herbes aquatiques, soit des rameaux ou brindilles de végétaux; en tombant sur ces objets, les œufs s'y collent et y adhèrent fortement, mais il faut avoir le soin d'agiter le tamis et de disséminer les œufs au fur et à mesure de leur écoulement, afin de ne pas former d'agglomérats qui, pour certaines espèces, nuiraient au développement de l'embryon.

Si l'on opère sur des *perches*, on se borne à recevoir sur le tamis les rubans d'œufs et à les arroser ensuite avec la laitance.

INCUBATION DES ŒUFS.

Dès que les œufs sont fécondés, on ferme le tamis; il se maintient entre deux eaux par ses flotteurs, et on le tient à la rive par une ficelle ou un cordeau fixé à un piquet; ou bien, on le place entre trois piquets, non loin de la rive.

Pour les œufs de *saumon* et de *truite*, il est indispensable de mettre l'appareil à l'abri des rayons solaires qui tuent les œufs dans la première période d'incubation.

TRANSPORT DES ŒUFS.

Dans un assez grand nombre de circonstances, l'incubation n'a pas lieu sur place; il devient alors nécessaire de transporter les œufs.

Pour les *œufs libres*, on les dépose soit dans les tamis, soit dans des boîtes entre des lits de mousse humide ; chaque lit peut être séparé par un morceau de linge (toile ou calicot) humide, plié en deux et servant ainsi d'enveloppe à chaque couche d'œufs.

Pour les œufs adhérents, on enveloppe les objets qui les supportent avec des linges humides, ou bien on les place entre des herbes fraîches et humides.

DES FRAYÈRES NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

I. Saumon et truite.

Le saumon et la truite recherchent, pour frayer, une eau claire dont la température se maintient entre 3 et 10 degrés centigrades ; mais il leur faut en même temps un fond garni de gravier ou de cailloux pour y déposer leurs œufs.

Ces poissons font, au moment de la ponte, un *véritable nid;* à cet effet, ils choisissent un lit ou un amas de graviers, pierres ou cailloux, les remuent et les bouleversent pour les nettoyer à l'aide du courant qui entraîne toutes les matières tenues ou étrangères déposées par l'eau ; quand ces matériaux sont convenablement appropriés, ils y creusent des trous, des sillons dans lesquels la femelle fait écouler ses œufs en se frottant le ventre contre les pierres et les cailloux. Le mâle féconde les œufs par des jets de laitance dont il facilite l'écoulement en se frottant le ventre.

Ces poissons *recouvrent* ensuite leurs œufs avec une partie des matériaux qu'ils ont déplacés et nettoyés.

Ces frayères naturelles sont une bonne et sûre indication pour les *moyens artificiels* à employer dans le but d'aider ou de favoriser la reproduction des sau-

mons et des truites. On choisit des pièces d'eau ou même des fossés alimentés par des sources ou des fontaines, soit des bas de rivière ou des ruisseaux dans lesquels l'eau ne gèle pas, reste claire, vive ou courante, et se maintient en hiver entre 2 et 10° centigr. environ. On forme des monticules avec du gravier ou des cailloux et pierres ayant la grosseur d'une noix jusqu'à celle d'un œuf de poule. Les matériaux ne doivent renfermer ni matières terreuses, ni débris organiques, et avant la ponte il faut avoir le soin de les remuer à la surface avec un rateau de fer, pour les nettoyer complètement quand l'eau a pu y laisser quelques dépôts nuisibles.

Ces moyens offrent entre autres avantages, celui de *fixer* les saumons et les truites dans les eaux ou à proximité des eaux que l'on veut repeupler, et aussi d'assurer la production naturelle dans des eaux où la fraie était *impossible*.

II. Barbeau, goujon, vandoise, etc.

Pour la reproduction du *barbeau*, du *meunier* ou *chevenne*, du *goujon*, de la *vandoise*, etc., on choisit les endroits où l'eau est courante; on y organise des grèves en pente douce, des tas ou monticules de cailloux ou de gravier qui deviennent ainsi des frayères artificielles.

III. Carpe, tanche, brême, etc.

La *carpe*, la *tanche*, la *brême*, le *gardon*, etc., ne sont point des poissons migrateurs; mais vers l'époque de la fraie, ils quittent les eaux courantes, notamment les eaux vives et froides, et gagnent des endroits retirés,

des gares, des étangs et des marais où l'eau tranquille et douce peut atteindre, notamment pour la carpe, une température tiède (20 à 30°) sous l'influence des rayons solaires. La carpe affectionne particulièrement les mares dont l'eau est complètement stagnante.

Pour favoriser la fraie de ces poissons, on organise des bassins ou pièces d'eau en cuvette ; les bords en pente très douce doivent être garnis de végétaux aquatiques, et surtout d'herbes fines et résistantes, avec des gazons ou des tertres présentant des racines déliées et dures.

On peut aussi leur offrir des *frayères mobiles* formées de clayonnages, de fascines, de bottes de jonc, de balais de bouleau, de bruyère, etc. que l'on pose sur les bords en plans peu inclinés. Les œufs de ces espèces, au fur et à mesure qu'ils sont disséminés dans l'eau, adhèrent aux corps environnants ; on peut aussi récolter une grande quantité d'œufs fécondés, soit pour les mettre à l'abri des animaux ou des influences nuisibles, soit pour les transporter d'un lieu dans un autre.

L'on se sert aussi avec avantage, pour la *brême*, le *gardon*, etc., d'une cage ou caisse à claire-voie dans laquelle on renferme les poissons mâles et femelles avant la ponte, après y avoir placé des ramilles.

MODÈLE DE FRAYÈRES ARTIFICIELLES.

(N° 1 des appareils exposés.)

Le modèle envoyé à Angers est une caisse longue garnie de toile métallique.

Elle présente un fond fixe à claire-voie sous lequel

glisse un tiroir ou châssis destiné à recevoir les œufs et à les récolter.

On place cette caisse dans un ruisseau ; l'eau courante la traverse, de part en part, par les grilles de toile métallique.

Sur les barreaux qui forment le fond fixe, on peut placer des cailloux.

Le poisson qui pond des *œufs libres* (saumon, truite, ombre, etc.), se frotte le ventre contre ces aspérités pour faciliter la sortie des œufs ; le mâle lâche immédiatement des gouttes de laitance, et la fécondation a lieu dans la frayère.

On enlève les poissons quand la ponte est terminée.

Il est bon d'avoir, aux deux extremités, des portes s'ouvrant à volonté; on les ouvre pour laisser sortir le poisson.

Nota. — Au moment de la fraie, la *truite* notamment cherche à gagner les sources ou les ruisseaux d'eau vive et courante, il suffit alors d'ouvrir la porte tournée du côté de la remonte du poisson, pour recevoir, dans la frayère artificielle, un grand nombre de truites qui y pondent et s'en retournent ensuite.

BOITE DE REMY, PÊCHEUR DES VOSGES.

(N° 2 des appareils exposés.)

La boîte envoyée à Angers a 0m 20 de diamètre; elle est en zinc perforée de petits trous.

Cette boîte a été imaginée par Remy pour faire éclore les œufs de truite.

On met, au fond, une couche de gros graviers bien

lavés, on sème dessus les œufs fécondés et on recouvre ces œufs avec du gros gravier.

On dépose ensuite la boîte au fond de l'eau, après l'avoir fermée.

Voici les inconvénients de cet appareil :

1° Quand les eaux ne sont pas parfaitement limpides (c'est le cas le plus général), quand elles charient quelques matières vaseuses, les matières s'introduisent dans la boîte, et font périr les œufs ou les jeunes poissons nouvellement éclos.

2° Il devient impossible de visiter les œufs, de sorte que quand une contagion se produit, quand les byssus les attaquent, tout le contenu est bientôt envahi et est complètement perdu.

3° Un grand nombre de petites larves et de petits insectes, de petites crevettes de ruisseau s'introduisent dans les boîtes, pénètrent entre les cailloux, et tuent les œufs ou les jeunes poissons.

APPAREILS FLOTTANTS.

Les appareils envoyés à Angers sont une série de *tamis* en toile métallique galvanisée ou en canevas préparé.

Les tamis servent pour la *fécondation*, l'*incubation*, l'*éclosion*, la *conservation*, le *transport*.

1° Un tamis double en toile métallique galvanisée, garni de quatre liéges servant de flotteurs, de 0^{m} 30 de diamètre ; en le tournant sur une face ou sur une autre, il enfonce plus ou moins dans l'eau. C'est l'appareil dans toute sa simplicité, c'est le plus généralement employé par les praticiens. (*Modèle n°* 3).

2° Un grand tamis double en toile métallique gal-

vanisée de 0m 45 de diamètre ; l'une des faces est à mailles fines, l'autre est à grandes mailles. On dépose les œufs sur la toile à mailles fines ; la grande maille n'a d'autre but que d'empêcher les attaques des animaux nuisibles. (*Voir modèle n°* 4).

3° Un grand tamis à *double fond*, de 0m 35 de diamètre ; on dépose les œufs sur le fond du milieu, de manière à les mettre complètement à l'abri de l'attaque des petites larves, et particulièrement des petites crevettes qui introduisent leurs organes perforants ou destructeurs à travers les mailles du fond extérieur. Quand on opère dans des eaux où pullulent de petites crevettes d'eau douce (fontaines, sources, ruisseaux), il est essentiel de faire le fond extérieur avec une toile très fine, avec une toile de cuivre par exemple. (*Voir modèle n°* 5).

4° Un tamis double en canevas préparé de 0m 30 de diamètre, appareil très léger et très commode pour la fécondation. Mais il faut autant que possible l'établir en canevas solide et résistant. (*Voir modèle n°* 6).

5° Un tamis métallique avec couvercle, de 0m 28 de diamètre ; cet appareil est destiné à mettre les œufs à l'abri des rayons solaires qui tuent dans le premier âge les œufs de saumonet de truite. (*Voir modèle n°* 7).

6° Un tamis double, de 0m 30 de diamètre, portant l'attestation des autorités locales, expériences faites à Choisy-le-Roi ; c'est une des meilleures preuves à donner du bon emploi de cet appareil. (*Voir modèle n°* 8).

RIGOLES EN ETAGÈRES.

(Modèle n° 9).

L'appareil envoyé à Angers se compose : 1° d'un

montant en bois de chêne, qui peut être appliqué contre un mur, ou bien fixé sur un table à l'aide de grosses vis ; ce montant est muni de 6 crochets de fer, destinés à recevoir les rigoles ; 2° de trois rigoles de zinc peintes et vernies : chaque rigole offre, sur l'une des faces de côté, deux bouts de tuyau ; le supérieur sert à l'écoulement de l'eau, l'inférieur, ordinairement bouché, sert à nettoyer la rigole. Chaque rigole a un chassis en toile métallique galvanisée, et un couvercle présentant une ouverture circulaire destinée à recevoir l'eau tombant du tuyau d'écoulement (on prolonge le tuyau d'écoulement à l'aide d'un petit tuyau de caoutchouc).

On met les couvercles pour empêcher les ordures flottantes dans l'air de venir tomber dans les rigoles, et aussi pour préserver certains œufs (saumons, truites, etc.,) dans leur premier âge, de l'action nuisible des rayons solaires, et plus tard pour empêcher les jeunes poissons de sauter par-dessus les rigoles ; mais on les enlève de temps à autre, pour changer l'air et pour faire participer les jeunes poissons aux influences de la lumière.

Le châssis est destiné à supporter les œufs et ensuite les jeunes poissons ; les ordures, les matières étrangères suspendues dans l'eau passent à travers la toile métallique et tombent au fond ; les œufs et les poissons ne restent donc pas en contact avec ces matières qui tendent toujours à gâter les œufs, ou à faire périr les poissons nouvellement éclos.

Dans cet appareil, on garde les jeunes poissons jusqu'au moment où ils sont débarrassés de leur vésicule ou poche ombilicale ; — on peut même les y élever

pendant quelque temps, en leur donnant un peu de sang caillé, ou de la viande finement hachée et même pilée.

Mais ce ne sont là que des essais ou études de laboratoire ou de cabinet, ou des élevages à la portée de quelques propriétaires qui veulent peupler des eaux peu étendues.

RIGOLE EN FONTE ÉMAILLÉE.

(Modèle n° 10.)

Cet appareil a l'avantage de présenter, à l'intérieur, une surface complétement inaltérable et une matière qui ne communique aucune odeur à l'eau.

On peut, au moyen d'un siphon ou d'une éponge, le tenir toujours parfaitement propre.

Chaque rigole présente deux trous, l'un supérieur servant à l'écoulement de l'eau, et l'autre inférieur servant à la vidange ; on adapte, à chaque trou, un petit tuyau de plume ou de gutta-percha ; l'inférieur est bouché par une petite cheville de bois.

Pour faire éclore les œufs ou pour y tenir de jeunes poissons, on procède de deux manières : 1° On remplit la cavité du fond avec des cailloux bien lavés ; 2° ou bien on place un châssis comme pour la rigole étagère.

SANGSUES.

(Modèle n° 11.)

Le châssis envoyé à Angers a 0m 50 de hauteur ; il est construit en fil de fer galvanisé.

On le place habituellement dans un pot de terre ou de grès, dit *fontaine* ou *pot à beurre*, le fond est garni d'une couche d'argile pétrie ayant quelques centimètres d'épaisseur ; on fait affleurer cette couche au niveau du robinet.

Le châssis est supporté par une pierre ou un petit pot de fleurs, de manière a pouvoir l'enlever à volonté ; on le remplit d'une tourbe légèrement humide, on peut le maintenir, au besoin, à l'aide de 2 tampons ou bouchons de liége fixés à la partie supérieure.

On remplit d'eau au 1/3 environ ou au 1/4.

Les sangsues placées dans cet appareil y trouvent 1° de la glaise ou de l'argile humide, 2° de l'eau, 3° de la tourbe à divers degrés d'humidité, et 4° de l'air humide. Ce sont les meilleures conditions pour la conservation et, au besoin, pour le dégorgement.

On place l'appareil dans un endroit froid ou frais, autant que possible.

Quand les chaleurs donnent ou qu'il se présente de fréquentes mortalités, on renouvelle l'eau chaque jour.

On ferme l'appareil soit avec un couvercle garni de toile métallique très fine, soit avec un linge fixé par une ficelle, ou bien on se borne à garnir l'orifice avec une corde de crin ou une bande hérissée de petites pointes métalliques (machines à corder) ; ces aspérités empêchent la sangsue de sortir,

Cet appareil est d'un très bon emploi dans les hôpitaux, dans les bureaux de bienfaisance et dans les ménages.

Quand les sangsues ont servi, on les y fait *dégorger ;* elles peuvent alors *resservir*.

En tous cas, en y plaçant pendant quelques semai-

nes des sangsues non parfaitement dégorgées, on les rend très vives et très avides.

Pour visiter l'appareil, on enlève le chassis, et on retire les sangsues mortes.

Les sangsues ainsi conservées et dégorgées sont d'une excellente qualité, et ne reviennent pas au consommateur à plus de 5 *centimes* la pièce.

TRANSPORT DU POISSON VIVANT.

Le transport du poisson vivant offre un grand intérêt : 1° pour la vente et pour l'approvisionnement des marchés, 2° pour l'empoissonnement des eaux, et 3° dans un grand nombre de cas, pour l'application de la méthode des fécondations artificielles.

L'air (ou mieux les gaz) tenu en dissolution dans l'eau, sert seul à la respiration des poissons; une eau aérée est donc indispensable pour entretenir leur vie; c'est un fait acquis depuis longtemps à la science et à la pratique, et consigné dans l'histoire naturelle des poissons de MM. Cuvier et Valenciennes, dans la physiologie de Muller, etc... J'ai fait, d'ailleurs, à cet égard, des expériences très concluantes soit sur l'incubation des œufs, soit sur les exigences de vitalité des diverses espèces de poissons.

Mais l'air dissous dans l'eau n'y existe qu'en très petite quantité ; la proportion ne dépasse jamais les 0,027 du volume de l'eau douce (elle est un peu plus forte dans l'eau de mer) ; il en résulte qu'un litre d'eau douce saturé d'air, n'en contient que 27 millilitres ou centimètres cubes.

Cette quantité d'air est promptement absorbée par les poissons, surtout par les espèces dont la respiration

est très active, tels que les truites, les ombres, les saumons, etc..., et les poissons de mer en général.

Dans les appareils de transport qui sont immergés dans les eaux naturelles, l'eau suffit en général à la respiration des poissons tenus en captivité, puisqu'elle se renouvelle constamment ou à de courts intervalles.

Il n'en est pas de même dans les appareils placés hors de l'eau, et dans ceux qui servent sur terre au transport des poissons vivants. Pour y tenir les poissons en bon état et pour satisfaire aux exigences de leur respiration, on est obligé d'agiter l'eau, de la battre ou de la fouetter, ainsi que le pratiquent les marchands de poissons ou les conducteurs chargés de transports, et souvent même de changer ou de renouveler fréquemment l'eau pour certaines espèces à respiration très active.

Ces moyens sont souvent inefficaces ou impraticables pour de longues distances ; et l'on renonce généralement, soit à cause des difficultés, soit à cause de la dépense, à transporter des poissons vivants.

En réfléchissant au mode de respiration des poissons et aux conditions de dissolution de l'air dans l'eau, j'ai été tout naturellement amené à chercher à *remplacer l'air au fur et à mesure qu'il était absorbé, et à saturer l'eau autant que possible.*

J'ai alors eu l'idée *d'injecter* ou mieux *d'insuffler de l'air dans l'eau* au moyen d'un soufflet à vent. L'appareil réduit à sa plus simple expression consiste en un soufflet ordinaire au bout duquel on adapte un tube ou un tuyau ; l'extrémité de ce tuyau plonge au fond du seau, caisse, baquet, cuve ou tonneau servant au

transport du poisson ; ou bien le soufflet est mis en rapport avec l'appareil de transport à l'aide d'un trou pratiqué à la partie inférieure de cet appareil. Il suffit alors de faire mouvoir le soufflet pour injecter dans l'eau, selon les besoins des diverses espèces, l'air nécessaire soit pour saturer cette eau, soit pour satisfaire aux exigences de la respiration.

Dans la pratique, pour ne point tourmenter le poisson et pour diviser l'air autant que possible, on adapte à l'extrémité du tuyau insufflant, soit un autre tuyau roulé en spirale et percé d'un grand nombre de petits trous, soit une espèce de pomme d'arrosoir ou une boîte plate criblée de petits trous.

Si le transport s'effectue à l'aide de plusieurs cuves ou tonneaux, on établit un tuyau principal qui, par des raccords, distribue l'air insufflé dans chaque compartiment.

Pour le transport d'une grande quantité de poissons qui mérite l'emploi d'un grand nombre de cuves ou tonneaux, je me suis servi avec succès d'une pompe qui prend l'eau dans le dernier tonneau et la rejette, par une pomme d'arrosoir, dans le 1^er^ de la série ; les tonneaux sont mis en rapport entre eux à l'aide de petits tuyaux, ou à l'aide de syphons.

Je me suis servi de ces moyens de transport dans un grand nombre de circonstances ; et l'application pratique en a été faite sur une très grande échelle par plusieurs personnes pour le transport à de très longues distances soit des poissons d'eau douce, soit des poissons de mer.

C'est, du reste, à l'aide de ces moyens que j'ai pu faire

arriver à Paris les poissons vivants de la famille des salmones qui ont figuré soit à l'exposition universelle de l'industrie de 1855, soit au concours universel agricole de 1856.

C. Millet

Chevalier de la Légion-d'Honneur, inspecteur à la direction générale des eaux et forêts, membre honoraire de la Société académique.

CATALOGUE

des objets, œufs, poissons, etc., exposés.

OBJETS ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ PAR M. MILLET.

1 Œufs de saumon du Rhin au moment de l'éclosion. Ch. Millet.
2 Grande truite du Lac de Genève (20 à 25 liv.) *Id.*
3 Jeunes ombres-chevaliers (Salmo umbla. Linn). La vésicule ombilicale est en partie résorbée. *Id.*
4 Saumons de la Loire au moment de l'éclosion. Le jeune poisson est alors muni d'une grosse poche ou vessie ombilicale qui sert à sa nourriture pendant environ 2 mois. *Id.*
5 Jeunes truites des Vosges. La vésicule est en partie résorbée. *Id.*
6 Œufs d'ombre-chevalier du lac du Bourget. On voit l'embryon roulé dans l'œuf. *Id.*
7 Œufs d'ombre-chevalier du Lac de Genève, près du terme de l'éclosion, et laissant voir deux points noirs qui sont les yeux du jeune poisson. *Id.*
8 Jeunes carrelets (Pleuronectes Rhombus 2, Lin.) de six mois, obtenus par fécondation artificielle, et élevés dans un *aquarium* avec eau de mer artificielle. *Id.*
9 Jeunes truites de trois semaines, vésicule en partie résorbée. *Id.*
10 Jeunes mulets (mugil saliens, Lin.) de 3 mois, obtenus par fécondation artificielle. Millet et Caillaud.
11 Mulets noirs (mugil cephalus, Linn.), du bassin d'Arcachon, âgés de 3 mois, obtenus par fécondation artificielle (Millet).
12 Truite saumonnée d'Ecosse (salmo trutta, Linn.) introduite en France par M Charles Millet.

Œufs au moment de la fécondation : ils sont alors très transparents.

Ce poisson, dont la chair est très excellente, atteint de fortes dimensions.

13 La même, âgée de 2 mois, obtenue par fécondation artificielle. *Id.*

14 Ombre-chevalier, œufs embryonnés du Lac Paladres (Isère). *Id.*

15 Jeune bar (perca lubina, Linn.), 6 mois, obtenu par fécondation artificielle (MM. Millet et Caillaud).

16 Perches (perca fluviatilis. Linn.) âgées de 15 jours, obtenues par fécondation artificielle, Millet.

17 Muge (mugis cephalus. Linn.), vulg. mulet, âgé de 6 mois, obtenu par fécondation artificielle. Millet. *Id.*

18 Œufs de saumon franc conservés à l'état transparent par mélange d'eau salée et alcool. *Id.*

19 Jeune saumon d'Irlande au moment de l'éclosion, la vésicule ombilicale est très grosse. *Id.*

20 Jeunes anguilles dites monregain, bassin d'Arcachon. *Id.*

21 Carpeaux de 2 mois et truites de 10 mois : fécondation artificielle. *Id.*

22 Ombre-chevalier âgé de 4 ans. *Id.*

22 Truites adultes pêchées dans la Mayenne.

OBJETS ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ PAR M. GUILLOU, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PILOTE A CONCARNEAU.

23 Œufs de homard.

24 Œufs de langouste.

25 Homards éclos le 29 mai 1858.

26 Homards après la 1re mue.

27 Homards après la 2e mue.

28 Homards à la 7e mue.

29 Homard d'un an.

30 Langouste venant d'éclore.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

SUR

LE SYSTÈME DES RÉSERVES DE LA BOULANGERIE

comme moyen de compenser les inégalités de la production et du prix des céréales.

Lorsqu'en 1849 et 1850 l'abaissement du prix des céréales vint entraîner celui de toutes les autres valeurs commerciales, on voulut en voir exclusivement la cause dans la situation politique qui, précaire, embarrassée, grosse d'éventualités redoutables, effrayait toute spéculation à long terme et s'opposait ainsi, et seule croyait-on, à ce que l'exportation déversant au dehors le trop plein du marché national, vînt, par le rétablissement de l'équilibre normal entre la production et la consommation, assurer à l'agriculture une rémunération telle qu'elle pût relever par ses achats les autres valeurs mobilières.

Aujourd'hui nous nous retrouvons en présence d'un malaise semblable, bien que moins accentué, et qui se complique également, ou plutôt qui dérive aussi de la dépréciation des céréales; et pourtant à nulle autre époque de la période actuelle, la spéculation

privée n'a trouvé pour s'exercer des conditions de sécurité publique mieux assises, une liberté d'action plus illimitée, une abondance de capitaux plus réelle, une facilité et une rapidité dans les moyens de négociation et de réalisation plus grandes!

Force est donc de reconnaître qu'il survient parfois des circonstances où le commerce abandonné à lui-même et n'agissant alors que sous l'unique impulsion de ses données habituelles, c'est-à-dire en vue *d'un gain sérieux réalisable dans un bref délai*, ne fait rien pour améliorer la situation du marché des céréales, et cela parce que cette situation c'est la négation même des conditions qui sont essentielles à sa vie et à son action.

Or, cette absence d'un stimulant suffisant pour que le commerce puisse se mettre utilement à l'œuvre, vient à se reproduire toutes les fois qu'il existe sur le marché extérieur une abondance qui suffit aux besoins du présent sans laisser place aux inquiétudes de l'avenir, cas auxquels les prix tendent ainsi à se niveler partout en Europe, et par suite à éloigner de plus en plus l'intervention du commerce pour combattre sa dépréciation. Son action, en effet, ne peut être efficacement sollicitée que lorsqu'il existe entre le prix des marchés intérieur et extérieur des écarts considérables; autrement, comme moins l'écart est marqué plus il faut engager de capitaux, et remuer de masses de blé en vue d'un bénéfice donné; il arrive un moment où les difficultés financières et celles d'exécution matérielle cessent d'être en proportion avec le gain probable et contraignent ainsi le commerce à s'abstenir.

Ainsi, bien que la spéculation privée, quand elle est mise en demeure d'agir par les besoins nés de la disette, vienne alors relever les prix avilis, ce résultat n'est jamais le but et ne peut être le but qu'elle se propose; loin de là, s'il se produit, c'est occasionnellement contre sa volonté et ses intérêts, puisque ceux-ci veulent qu'elle cherche au contraire à maintenir sur le marché d'exportation le plus bas prix possible, de même que le prix le plus élevé sur le marché d'importation. Aussi ne la voit-on jamais apparaître sur le marché déprécié qu'à l'heure précise où se manifestent ailleurs les besoins extrêmes, et où la certitude de gros bénéfices vient l'appeler à les vouloir satisfaire.

Hors donc de ces conditions, exceptionnelles heureusement, la spéculation privée, si elle est abandonnée à son impulsion naturelle, doit rester inactive et ne peut rien pour combattre la dépréciation.

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les moyens propres à raffermir les cours lorsqu'ils viennent à être déprimés par une abondance trop également répartie entre les marchés de l'Europe.

La cause première du mal ne provenant que de ce que la production excède momentanément la consommation, il est évident que toute opération qui doit tendre à rétablir entre elles la balance, rétablira d'autant aussi l'équilibre des prix, et que l'on atteindra avec certitude ce résultat si l'on peut soustraire de la circulation l'excédant inutile qui la gêne et la paralyse.

Mais pour soustraire cet excédant, il est également évident qu'il faut d'abord lui trouver une destination.

Dans les temps de disette relative, l'exportation lui ouvre naturellement un débouché sur le marché où est le déficit. Mais dans les temps d'abondance générale, si on le soustrait ce ne peut plus être que pour le conserver indéfiniment jusqu'au moment où il se fera dans la production un vide à remplir; or, comme cette opération d'acheter pour conserver indéfiniment ne peut être l'œuvre du commerce laissé à ses libres et propres inspirations, là apparaît la nécessité de substituer à son action celle de l'Etat, qui représente l'ensemble des intérêts généraux des consommateurs et des producteurs; intérêts dont l'appréciation se complique des difficultés qui naissent de leur antagonisme perpétuel et qui ne demandent à être maintenus ou satisfaits que dans certaines limites que le pouvoir public seul peut sainement et impartialement apprécier.

Aussi cette solution qui consiste dans des réserves en nature placées sous la direction suprême du gouvernement, a-t-elle été acceptée dans tous les temps et par les meilleurs esprits; et c'est en cherchant à en faire l'application pratique que les économistes des derniers siècles, par une exagération toutefois du principe de l'intervention de l'Etat, se sont trouvés conduits à proposer la création des *greniers d'abondance*, utopie séduisante au premier aspect, et qui chaque fois que la disette sévira devra trouver des apologistes passionnés, parce que dans ces moments de souffrance on est surtout frappé des avantages qu'elle offre pour combler les vides de la production et qu'elle se présente en outre comme un instrument puissant d'équilibre, devant agir d'une façon toute désintéressée entre les mains habiles du gouvernement.

Mais les greniers d'abondance ne sont en réalité qu'une des formes du système des *réserves en nature*, et s'ils participent ainsi de leur action bienfaisante, ils sont néanmoins la pire forme sous laquelle ce système puisse se traduire, car ils sont entourés de difficultés et de périls de toutes sortes.

En les jugeant ainsi, nous n'entendons pas seulement parler des capitaux énormes qu'absorberait leur établissement pour leur donner les proportions colossales indispensables pour rendre leur action utile ; les dépenses de construction et d'entretien de locaux immenses mises à la charge de l'Etat sans compensation financière aucune ; l'organisation et les frais d'un personnel nombreux ; les difficultés de la conservation indéfinie de blés destinés à reparaître en nature sur le marché, parce que pour qu'il en fût autrement il faudrait les renouveler annuellement et que l'Etat se fît constamment vendeur et acheteur, ce qui est impraticable ; les difficultés et les pertes attachées aux achats et reventes dans les temps d'abondance ou de disette ; les fraudes probables et possibles ; la perturbation subite que l'apparition des réserves en nature apporterait sur le marché et dont la seule menace inquiéterait la spéculation privée lorsque son concours est le plus nécessaire, etc. Mais il doit suffire de les envisager au point de vue des dangers politiques dont ils peuvent être l'occasion, pour reconnaître que si ce genre de réserves peut être confié impunément et exclusivement aux mains de l'autorité dans certains pays, il n'en pourrait du moins être ainsi en France, où le peuple frondeur, impatient du frein, jaloux de l'autorité dès qu'elle se

montre et quelle que soit son origine, s'est habitué à chercher en elle plutôt un ennemi caché qu'un protecteur avoué et désintéressé, contrôlant ainsi avec prévention l'esprit et la portée de tous ses actes. Qu'on se rappelle, en effet, ce qui se disait en 1847 contre le gouvernement et les classes aisées, à ce moment où la presse jouissant de toute l'indépendance de ses inspirations, et plus effrayée certainement que malveillante, excitait néanmoins toutes les méfiances et semait les inquiétudes, à ce moment où l'Etat payait 400 millions de blé à l'étranger, où la charité publique et privée s'épuisait en sacrifices de toutes sortes, et que l'on dise s'il serait prudent, possible même que les greniers d'abondance fonctionnassent librement et utilement, et que le gouvernement fût ainsi placé ostensiblement à la tête des subsistances? Le peuple excité par toutes les passions mauvaises, serait infailliblement poussé à ne voir en lui qu'un accapareur, et de la plus dangereuse espèce à raison de ce que ses moyens d'action seraient plus grands, spéculant sur la misère publique, marchandant à la faim son dernier morceau de pain, n'achetant et ne revendant qu'au gré de ses caprices ou en vue de gains exagérés. On verrait alors se concentrer uniquement sur le gouvernement cette réprobation invétérée et irréfléchie que le peuple a vouée à tout ce qui porte la main sur les subsistances, cette haine sourde qui dans la disette devient une rage aveugle et qui s'affaiblit du moins en s'éparpillant maintenant indistinctement sur tous ceux qui prennent part au commerce des grains, bien qu'ils nous rendent le service éminent de niveler les moyens de subsistance. A chaque fluctua-

tion des cours, ce seraient des clameurs nouvelles et de nouvelles calomnies : tantôt le reproche de favoriser la hausse pour réaliser de honteux bénéfices, tantôt celui de choisir tel moment plutôt que tel autre pour écouler les réserves. Quand les cours seraient avilis, on lui imputerait à grief de trop hâter ses achats ou de trop attendre pour les opérer ; enfin il serait sans cesse blâmé selon que, dans le conflit de leurs intérêts contraires, le producteur désirerait la hausse ou que le consommateur appellerait la baisse.

La certitude de ces récriminations incessantes et qui offriraient à l'émeute, il le faut bien avouer, non pas seulement des excitations toujours renaissantes, mais encore les prétextes les plus spécieux et les plus facilement irritants qui puissent égarer les masses quand elles souffrent, suffit, croyons-nous, pour montrer combien il serait imprudent de faire intervenir le gouvernement par une action directe et ostensible dans une matière aussi délicate que celle des subsistances, et de le placer ainsi dans un milieu de questions brûlantes comme un point de mire pour les passions populaires.

Serait-ce donc à dire cependant que si l'on ne doit rien attendre de satisfaisant de l'action intermittente de l'exportation pour relever les cours, ni de celle de l'importation pour les rabaisser à un niveau convenable, et que si en outre nous devons répudier le secours que pourraient offrir les greniers d'abondance, il ne reste rien à faire pour compenser les inégalités de la production et niveler les prix ?

Non sans doute, car, comme nous venons de le dire, les grenier d'abondance sont une forme du sys-

tème des réserves, mais ils ne sont pas le système lui-même; et celui-ci peut se produire et s'appliquer autrement.

Nous croyons en effet, comme déjà nous nous sommes efforcé de le démontrer dans un mémoire précédent (lu le 16 avril 1850 à la Société impériale d'agriculture d'Angers), nous croyons, disons-nous, qu'il est une solution plus simple, plus facilement réalisable, aussi féconde en bons résultats et exempte de tous les dangers qui doivent faire proscrire les greniers d'abondance en France. C'est celle qui placerait ailleurs que dans les mains du gouvernement les réserves en nature, sans engager aucunement les capitaux de l'Etat, tout en maintenant à celui-ci les droits d'initiative, de contrôle et d'action qui seuls peuvent donner une impulsion d'ensemble utile au système, et conduire à un équilibre général des subsistances et de leurs prix.

C'est ce que nous allons essayer d'exposer.

Et d'abord, si nous refusons à l'Etat l'intervention directe dans la constitution, la propriété et la conservation des réserves, il nous faut chercher à quelles autres mains elles doivent être confiées; et pour y arriver, examiner d'abord comment se répartit la masse générale des subsistances entre les diverses classes de la population.

La masse des consommateurs, à ce point de vue, nous apparaîtra d'abord comme partagée en deux fractions distinctes : l'une purement agricole produisant les céréales; l'autre, celle des propriétaires, capitalistes ou industriels etc., les consommant sans les produire. La première classe prélève, dans toutes les situations

agricoles et quelles que puissent être les variations de la production, le blé nécessaire à son alimentation; nous n'avons donc pas à nous occuper d'elle, car elle ne connaît, en ce qui la regarde, ni abondance, ni disette, ni dépréciation, ni exagération de valeur, et par conséquent elle n'agit pas par la concurrence sur le *blé-marchandise*.

Reste pour le marché la population exclusivement consommatrice, et celle-ci se subdivise encore en deux fractions : l'une achetant le blé ou la farine et fabriquant son pain, l'autre le recevant tout fait des mains du boulanger. La première paraît seule sur le marché; la deuxième qui compose une immense majorité par rapport à la première, y est représentée par le boulanger. C'est entre elles deux que quant au blé-marchandise s'établit la véritable concurrence pour la consommation locale, en dehors des spéculations commerciales, et c'est surtout de leur action combinée que naissent la fluctuation et les exagérations du cours. Si dans les années de disette, on pouvait éloigner du marché le plus avide et le plus puissant de ces deux ordres d'acheteurs, le résultat nécessaire serait une baisse ou au moins un temps d'arrêt dans la hausse puisqu'alors les existences en blé redeviendraient immédiatement supérieures à la demande. Si, au contraire, dans les moments de pléthore, on forçait la boulangerie à reparaître sur le marché plus souvent et pour des demandes plus considérables, il est évident que l'on pourrait rendre les cours moins lourds en provoquant les transactions.

Quant à la puissance avec laquelle la boulangerie, dans l'un ou l'autre cas, pourrait réagir sur le mar-

ché, elle est nécessairement relative aux bouches qu'elle a mission de nourrir. Or, sans pouvoir en fixer exactement le chiffre, on doit admettre qu'il est très considérable, et qu'elle représente la très grande partie et presque la totalité des consommateurs non producteurs. Si l'on considère, en effet, qu'elle alimente le département de la Seine en entier, toutes les grandes villes, presque toutes les populations agglomérées, et même une partie des ouvriers agricoles et des marchands des campagnes ; qu'il n'est peut-être pas de commune rurale qui n'ait un boulanger, on est amené à croire que la portion la plus considérable, la presque totalité même du *blé-marchandise* passe entre ses mains pour être convertie en pain. Cela est si bien compris d'ailleurs, que dans les années où l'on craint la disette, ce que l'on cherche avant tout pour en prévenir les suites, ce qui rassure les esprits et atténue les effets de la panique générale, c'est un approvisionnement tel quel de la boulangerie.

C'est donc dans la boulangerie que nous devons chercher et que nous trouverons ce lévier si puissant pour agir sur les cours, cette action qui, abandonnée comme elle l'est maintenant à elle-même, porte la perturbation ou augmente le désordre dans les prix, et qui, régularisée et contenue dans des limites rationnelles, pourrait au contraire devenir salutaire, soit en créant dans les temps d'abondance des exigences qui enlèveraient une partie notable de l'excédant qui fait l'encombrement, soit en conservant pour les années mauvaises des ressources toujours prêtes, assurées, et qui la dispenseraient en outre alors de paraître et de peser sur le marché.

Ce que nous venons de dire indique assez qu'il ne s'agirait que d'imposer à toute la boulangerie de la France l'obligation de constituer dans les années d'abondance et de dépréciation une réserve de grains suffisante pour parer aux éventualités des mauvaises années.

Mais le chiffre de cette réserve, pour être efficace, devrait être calculé sur plusieurs éléments : d'une part, sur la différence de la production entre les années d'abondance et les mauvaises, et sur la proportion dans laquelle elles se succèdent dans un temps donné; d'une autre, sur le chiffre des consommateurs nourris par la boulangerie, comparé à celui des personnes qui se nourrissent du pain de ménage. Ce dernier ordre d'éléments pourrait être facilement déterminé par un travail spécial confié aux agents des administrations locales.

Quant au premier, sans pouvoir espérer une exactitude aussi grande, l'on pourrait utilement s'aider des entrées constatées par les douanes en temps de disette, et à leur défaut il est encore des données qui paraissent suffisantes, étant acceptées par toutes les personnes qui prennent part au commerce des grains, lesquelles ont dû par cela même étudier et vérifier, par tous les moyens possibles, l'étendue du déficit ou de l'excédant qui peut se produire. Or, parmi ces négociants, on admet généralement que la France, dans les années d'abondance, ne produit guères en dessus de sa consommation que deux mois de blé-marchandise et dans les années de disette que peu au-dessous de dix mois.

En acceptant ces bases comme celles que l'expé-

rience des hommes pratiques regarde comme approchant de la vérité, une réserve de deux mois ou d'un sixième de la partie de la récolte qui entre dans la consommation par l'intermédiaire de la boulangerie, pourrait parer au déficit des mauvaises années. Toutefois nous penserions qu'il serait mieux d'élever ce chiffre, car bien que deux années mauvaises se succèdent rarement immédiatement, on doit en prévoir la possibilité; et en outre, entre deux années mauvaises, il peut se rencontrer des années seulement suffisantes où la reconstitution des réserves ne pourrait s'opérer intégralement sans peser fâcheusement sur le marché. L'on doit encore considérer qu'au moment où le prix du blé vient à s'élever naissent des inquiétudes et que dès lors beaucoup de ceux qui avaient la provision de leur ménage, la conservent pour acheter du pain. La boulangerie a donc à faire face à ces pratiques improvisées, et alors il serait sans doute sage d'exiger une réserve de trois mois. Toutefois, au moins au début, il faudrait peut-être adopter le chiffre de deux mois seulement, sauf à exiger que le fond de roulement fût porté à une quantité de farine équivalente à trois semaines de débit.

Ainsi en cherchant les moyens d'atténuer les effets de la disette et de l'abondance, nous nous trouvons conduits à demander seulement l'extension à la boulangerie de toute la France de réserves analogues à celles imposées à la boulangerie de Paris; c'est une forte présomption que nous n'avons pas fait fausse route.

Ainsi donc encore nous avions raison de dire que le moyen, qui apparaissait comme le plus efficace,

était aussi le plus facile quant à l'application, puisque sa mise en pratique n'a jamais souffert de difficultés pour satisfaire aux exigences d'une population d'un million d'âmes, et que pour lui faire produire sur l'ensemble des marchés de la France des effets généraux, qu'ainsi restreinte à un seul point elle ne peut avoir, il ne s'agirait que de donner à cette mesure des proportions à peine vingt fois plus fortes, en mettant d'ailleurs à profit tout ce que l'expérience faite avec la boulangerie parisienne a pu apprendre pour en perfectionner l'exécution.

Nul doute d'ailleurs que le système des réserves ainsi généralisé ne dût, par suite de son action sur les extrêmes des oscillations dans le prix des céréales, rendre plus tôt ou plus tard inutile l'institution de crédit *de la caisse de la boulangerie parisienne*. Cette caisse, en effet, qui pourrait peut-être par la suite devenir un embarras financier, n'aurait plus alors de raison d'être, puisque l'action des réserves aurait pour conséquence nécessaire, en diminuant les écarts du prix du blé, de ramener pour toute la France à une moyenne *réelle* la taxe du pain. Ce résultat acquis alors pour Paris comme pour le reste de la France, serait d'ailleurs de beaucoup préférable à la moyenne actuelle toute arbitraire et factice du prix du pain, qui ne s'obtient qu'en faveur de Paris et au moyen de la caisse de crédit, par la compensation et l'atténuation réciproque des pertes et profits de sa boulangerie.

Nous savons déjà tout ce que le gouvernement aurait à gagner en ne se compromettant pas par une action patente et personnelle, si l'on peut ainsi s'expri-

mer, dans le maniement des subsistances ; mais l'on doit encore ajouter que l'intervention de la boulangerie aurait cet autre avantage qu'elle ne se poserait jamais de même que le feraient les greniers d'abondance, comme un obstacle menaçant pour la spéculation privée, quand elle s'efforcerait de répartir plus également et en proportion des besoins locaux essentiellement variables, les approvisionnements en blé. Avec les greniers d'abondance, le commerce est toujours menacé de voir les prix qui ont servi de point de départ à ses opérations éprouver subitement, par l'apparition inopinée des réserves en nature, une diminution dont il ne peut apprécier d'avance la portée. Lorsque l'administration se bornerait à permettre aux boulangers d'entamer leurs réserves, cette mesure ne jetterait pas de nouvelle marchandise à un prix arbitrairement fixé par l'Etat sur le marché, mais empêcherait seulement, ce qui est bien différent, la boulangerie d'y continuer une concurrence qui empirerait indéfiniment la situation. L'usage de cette faculté ne pourrait provoquer jamais ces brusques secousses, ces retours subits qui déjouent toutes les combinaisons et les espérances, base et mobile de la spéculation.

Quant à la création des réserves, elle n'excèderait certainement pas les ressources pécuniaires des boulangers. Dans la ville d'Angers, par exemple, les fours les mieux achalandés ne consomment pas au-delà de 100 hect. par mois, ce qui donnerait pour leur réserve 200 hect. valant, dans les années d'abondance, de 14 à 16 fr., soit 2,800 à 3,200 fr. On n'aurait donc pas à craindre d'imposer aux boulan-

gers une charge qui dépassât leurs moyens; charge qui, d'ailleurs, par l'établissement de plusieurs classes de boulangers, serait toujours fixée dans une proportion relative à l'étendue de leurs affaires annuelles.

Faisons au reste remarquer qu'en donnant à cette obligation le nom de *charge*, ce terme ne rend qu'imparfaitement notre pensée, car cette obligation ne serait qu'un avantage, une occasion de profits certains. Comment, en effet, agirait la police vis-à-vis de la boulangerie? Elle lui dirait à un moment donné : le blé ne vaut que tant, établissez votre réserve de deux mois; les trois ou quatre années suivantes les prix oscillant autour de la moyenne normale, conservez intact le chiffre de votre réserve, toutefois en remplaçant annuellement le blé vieux par le blé nouveau ; mais que la récolte vienne à faillir, aussitôt vous entamerez votre réserve dans les proportions que nous indiquerons, et comme ce moment sera celui où les prix auront atteint le chiffre le plus élevé, vous bénéficierez immédiatement de la différence, puisque votre pain sera taxé, non d'après le prix d'achat originaire, mais d'après la mercuriale actuelle du grain sur le marché.

Cette substitution annuelle du blé nouveau au blé vieux est encore un des avantages qu'offrent les réserves de la boulangerie sur celles du grenier d'abondance, car avec elle disparaissent toutes les difficultés et les dépenses attachées à la conservation indéfinie des grains et les pertes sur les quantités qui en sont la cause.

Que si d'ailleurs on pouvait craindre que quelques boulangers éprouvassent des difficultés financières

pour établir leurs réserves, ne se rencontrerait-il pas des tiers qui pourraient les fournir en nature ou en avancer le prix moyennant un privilége sur leur valeur de beaucoup augmentée au moment où la police viendrait permettre aux boulangers de les faire entrer dans la consommation ? Rien ne paraîtrait plus facile que de réglementer, pour les sauvegarder convenablement, les droits afférents aux tiers qui interviendraient dans la constitution des réserves.

Quant au mode à suivre pour constater leur état, il ne présenterait aucune difficulté sérieuse, ce nous semble. D'abord pour les grandes villes, on utiliserait là où il en existe, les greniers ou autres locaux publics, et pour les centres moins importants de même que pour les campagnes, les boulangers fourniraient des lieux de dépôt; et dans tous les cas, le service d'inspection serait confié aux agents des contributions indirectes. Peu pénible, il rentrerait d'ailleurs naturellement dans les habitudes d'ordre et de vérification de cette administration.

Répétons-le donc une dernière fois : d'une part, le système des réserves de la boulangerie est essentiellement simple, pratique, exécutable dans les plus grandes proportions, et demeure subordonné à l'impulsion propre et unique du gouvernement sans dangers aucuns pour le trésor et pour l'ordre public.

D'autre part, sa double action peut seule, dans les années d'abondance, relever les cours avilis et préparer, pour les années de disette, des moyens immédiatement disponibles de combler le déficit et de modérer les prix.

Nous croyons devoir faire observer en terminant

qu'aujourd'hui, de même que dans notre mémoire précédent cité plus haut, nous n'avons nullement eu la prétention de rien indiquer de nouveau quant au mode de constitution des réserves de la boulangerie, mais que nous avons seulement voulu montrer la possibilité et la nécessité devenue en ce moment plus évidente encore, de donner à cette mesure, circonscrite maintenant à quelques villes et restreinte dans ses proportions, la plus grande extension possible parce que cette extension seule peut lui faire produire des effets salutaires et certains pour atténuer les écarts les plus funestes de la production et des prix des céréales.

Cette généralisation à toute la France du système des réserves de la boulangerie semble du reste être entrée dans les prévisions de l'empereur Napoléon Ier. L'on voit en effet dès 1812 ce système apparaître pour quelques grandes villes, Amsterdam, Lyon, Marseille, Bordeaux, et d'avril 1813 au 12 février 1814, s'étendre rapidement à Besançon, Strasbourg, Lille, Nantes, Perpignan, Tours, Rochefort, Arles, Grasse, etc. On exige de la boulangerie divisée en trois classes un approvisionnement qui pour la première classe varie de 3,000 kilog. à 9,000 pour Lille, et 11,250 pour Nantes. Et quand on remarque que dans ces temps de disette où l'étranger avait déjà mis le pied sur le sol français, cet approvisionnement devait être réalisé dans le mois à partir des décrets, on peut croire que le chiffre fixé n'était que provisoire, et que s'il n'était pas plus élevé c'était seulement parce que les circonstances se fussent opposées à sa réalisation. Du reste, au prix de la farine à cette époque, les approvisionnements ainsi im-

provisés s'élevaient encore de 2,000 à 5,000 fr., somme qui employée à la constitution des réserves en temps ordinaire, eût donné un chiffre de blé à peu près égal à celui que nous avons cru pouvoir indiquer.

Tout concourt donc à démontrer que la solution d'un des plus grands problèmes économiques qui puissent intéresser l'humanité et l'ordre public dans les sociétés modernes, doit se trouver dans une organisation rationnelle des réserves de la boulangerie, et qu'elle avait déjà été entrevue par le génie du premier Napoléon. Puisse donc celui qui le continue dans tout ce qui touche au bonheur ou à la gloire de la France, compléter une œuvre dont les événements politiques d'avril 1814 vinrent évidemment seuls empêcher l'accomplissement.

T.-C. Béraud,

Conseiller à la cour impériale d'Angers, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, secrétaire général de la Société académique.

Lu à la séance de la Société académique de Maine et Loire du 5 avril 1858.

NOTE RELATIVE A CHARRON,

A SA CONDUITE ET A SES ÉCRITS

DU TEMPS DE LA LIGUE (1).

On sait que les excès de la Ligue furent partout provoqués par l'éloquence incendiaire de prédicateurs appartenant quelques-uns au clergé séculier et le plus grand nombre aux ordres religieux. M. Labitte, dont le monde savant pleure encore la mort prématurée, a publié sous le titre de *La démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, l'histoire curieuse des énergumènes parisiens. En m'occupant de recherches du même genre relatives à l'Anjou, je fus surpris de rencontrer parmi les plus fougueux orateurs de Saint-Maurille et de Saint-Julien, l'auteur du *Traité de la sagesse*, le célèbre Pierre Charron. Que le disciple de Montaigne, le hardi penseur qui ayant dépassé le doute du maître, remplaça le vague *que sais-je ?* par la négative absolue

(1) Je fais précéder la note de M. Poirson d'un exposé de la question, tel à peu près que celui que j'avais adressé au savant historien et sur lequel il a bien voulu m'envoyer les recherches que je suis autorisé à communiquer à la Société académique

je ne sais; que le philosophe aventureux qui rejetait toutes les religions positives pour s'attacher à un déisme indéfini; qu'en un mot, l'écrivain sceptique eût été engagé dans les rangs des fauteurs de l'intolérance, il y avait là assurément une contradiction étrange dont il était permis de s'étonner un peu. J'en cherchai l'explication dans la biographie de l'auteur.

Né à Paris en 1541 d'un père libraire, Pierre Charron avait grandi au milieu des livres et en avait pris le goût. Après avoir passé par les divers degrés de l'enseignement universitaire de l'époque, il se fit recevoir avocat et fréquenta le palais; puis, changeant brusquement de voie, il renonça au monde et entra dans les ordres. Il réussit beaucoup dans la chaire et les curés de Paris l'employèrent tour à tour dans leurs paroisses. Sa réputation d'orateur était faite, lorsqu'il quitta la capitale pour parcourir la province. Il resta absent durant dix-sept années, attaché à divers diocèses à titre de théologal et de prédicateur, recherché par les évêques, populaire dans les grandes villes, étendant chaque jour sa célébrité. En 1588, il reparut à Paris, non pour remonter dans ces chaires qui conservaient l'écho de sa voix éloquente, mais dans le dessein d'ensevelir pour jamais sa gloire et sans doute le trouble secret de son âme dans le silence d'un couvent. Les supérieurs des Célestins et des Chartreux, auxquels il s'adressa, refusèrent de l'admettre en raison de son âge qui le rendait incapable de supporter les austérités du cloître. Il avait alors quarante-sept ans. Forcé de rester dans le siècle, il retourna en province, prêcha le carême de 1589 à Angers et alla enfin se fixer à Bordeaux. C'est alors qu'il rencontra Montaigne.

Vivant désormais dans le commerce intime de l'auteur des *Essais*, il en adopta les idées philosophiques, il s'avoua hautement de son école et s'assimila si complétement ses idées que l'illustre moraliste reconnaissant en lui son héritier naturel lui légua, par une sorte d'allégorie transparente, le droit de porter ses armoiries. Ainsi, comme son temps, comme le XVI^e^ siècle, dont il nous offre à beaucoup d'égards l'image changeante, Charron avait passé par la foi, par les symboles, inflexibles par l'intolérance, pour aboutir, autant par réflexion que par lassitude, au scepticisme philosophique. Ligueur avant sa liaison avec Montaigne, douteur après, ce dernier caractère a fait oublier le premier d'autant plus facilement qu'il est le seul qui se montre dans son ouvrage le plus célèbre, le *Traité de la sagesse*, le seul qu'on lise encore un peu.

Tout en m'expliquant la différence du langage tenu par Charron dans les deux grandes périodes de sa vie, je n'en estimai pas moins curieux de noter son séjour à Angers. Je donnai donc dans mon essai sur *la Réforme et la Ligue en Anjou*, les deux passages où le sergent Louvet signale la présence et les discours passionnés du prédicateur. Il est question de lui pour la première fois en octobre 1588. A la suite de processions qui avaient lieu à l'occasion de l'ouverture des fameux états de Blois, « il auroit été fait, dit le journal de Louvet, un sermon à Saint-Pierre par M. Charron, prêtre séculier, docteur en théologie, venu de la ville de Bordeaux, lequel auroit faict ses sermons pleins de grant doctrine. et auroit continué à faire ses sermons lundy, mardy et mercredy dans l'église de St-Jullien, auxquels le peuple alloit en grant nombre à cause de

sa grant doctrine et duquel les doctes disoient ledit sieur Charron estre le plus grand prédicateur de France. » Louvet ne parle plus de lui jusqu'au mois d'août 1589. Il le nomme à cette date parmi les prédicateurs qui reçurent défense « sous peine de punition corporelle » de continuer leurs sermons séditieux. Le mot *séditieux* n'est pas du sergent royal; il n'aurait eu garde de l'appliquer aux orateurs de la Ligue. A partir du mois d'août, nous ne trouvons plus un mot sur Charron; mais à cette date était-il encore à Angers? C'est ici que s'élève la question qui fait l'objet particulier de cette note.

Un passage du bénédictin Roger m'avait donné l'éveil. Cet historien, après avoir raconté le meurtre des Guise et la révolte d'Angers qui, à la suite du crime, s'était prononcé contre le roi, nous montre le maréchal d'Aumont reprenant la ville au nom de Henri III, le 2 avril (1), châtiant les principaux coupables, et faisant rechercher avec soin les prédicateurs dont les discours avaient poussé le peuple à l'insurrection. Il ajoute « M. Charron, celui qui a fait le livre de *La sagesse*, avait aussi prêché le carême de cette année-là, pour la Ligue contre le roi, dans l'église de St-Maurille. Il se *rétracta* le jour de Pâques en l'église de St-Maurice, où il prêcha devant le maréchal et ses principaux officiers. » Ce passage semble décisif. Mais comment le concilier avec celui de Louvet où il est dit qu'au mois d'août 1589, Charron luttait encore dans les rangs de la Ligue? Pourquoi Louvet ne dit-il rien de la rétractation? Cet infatigable envieux, à l'affût des plus

(1) 1589.

minces nouvelles, a-t-il pu ignorer l'éclatante défection de son orateur favori ? ou bien par une sorte de pudeur politique, peut-être pour donner le change, dissimulant de parti pris ce qu'il devait considérer comme un acte de faiblesse et même de trahison, Louvet a-t-il volontairement passé le fait sous silence ? Dans ce cas, pourquoi fait-il reparaître le nom de Charron au mois d'août ? Si l'orateur avait passé à l'ennemi, ne valait-il pas mieux le laisser dans l'oubli ? Faudra-t-il admettre que Charron, après avoir cédé à l'intimidation et abjuré publiquement les passions de la Ligue, sera rentré, après le départ du maréchal d'Aumont, dans les rangs de ses anciens amis ? Je fus obligé, faute de documents, comme il arrive souvent en province, de laisser sans solution les questions que provoquaient les textes inconciliables de Louvet et de Roger.

Il y a quelques mois, M. Poirson publiait, — avec quel éclat, vous le savez ! — son *Histoire du règne de Henri IV*, véritable monument qui a renouvelé et consolidé pour jamais la gloire et la popularité d'un grand roi. Peu de temps après, M. Henri Martin donnait le X^e^ vol. de la nouvelle édition de son *Histoire de France*. Les deux savants historiens s'occupaient naturellement de Charron. Je remarquai dans une note de M. Poirson, t. III, p. 470, quelques lignes extraites d'un *discours chrétien* adressé par le théologal à un docteur de Sorbonne. Les ligueurs y sont vivement attaqués et le droit de la royauté affirmé et défendu énergiquement. Or, cet écrit porte la date de Bordeaux, mois d'avril 1589. Si à cette date Charron écrivait de pareilles choses, il avait donc quitté Angers et n'était plus

ligueur. Louvet avait donc commis une erreur singulière ou avait voulu nous tromper, en avançant que Charron était encore à Angers et toujours compromis dans les excès de la Ligue au mois d'août 1589. L'opposition des deux textes n'avait pas échappé à M. Henri Martin qui la signalait dans une note p. 461, en renvoyant au passage de Louvet cité par moi.

Mon attention fut ainsi ramenée sur B. Roger que j'avais cru devoir sacrifier à Louvet, par la raison qu'il n'avait écrit qu'en 1684, à une assez grande distance des faits dont le sergent avait été le témoin oculaire. Après tout Roger n'avait aucun intérêt à imaginer la rétractation de Charron; il avait dû sans doute la trouver mentionnée dans un récit du temps. Ce précieux document était-il perdu? Des recherches que M. A. Lemarchand a dirigées avec sa sagacité et son obligeance ordinaires, nous ont remis sous les yeux le texte primitif. Il est dans Bruneau de Tartifume, avocat au présidial, qui écrivait en 1626 et qui était le contemporain de Louvet. Ce passage que je ne transcris pas ici, parce qu'il a été employé par M. Poirson, donne à l'opinion de Roger, reproduite plus tard par Grandet et Rangeard, une autorité qui me paraît irrécusable. Je ne doute plus que Louvet n'ait commis une omission volontaire en passant sous silence la rétractation de Charron, et une erreur difficile à expliquer, il est vrai, en le rangeant encore au mois d'août 1589 sous les drapeaux de la Ligue.

Pour avoir une solution plus complète du problème, je me suis adressé à M. Poirson. Je sais de longue date que l'éminent historien appartient à ce qu'on peut appeler l'école exacte. Il serait confus, pour me servir du

mot de M. Thiers, s'il laissait échapper, faute de contrôle, une seule erreur. Il ne souffre aucune obscurité sur son passage et ne refuse à aucun détail la lumière dont il a inondé les grands faits du XVI^e^ siècle. Cette exactitude rigoureuse lui coûte sans doute des recherches infinies, mais elle explique la sûreté de son coup d'œil, la justesse irréprochable de ses appréciations. M. Poirson, avec une obligeance qui égale son immense érudition, a bien voulu s'occuper de la question que je lui avais soumise ; il a détaché des nombreux matériaux qu'il réunit en ce moment pour un travail d'ensemble sur Charron, la note suivante que je suis heureux de pouvoir communiquer à la Société.

ERNEST MOURIN.

NOTE DE M. POIRSON.

J'ai comparé les divers témoignages de Louvet sur Charron, tels que vous les donnez dans votre ouvrage pages 218, texte et note, et 262, texte et note.

1° *Avec l'Éloge véritable ou sommaire discours de la vie de Pierre Charron, parisien, vivant docteur ès-droicts*, par G. M. D. R. (Gabriel-Michel de Rochemaillet) notice biographique rédigée par un intime ami de Charron, remplie des détails les plus précis et les plus circonstanciés, et la seule, à cause de son exactitude, que l'on puisse consulter dans une question d'érudition.

2° Avec le discours chrétien composé par Charron

en avril 1589, et formant l'extrait d'une lettre alors écrite par lui à un docteur de Sorbonne.

3° Avec le manuscrit de Bruneau de Tartifume que vous m'avez envoyé.

De cette comparaison, il résulte pour moi la conviction que Louvet est volontairement ou involontairement mal instruit sur ce qui concerne Charron, en plusieurs points, et que conséquemment il est impossible de décider sur son seul témoignage de la conduite tenue par Charron entre le 2 avril et le 26 août 1589.

D'abord Louvet dit de Charron, page 218 de votre ouvrage, note : « M. Charron, prestre séculier, *docteur en théologie.* » Charron était *docteur ès-droicts*, comme le témoigne Rochemaillet en tête du discours sur sa vie, et il n'a jamais été docteur en théologie, comme l'auteur l'établit dans le corps même de la biographie de Charron.

En second lieu, contrairement à ce que dit Louvet, ou à ce qu'il semble dire, comme l'entend M. Henri Martin, Charron n'est pas resté, n'a pas séjourné à Angers du mois d'octobre 1588 au mois d'août 1589. Voici le témoignage de Rochemaillet.

« De faict, sur la fin de l'an 1588, il partit de Bor-
» deaux et *passa* par Nantes et *par Angers* où il feit
» quelques doctes prédications, et s'en vint à ceste ville
» (Paris) lorsque les États étoient assemblés à Blois. Il se
» présenta au prieur de la Chartreuse, qui est lez-Paris,
» nommé Jean Michel, etc. »

Rochemaillet raconte ici comment Charron, pour s'acquitter d'un vœu fait précédemment, tenta successivement d'entrer dans l'ordre des Chartreux, puis dans celui des Célestins, et comment ayant échoué, il

consulta trois théologiens. L'auteur continue ensuite en ces termes :

« Par eux il feut asseuré qu'en conscience il estoit » quitte d'un tel vœu, que librement il pouvoit de- » meurer au monde comme séculier, et qu'il n'estoit » obligé d'entrer en aucun ordre de religion.

» Tellement qu'en l'année 1589, il *repassa à Angers*, » où il *prescha entièrement le caresme*, avec très grande » admiration et édification du peuple, et DE LA IL RE- » TOURNA A BORDEAUX, où il prit cognoissance et vescut » fort familièrement avec messire Michel de Montaigne, » chevalier de l'ordre du roy, auteur du livre intitulé » *les Essais*. »

De ce passage si clair et si bien circonstancié de Rochemaillet, il résulte 1° que Charron ne séjourna pas du tout à Angers d'octobre 1588 en août 1589, mais qu'il y fit un court séjour à la fin de 1588, et qu'il revint y prêcher le carême en 1589; 2° qu'immédiatement après le carême prêché, il quitta Angers pour retourner à Bordeaux.

Le discours chrétien ou extrait d'une lettre à un docteur de Sorbonne, composé par Charron et le témoignage de Bruneau de Tartifume viennent tous deux à l'appui de l'exposé de Rochemaillet.

Le discours chrétien de Charron se trouve compris page 234, dans un volume intitulé : *Toutes les œuvres de Pierre Charron, parisien, docteur ès-droicts*, Paris, Jacque Villory, 1635, in-4°. Le titre de ce discours est singulièrement significatif; le voici :

Discours chrestien qu'il n'est permis à un subjet POUR QUELQUE CAUSE ET RAISON QUE CE SOIT de se LIGUER, bander et rebeller contre son roy, extrait d'une

lettre escrite à un docteur en Sorbonne en avril 1589, par Pierre Charron, parisien, chantre et chanoine théologal en l'église de Condom.

Charron y confesse ses sentiments de la manière la plus explicite à cette époque du mois d'avril 1589. Il dit :

« Un temps a esté que je marchandois d'estre de la » Ligue, et y ay mis *un pied dedans*. Car en vérité » je n'en fus jamais du tout ny résolument ; voire leurs » actions m'ont *outrement offensé*. Ce qui m'y avoit » poussé estoit principalement le faict de Blois, qui » m'a fort affligé, non pour autre raison que pour le » défaut que je trouvois en la manière et procédure de » l'exécution. Ce grand bouillon de colère et indigna- » tion estant aucunement refroidy et là dessus ayant » ouï parler des gens de toutes sortes, consultant *à* » *part moi souvent* de ce qu'en conscience il faut en » tenir et en croire, enfin je me suis APPERÇU BIEN » CHANGÉ. Car j'ay trouvé premièrement douleux, puis » mauvais, puis FINALEMENT HORRIBLE, ce qui me sem- » bloit non seulement tolérable, mais bon et expédient, » et suis venu à avoir GRANDE HONTE DE MOY MESME, » pitié et compassion des autres que je voyois trem- » per EN MON ERREUR. »

Et après cette protestation si formelle, faite en avril 1589, Charron consacre tout un traité à prouver par les raisons de la théologie et de l'histoire de la primitive Eglise, que pour cause de religion, les sujets en aucun cas ne peuvent se révolter contre leur souverain, et que ceux qui se révoltent seront damnés.

A l'appui de la déclaration de Charron vient le témoignage de son contemporain, et du contemporain et

compatriote de Louvet, Bruneau de Tartifume, conçu en ces termes :

» Auparavant, en 1589, avoit presché le caresme en » l'église de St-Maurille d'Angiers. Il estoit de la » Ligue. IL SE DESDIT à Saint-Maurice, le jour de Pâ- » ques de ladite année (2 avril 1589) en la présence de » M. d'Aumont, maréchal de France. Il commença » sa prédication par ces mots : « Je vous l'avois bien » dict, messieurs d'Angiers. »

Enfin comme indication de la conduite conforme à la rétractation parlée et à la rétractation écrite de Charron, comme témoignage de ce qu'il fit, des lieux où il séjourna depuis le 2 avril 1589, son biographe Rochemaillet nous apprend qu'aussitôt après le carême, il quitta Angers pour retourner à Bordeaux.

« En l'année 1589, il repassa par Angers où il prescha » entièrement le caresme... et delà il retourna à Bor- » deaux. »

Tout cela se lie, se tient, est conséquent. Vient Louvet, lequel prétend que Charron est à Angers jusqu'au 26 août 1589, et qu'à cette dernière date, il était encore ligueur et prêchait pour la Ligue.

C'est un témoignage contre trois et un témoignage très suspect. En effet, contrairement à ce qu'a écrit Charron, à ce qu'a déclaré Bruneau de Tartifume, comme témoin oculaire, Louvet ne dit pas un mot de la rétractation publique faite par Charron le 2 avril 1589, dans l'église Saint-Maurice.

S'il a ignoré ou caché à dessein ce fait, pourquoi ne se tromperait-il pas, ou ne chercherait-il pas à nous tromper sur l'autre fait de la prolongation du séjour

de Charron à Augers et de la prolongation de son engagement dans le parti de la Ligue?

J'ajoute que la persistance de Charron dans la Ligue ou sa rechute dans le parti de la révolte, et particulièrement de la révolte contre Henri IV, ne sont nullement probables. 1° Charron dit dans son discours chrétien, que les anciens chrétiens devaient obéissance aux empereurs payens et persécuteurs : à plus forte raison, les Français devaient obéissance à un prince qui n'était que schismatique, et qui dès son avénement au trône avait promis de se faire instruire. 2° Charron devait être personnellement très favorable à Henri IV, d'après les détails que son biographe Rochemaillet nous fournit.

« L'héroyne Marguerite, duchesse de Valois, retint » M. Charron pour son prédicateur ordinaire; elle et » le roy à présent régnant (Henri IV), quoiqu'il fut » de la religion prétendue réformée, s'est délecté » et a pris plaisir extresme d'ouyr ses prédications et » l'a plusieurs fois honoré de sa présence. »

Il serait bien extraordinaire que Charron, après avoir solennellement quitté la Ligue au 2 avril 1589, y fût rentré pour combattre un prince auquel il était lié par les bienfaits et par les distinctions accordées à son talent.

Le témoignage unique et suspect de Louvet ne suffit pas pour établir ce fait. Il y a quelque chose comme deux mille erreurs dans Saint-Simon. Il y en a de continuelles dans l'Estoile; seulement l'Estoile redresse plus tard les faits faux ou inexacts qu'il a d'abord mis en avant. Croirons-nous au journal de Louvet comme on croit à l'évangile?

Je ne conclus pas à dire résolument et absolument que Charron n'est pas retombé dans la Ligue et n'y est pas resté jusqu'au 26 août 1589 ; mais je dis qu'on ne peut établir ce fait sur l'unique témoignage de Louvet, et que toutes les présomptions sont que le fait contraire a eu lieu.

A. Poirson.

DES

BIZARRERIES, SINGULARITÉS ET MANIES

DE L'ESPRIT HUMAIN

AU POINT DE VUE DE LA MÉDECINE LÉGALE.

. . . . . *Hæ nugæ seria ducent*
In mala.

HORACE. *Epist.*

Bagatelles ! dira-t-on ; mais ces bagatelles peuvent avoir de sérieuses conséquences.

Singularité, bizarrerie, tic, manie, sont des mots regardés comme synonymes dans le langage vulgaire et ne différant entre eux que du plus au moins.

Cependant le mot tic a plus de rapport avec un mouvement musculaire extérieur ; manie se dit d'une certaine étrangeté dans les idées, les actes ou les sentiments.

Quoiqu'il en soit, j'entends par ces mots : toute disposition individuelle native ou acquise, en vertu de laquelle un homme pense, sent ou agit plus ou moins

en dehors des pensées, des sentiments ou des actions des autres hommes. Espèce d'anomalie de conduite en regard de l'uniformité dans laquelle se meut le genre humain.

Il ne faut pas toutefois confondre dans cette définition les usages bizarres, singuliers ou absurdes de certaines nations. Ces coutumes, souvent extravagantes aux yeux des étrangers, n'ont rien que de naturel et de raisonnable pour des gens qui les ont, en quelque sorte, sucées avec le lait maternel.

Emettre, en effet, des idées ridicules, outrées et même absurdes; tirer de certaines prémisses des conclusions erronées ou étranges, ne constitue pas toujours ce que nous entendons par bizarrerie, ce n'est souvent qu'une suspension momentanée, une éclipse pour ainsi dire de jugement due à des préjugés de pays, de naissance ou de religion.

Que Newton, le grand Newton, croie voir clairement dans l'Apocalypse, que le pape est l'antechrist, que l'Église romaine est la grande prostituée de Babylone, cela est, sans doute, bien étrange sous la plume de cet étonnant mathématicien, nous ne dirions cependant pas pour cela que Newton fût un esprit bizarre et quelque peu fou.

Non, cette singulière anomalie provient simplement de la pression puissante des théories religieuses qu'il trouva partout autour de lui et dont son cerveau dès l'âge le plus tendre fut imprégné.

Qu'un homme ordinairement sensé, sorte un matin de chez lui, nu-pieds, la tête tondue, couvert d'un habit de bure et ceint d'une lanière de cuir; on dira que c'est un fou et l'on aura raison.

Que, dans l'idée de plaire à Dieu et d'honorer leur fondateur, des hommes sensés, instruits même, s'associent et revêtent ce costume (libre à chacun, sans doute, d'apprécier, à son point de vue, quel degré de mérite Dieu peut trouver dans ce travestissement), mais, à coup sûr, personne n'a le droit de dire : Ces gens là sont bizarres, ils touchent de près à la folie.

Pendant un voyage en Ecosse, enveloppé dans le wagon d'un large burnous noirâtre, la tête couverte d'un capuchon qui ne laissait guère paraître que les yeux, je voyais des enfants me montrer du doigt et se dire entr'eux, avec des éclats de rire que leurs mères comprimaient à peine : *a monck, a monck* (un moine, un moine). J'étais en effet pour eux une de ces caricatures de moines qui amusent tant les Ecossais.

Enfin, si nous voyions devant une cour d'assises, un jeune avocat de vingt ans plaider, affublé d'une immense perruque, certes juges et auditeurs s'écrieraient : Me un tel est devenu fou, et ils auraient raison.

Néanmoins c'est ce qui se voit, chaque jour, en Angleterre, et personne n'y prend garde.

Un goût vif et prononcé pour une profession qui non seulement n'a rien d'attrayant, mais offre au cœur et à l'œil je ne sais quoi de repoussant et de cruel, l'état de boucher, peut quelquefois, sans antécédents de famille, sans fréquentation des hommes qui l'exercent, se montrer chez des jeunes gens que tout semblait en éloigner.

Je connais un jeune homme de vingt ans, petit-fils d'un soldat de la république qui, plus tard, mourut cultivateur, fils d'un blanchisseur de toile, lequel, dès son enfance, se sentit passionné pour l'état de bou-

cher. A onze ou douze ans, il se rendait à l'abattoir par passe-temps. Sa récréation était de voir assommer les bœufs ou égorger les moutons, puisqu'il n'avait pas le *bonheur* de le faire lui-même.

Ce jeune homme néanmoins, d'un excellent caractère et de mœurs douces, joint l'humeur la plus inoffensive à la timidité d'une jeune fille, et l'amour très développé du travail à une grande piété filiale.

Ce n'est pas là une bizarrerie, une singularité de l'espèce de celles qui vont nous occuper. Ce n'est qu'un instinct professionnel énergiquement prononcé. En effet, il a fallu toute la force de raison de ce jeune homme pour ne pas céder au penchant qui l'entraîne, et pour se soumettre, par nécessité, à la profession de son père.

Distinguons donc bien de la vraie bizarrerie cet entraînement inexplicable vers certaines professions, ces idées, ces coutumes, ces singularités d'usage et de mœurs que l'habitude rend familières et dont les aspérités sont tellement émoussées par un frottement continu et presque natif, qu'elles ne blessent plus l'esprit quelque instruit, quelque logique qu'il soit d'ailleurs.

La ligne qui sépare la folie du bon sens est plus difficile à tracer qu'on ne le croit généralement. Sans doute, les extrêmes frappent tous les yeux par l'éclat de l'évidence, mais les points intermédiaires cachés dans une espèce de pénombre ne se révèlent souvent qu'à la vue sagace de l'observateur.

« Qu'est-ce que cet homme, disent MM. Hardi et Be-
» hier (Pathologie générale), dont l'esprit choisit tou-
» jours les côtés spécieux d'une question, qui, sans

» cesse, embrasse le paradoxe comme règle intellec-
» tuelle? N'est-il pas bien près de ces aliénés ergoteurs
» et tracassiers? Cet autre qui passe sa vie à récolter
» des livres qu'il ne lit pas; cet autre qui sacrifie sa
» fortune à des fantaisies étranges, comme celle d'en-
» tretenir et de maintenir vivants, en France, ainsi
» que nous l'avons vu, des oiseaux-mouches; qui agit
» en millionnaire quand sa fortune bien suffisante à
» une existence plus qu'honorable, est anéantie par
» ce goût bizarre et fantasque. »

Entre ces hommes et ces monomanes qui poursuivent une idée ridicule et reconnue folle, y a-t-il donc une distance bien facilement appréciable?

Il n'est point d'effet sans cause. Quand on voit un homme au mépris de ses intérêts, en dépit de la réprobation publique qu'il affronte et qu'il brave, sans aucun mobile appréciable, faire plus d'efforts pour être ou paraître mal, qu'il ne lui en coûterait pour être ou paraître bien aux yeux du monde, certes un pareil problème si peu naturel mérite que l'on en cherche la solution. Et ce n'est pas la moindre des énigmes que renferme le cœur humain.

On dit : c'est un esprit bizarre, singulier, vaniteux, ne pouvant être mieux ou aussi bien que les autres il veut au moins en être différent. Condamné à rester dans une sphère obscure et désireux de l'éclat extérieur, il préfère se montrer sous un jour défavorable plutôt que de passer inaperçu et de se perdre dans la foule.

C'est vrai ; voilà bien la marche que suivent certains hommes qui s'ingénient à dénaturer les quelques dons qu'ils ont reçus de Dieu et à remplacer par une existence factice la vie simple qui leur a été primitivement

départie. On aime à voir là un calcul de l'amour-propre ou de la vanité. Cela peut être quelquefois; mais outre que ce raisonnement n'expliquerait tout au plus qu'une espèce de bizarrerie, dans combien de circonstances ne nous est-il pas totalement impossible d'en rapporter l'origine à un propos délibéré ? D'ailleurs ce n'est pas là une solution. Reste toujours la question : Pourquoi vouloir agir ainsi à son propre détriment ? Une petite satisfaction d'amour-propre ou tout autre motif aussi futile explique-t-il les peines et les soucis qu'un pareil genre de vie produit et entretient toujours ? Eh ! puis, combien d'hommes parmi les plus excentriques ne se doutent pas même de ce que leur conduite a d'extraordinaire !

L'esprit, dit-on, court les rues en France. Je n'en sais rien ; mais à coup sûr, ce n'est pas l'esprit philosophique.

L'application de la physiologie à la science morale de l'homme, confondue avec les abstractions métaphysiques si souvent oiseuses, effarouche certains esprits sagaces d'ailleurs, mais légers et superficiels à qui il en coûterait trop d'aller au fond des choses et qui préfèrent s'en tenir à la surface.

Cependant il faut voir plus loin que la lettre, ou plutôt peut-être il faut mieux comprendre la lettre elle-même.

Quelle que soit la sagesse ou l'équité d'un code, il ne pourra jamais entrer dans tous les détails. Il posera des règles plus ou moins générales qui s'adapteront à merveille au plus grand nombre des hommes ; mais qui excéderont la mesure de certains individus ou resteront en deçà.

Sans doute, le législateur a dû faire sa règle inflexible; il était impossible de la plier à tous les cas. Ainsi en est-il de toutes les institutions humaines. De là, cet adage si vrai : *Summum jus, summa injuria.*

Partant de cette inflexibilité de la loi, des hommes honorables disent : « Il est vrai, la loi est quelquefois in-» juste à force d'être générale. Mais qu'y faire? C'est » un sacrifice que chaque citoyen doit être prêt à s'im-» poser en vue du bien général. » D'accord, mais s'il était possible de diminuer le nombre et la rigueur de ces sacrifices; si, bien convaincu que l'homme ne doit répondre devant Dieu et devant la justice, qu'en raison du degré de sa liberté morale, on pouvait par une analyse sévère et prudente déterminer, jusqu'à un certain point, la mesure de cette liberté, faudrait-il négliger ce moyen d'investigation, ces recherches physiologiques, ces rapprochements intellectuels et moraux qui mènent à la solution d'un problème si important?

Assurément non, et celui-là serait bien coupable, selon nous, qui, chargé par état d'apprécier la moralité des actes humains, ne chercherait pas à découvrir soit par lui-même, soit à l'aide des hommes de l'art, ces nuances si diverses, si mobiles de la liberté humaine, lesquelles nous montrent quelquefois dans deux actes en apparence identiques, là une main ferme, libre et partant coupable, ici une main affaiblie, presque forcée et par là même à peu près innocente.

Disons le bien haut, une des plus graves erreurs et des plus fatales à l'humanité, c'est de croire que tous les hommes qui ne font extérieurement aucun acte de folie, qui mènent à peu près la vie commune

sont doués du même sens moral, jouissent du même degré de liberté et par conséquent sont passibles du même degré de peine. Non, à cet égard, il y a quelquefois une distance énorme d'homme à homme et si cela est vrai pour les individus, en général, à combien plus forte raison doit-il en être ainsi pour ces êtres bizarres, excentriques, qui font le sujet de ce travail.

On a beau confronter, sous leurs yeux, leurs actes inexplicables avec les actes de tous les autres hommes, faire jaillir de ce contraste le ridicule, l'absurde, le criminel même de leur fantaisie, ils paraissent quelquefois vous comprendre, abondent même dans votre sens, vous les croyez convaincus, ils le sont peut-être à cet instant; mais l'instant d'après tout est oublié, et cette nature que l'on croyait, comme a dit La Fontaine, chassée par la porte, est tout simplement rentrée par la fenêtre ou plutôt n'a jamais entièrement abandonné le logis.

On ne choisit donc pas, en général, le rôle d'homme bizarre, on le reçoit de la nature, et, comme tout ce qui vient de cette source primitive, il faut le subir, en s'aidant toutefois de la raison, de l'éducation, des principes religieux pour le combattre ou du moins le modifier. Car de l'extirper radicalement, ce n'est pas dans la limite ordinaire de la force humaine.

Il y a donc ici, comme pour les autres sentiments de l'homme, une disposition native du cerveau due le plus souvent à des circonstances inappréciables, mais quelquefois évidemment transmise par voie d'hérédité.

Ne connaît-on pas des familles dont la vanité et la

jactance passent de génération en génération, d'autres dont l'avarice proverbiale remonte à des aïeux reculés de plusieurs siècles?

J'ai vu des enfants manifester dès leur jeune âge les symptômes d'une bizarrerie très développée chez leur père, lesquels, après une vie tristement accidentée par cette organisation, mouraient dans une véritable aliénation mentale.

Cependant, je ne prétends pas affirmer que la bizarrerie soit toujours un défaut inné et que jamais, pendant la vie, une série d'affections morales tristes, des lésions accidentelles du cerveau, ne puissent, en modifiant la pulpe cérébrale, changer ou au moins dénaturer le caractère primitif d'un individu.

Les exemples à cet égard sont nombreux et presque journaliers, résultat fatal de chagrins vifs et longs.

Qui n'a connu de ces hommes que de cruelles déceptions dans la pratique de la vie avaient brisés et rompus pour ainsi dire, devenir sombres, taciturnes, soupçonneux, alliant à une haute intelligence des petitesses d'esprit, des craintes pusillanimes et sans être fous, dans l'acception commune du mot, frappant néanmoins les yeux par je ne sais quelle excentricité qu'ils étaient les seuls à ne pas voir ?

Posons donc en principe que la bizarrerie est à peu près toujours innée ou acquise, rarement ou presque jamais simulée. D'ailleurs simuler la bizarrerie, n'est-ce pas déjà être bizarre?

Cet état du caractère humain n'est pas, sans doute, la folie telle qu'on la représente d'ordinaire et qu'elle est en effet, dans son plein développement, mais n'en serait-ce pas une nuance?

Chez beaucoup d'aliénés, la folie a été le résultat de certaines singularités dans les idées et dans le caractère, singularités peu frappantes et que le vulgaire qui ne distingue les choses que par leurs côtés tranchés, regardait seulement comme une simple bizarrerie et rien de plus.

Répétons-le donc parce que la chose nous semble hors de doute : Tout ce qui sort des habitudes ordinaires du commun des hommes; tout ce qui tranche trop fortement sur la teinte uniforme de l'humanité de façon à choquer la vue ou l'oreille de quiconque en est témoin, sans que cet étonnement soit partagé par celui qui le cause, tout cela, disons-nous, touche de bien près à la folie et n'en est peut-être que le germe et comme le point de départ.

La simple bizarrerie n'est pas ordinairement du ressort des tribunaux. Ce qu'un prévenu offre d'étrange ou d'excentrique pourra peut-être égayer l'esprit du juge ou en dérider le front; mais on ne verra dans cette organisation exceptionnelle, rien qui puisse témoigner en faveur de l'accusé et modifier l'inflexible rigueur de la loi.

Cependant, si certaines bizarreries ne sont, en réalité, qu'une aliénation débutante, que l'expression du plus petit degré de la folie, si peu appréciable que soit ce degré, ne faut-il pas en tenir compte ?

Le libre arbitre n'est pas détruit encore; c'est peut-être vrai, mais il est affaibli. Pareil à l'ictérique sur le fond de l'œil duquel tous les objets se colorent en jaune, l'homme bizarre voit tout à travers le prisme de ses fantastiques idées. Il est aussi difficile de démontrer à celui-ci qu'il est le jouet d'une illusion

idéale que de prouver à l'autre que les objets n'ont pas réellement la teinte dont il les voit revêtus.

Il faut donc, même à ce premier degré d'affaiblissement de la liberté morale, examiner l'état mental du délinquant et ne demander à sa conscience que ce qu'elle peut donner.

Toutes les maladies ne se transmettent heureusement pas par voie de génération, et parmi celles qui sont héréditaires, on en voit un grand nombre s'affaiblir en passant du père aux enfants. Ainsi est-il des aliénés.

Cependant, s'il est vrai qu'ils ne lèguent pas toujours le triste héritage de leur folie à leurs descendants, ceux-ci portent souvent, dans le cerveau, une empreinte quelque légère qu'elle soit du vice paternel, qui se traduit en eux par une humeur capricieuse et fantasque.

En conséquence, il est essentiellement utile de remonter des fils aux pères, toutes les fois que ceux-là présentent dans leur conduite ou leurs idées quelque chose de louche ou d'anormal.

J'ai connu, et toute la ville a connu comme moi, un homme issu d'une honorable famille de magistrats, initié à plus d'un genre de connaissances, mais surtout nourri et infatué de rêveries théosophiques. Il voyait les espaces aériens peuplés d'esprits échelonnés dans un ordre hiérarchique, et, par je ne sais quelle évocation, à l'aide d'une carafe pleine d'eau, il prétendait se mettre en rapport avec eux et percer, par ce moyen, les plus ténébreux mystères de la nature et de l'homme. Il avait d'ailleurs longtemps fréquenté et admiré l'abbé Faria.

A quelques lieues d'Angers, un malheureux paysan soupçonné d'être sorcier fut tué dans un guet-apens. Peu de temps avant l'assassinat, notre théosophe, consulté par un homme qui se croyait *ensorcelé*, avait fait voir à celui-ci dans la carafe cabalistique l'image de l'auteur du sortilége. La mort du prétendu sorcier suivit de près, et le crime fut commis avec une telle adresse par plusieurs complices, que les plus promptes, les plus habiles investigations de la justice ne purent mettre sur la voie des coupables.

Ce fatal rapprochement dut émouvoir les magistrats. On interrogea M. X*** dont la science occulte avait peut-être conduit des gens crédules jusqu'à l'assassinat.

Il se défendit avec la conviction d'un apôtre et le savoir d'un illuminé, paraissant prêt à mourir pour l'appui de sa croyance. Après avoir développé son système avec cet aplomb et cette confiance que donne une foi profonde, il s'assit calme et assuré, peu inquiet des murmures improbateurs qui se faisaient entendre autour de lui, et radieux d'avoir pu défendre la vérité en face même de la justice.

Gravement réprimandé par le tribunal qui lui représenta quelle influence terrible de pareilles manœuvres devaient nécessairement avoir sur l'esprit des gens de la campagne, il parut peu sensible à ces admonestations, et, sans doute, s'enveloppant de son savoir et de sa conscience, il plaignait sincèrement l'aveugle mécréance des juges et des auditeurs.

Le public, en parlant de cet illuminé, disait bien : C'est un fou ; mais sans attacher à ce mot l'idée d'un être obéissant fatalement à des impressions internes,

invinciblement entraîné vers des croyances sinon tout à fait absurdes, au moins ne pouvant soutenir un instant le criterium de la raison et de l'expérience.

Le reste de la vie de M. X*** ne fut qu'une suite d'illusions et de bizarreries jusqu'à ce qu'il mourut dans une espèce d'enfance.

Pendant l'audience dont nous avons parlé, aucune des personnes ne doutait que cet homme ne dût être responsable de tous ses actes et quand on le vit sortir du tribunal sans condamnation, on accusa, sans doute, la justice de partialité. Je crois, moi, qu'elle ne fut que juste.

Il ne fallait, en effet, qu'empêcher ce disciple de Swedenborg de devenir consciencieusement dangereux en lui ôtant les moyens d'appliquer sa théosophie aux recherches curieuses et impertinentes d'hommes faibles, ignorants et crédules.

Le fils de cet adepte des sciences occultes n'hérita pas, à la vérité, de la tendance cabalistique de son père, mais, dès son enfance, il se fit remarquer par une turbulence extrême, un flux de paroles intarissable, une excessive mobilité de pensées et d'actions.

Malgré une grande pénétration d'esprit et des connaissances acquises assez variées, pas plus que son père, il ne put s'attacher à aucun emploi public.

Vers trente ans, à la suite d'une forte saignée, il perdit soudain ses facultés viriles et sentit, disait-il, comme un coup de massue tomber lourdement sur sa tête.

Depuis ce moment, son état primitif ne revint plus; il était néanmoins tourmenté par de vifs désirs, mais sans nul effet, tels à peu près que l'on dépeint ceux :

Il éprouvait des hallucinations surtout de l'odorat (chose assez rare). L'odeur de son cerveau en putréfaction le poursuivait partout. Persuadé, comme il me le disait souvent, qu'il ne pouvait vivre longtemps avec une pulpe cérébrale en décomposition putride, il demandait partout des remèdes à la médecine. Il vécut ainsi plusieurs années et succomba, je crois, à un ramollissement du cerveau et peut-être du cervelet.

L'exemple de ces deux hommes prouve d'abord que si la folie du père n'a pas passé, pour ainsi dire, en nature dans l'organisation du fils, celui-ci n'en a pas moins été vicié dans ses facultés intellectuelles, et que la singularité qu'il montra dès son jeune âge, ne fut que le prélude de la manie qui se déclara plus tard et de l'idiotisme qui termina sa vie.

Remarquons ensuite que, longtemps et presque jusqu'à la fin, ils ne furent regardés que comme des êtres bizarres, ridicules, mais non véritablement fous. Cependant en suivant la marche progressive de ces bizarreries natives, nous les voyons se dessiner bientôt en folie ou s'éteindre dans l'idiotisme ou l'enfance.

Telles ne sont pas toujours les conséquences ultérieures de ces étrangetés d'idées ou de sentiments qui apparaissent dans la conduite de certains individus.

Quelquefois la bizarrerie ne semble pas aller en croissant; elle est stationnaire. C'est à peu près un cercle uniforme, dans lequel se meut, s'agite si l'on veut, l'homme que la nature a marqué de ce sceau singulier.

Deux années consécutives, à différentes époques et

cela pendant plusieurs mois, j'ai vu à la prison d'Angers un jeune homme de 28 ans, né de parents honnêtes, pourvu d'une certaine instruction, sculpteur de son état, laborieux et paraissant se livrer à son travail avec goût et entraînement,

Cet artiste, car il l'était bien réellement, trouvait dans son imagination aussi variée que féconde une inépuisable source de sujets sérieux ou plaisants, graves ou comiques qu'il faisait jaillir de l'argile avec une promptitude et une vérité à défier un Dantan lui-même.

Cet homme n'avait pas l'habitude du vol, ses mœurs n'étaient pas soupçonnées. Sa figure avait quelque chose d'ouvert et de joviai, et bien qu'en prison, il ne semblait pas trop mal à son aise dans ce séjour assez peu attrayant.

Quelle cause avait donc jeté au milieu de malfaiteurs un artiste qui paraissait si peu fait pour une pareille compagnie ? On ne le croirait pas, si l'esprit humain n'était pas une énigme dont il faut toujours chercher le mot. Eh ! bien, ce sculpteur, cet artiste ne voulait pas se donner la peine de vivre du salaire de ses œuvres ; il préférait mendier le soir quelques sous et satisfaire ainsi aux premiers besoins de la vie.

Emprisonné une première fois pour infraction aux lois sur la mendicité, il convenait qu'il avait tort, qu'il était ignoble de tendre la main quand on était jeune, valide, et surtout ouvrier intelligent.

Cependant, à l'expiration de sa peine, il oublia vite les conseils donnés, les résolutions prises, et quelques mois plus tard, pour cause de mendicité, il rentrait sous les verroux.

En vain, on l'avait recueilli à la sortie de la prison ; en vain on s'était ingénié à lui procurer du travail, à faire vendre à son profit ses figurines, si vraies, si drôlatiques, il parut quelque temps répondre à ces généreuses attentions ; mais un soir, après le spectacle, il s'adresse à une personne, lui demande l'aumône. C'était un commissaire de police. Une lutte vive et longue s'engage entre l'agent de la force publique et le mendiant monomane qui, traduit pour cause de rébellion et jugé en récidive, est envoyé à Fontevrault où peut-être achève-t-il de subir sa peine.

Comment expliquer une pareille bizarrerie? On connaît fort bien la monomanie du vol ; mais qui connaît la monomanie de la mendicité pour elle-même? Sans doute la paresse, l'ignorance d'une profession engagent un grand nombre d'individus à mendier et cela dans les bas-fonds de la société. Mais l'homme dont il s'agit aime le travail, il travaillait assidûment à la prison et même en ville. Il n'est pas insensible à la gloire que lui procurent ses œuvres. Seulement il ne saurait se décider à en tirer un juste et honorable salaire. Il faut qu'il demande au public l'obole qui doit le nourrir.

Que faudrait-il donc à cet artiste qui, au sortir de la maison centrale, recommencera presque infailliblement à solliciter la générosité publique? Ce qu'il lui faudrait ? Un asile peut-être où, sans souci de sa nourriture quotidienne, il pût vivre, se loger et travailler à loisir. Si cette ressource lui fait défaut, il est bien à craindre que, de récidive en récidive, ce vrai talent finisse par s'ensevelir et se perdre dans l'ombre d'une prison.

Evidemment cet homme ne s'est pas dit un beau matin : Il faut que je mendie; c'est un caprice que je veux me passer. Je peux vivre, il est vrai, aisément, sans tomber dans l'abjection de ces gens vils et ignobles qui prélèvent leur existence sur la compassion publique; oui, je peux me suffire par mon travail et mon talent; mais n'importe, je tendrai la main, je descendrai au dernier degré de l'échelle sociale et cela pour me singulariser. Non, il ne s'est jamais dit cela; il n'y a point là d'idée préconçue. Qu'a-t-il donc fait ? Eh ! mon Dieu ! il s'est tout bonnement laissé aller à la pente de sa nature.

Quelquefois la paresse et l'indolence amènent chez certains individus de singuliers résultats.

J'ai vu, pendant plusieurs années, à la prison d'Angers, un homme parti tambour avec les premiers bataillons de Maine et Loire, et qui, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, avait promené sa caisse de Quiberon aux Pyramides et de Lisbonne à Moscou. Il n'était, disait-il, tombé qu'avec le grand homme.

Jamais, sans doute, ce vieux troupier n'avait eu un amour bien vif pour le travail, et la vie des camps n'avait point en cela modifié ses dispositions naturelles. Rendu à la vie civile, il travaillait peu et buvait beaucoup.

Déjà avancé en âge, il fut, je ne sais pour quel sujet, condamné à quelques mois de prison.

Cette existence nouvelle lui plut assez. Je le voyais toujours gai, content de son sort et se prêtant, avec plaisir, aux corvées de la maison.

Sorti une première fois de prison, il se hâta d'y rentrer après quelques semaines de séjour en ville.

Ce n'était point un voleur de profession. Quand il était las de sa liberté, ce qui arrivait promptement, il volait quelques objets de peu de valeur, ostensiblement sous les yeux d'un agent de police, et, sur le coup, il se voyait réintégré sous les verroux.

Je suis logé, nourri, blanchi, me disait-il; c'est comme en garni, ma foi, je m'y abonnerais bien. Il y était en effet abonné, car je ne sache pas qu'il soit demeuré de suite plus d'un mois hors de sa prison.

Chez certains hommes, à une intelligence largement développée s'unit quelquefois la vanité la plus indomptable, l'amour-propre le plus transcendant, si je puis employer ce mot.

Cet orgueilleux instinct naît, croît et s'agrandit démesurément avec eux. Toujours mécontents de leur position sociale parce qu'ils la croient au-dessous de leur mérite, regardant toujours au-dessus d'eux, jamais plus bas, jamais à côté, se desséchant à la vue du succès des autres, comme si c'était leur propre bien qu'on eût dérobé, ils voient leurs jours s'écouler dans l'amertume et le désespoir, jusqu'à ce que, ayant foulé aux pieds les précieuses ressources dont ils n'ont pas su user, ils meurent dans la misère, maudissant le sort qui pourtant les avait richement dotés.

De pareils hommes sont bien à plaindre; car, après tout, ils ne se sont pas donné ces sentiments dont l'influence sera si fatale à leur avenir. Jeunes ils n'ont pas su qu'il fallait les déraciner; vieux, ils n'ont plus eu la force, ni peut-être la volonté de les combattre.

Il y a par le monde, un homme singulier et bizarre. Issu d'un père connu dans la science, peu favorisé des dons de la fortune, il eut le bonheur d'être placé

dans une école de l'État où, grâce à son intelligence et à ses succès, il devint professeur.

Né artiste, il cultive la musique, exécute des morceaux de sa façon, lesquels obtiennent l'approbation des compositeurs. On le recherche, on le fête dans les salons.

Les éléments du calcul suffisaient pour le cours qu'il professait, il se lance dans les mathématiques transcendantes. Il ose aborder les problèmes de la mécanique céleste, refait les calculs de Laplace et ce travail lui vaut un mot d'encouragement de Lacroix. Mais là aussi le mal longtemps assez peu dissimulé se dévoile; le cerveau s'exalte. Cet homme étouffe dans la sphère obscure où le sort l'a jeté. Nouveau Thémistocle, la gloire des Lagrange et des Biot l'empêche de dormir. Il rêve d'Institut; c'est un fauteuil qu'il lui faut là. Dès lors il n'a plus qu'un sentiment outré de lui-même; qu'une idée, savoir qu'il est une intelligence méconnue, jetée hors de sa sphère, à laquelle on a coupé les ailes et désormais condamnée à ramper dans la foule des simples mortels.

Voilà le caprice, la bizarrerie, la manie plutôt de cette âme malade. Quelles en seront les conséquences ?

Le moral fortement froissé par les chocs que, chaque jour, reçoit cet amour-propre si chatouilleux, si irritable, réagit d'abord sur les organes digestifs dont la secrétion excitée et déviée donne à la figure amaigrie de cet homme une teinte safranée et blafarde qui désormais ne s'effacera pas.

Il parlera de lui, toujours de lui, éternellement de lui. Les années, les conseils de ses parents et de ses amis n'y pourront rien. Il rejettera les plus belles

propositions d'avancement, des répétitions richement rétribuées. Il vivra en misanthrope, négligera sa tenue au point d'exciter le rire des étrangers et la compassion de ceux qui le connaissent. Il envoie sa démission au Ministre et quoiqu'il n'ait pas l'âge pour la retraite, on lui alloue bénévolement une modeste pension, seul subside de ses vieux jours.

Aujourd'hui il bat les pavés d'une grande ville, vit on ne sait comment (d'une manière honorable toutefois et toujours en honnête homme), fuit ses amis quand le hasard les offre à sa vue, accuse, sans doute, comme toujours le monde entier qui ne sait pas l'apprécier. Déplorable condition d'une belle intelligence dévoyée de son vrai chemin.

Il y aura tantôt un demi-siècle que ce type incarné de l'amour-propre vit en se rongeant les entrailles. Pour braver ce qu'une pareille existence a de rude et de précaire, il se fait un manteau de sa vanité, jusqu'à ce que miné lui-même dans sa dernière fibre, ce vêtement de toute sa vie devienne le linceul qui l'ensevelira dans un repos qu'il connaîtra alors pour la première fois.

Toutes les personnes qui connaissent ce moderne Timon disent de lui : C'est un homme bizarre, excentrique, fantasque, mais aucun ne va jusqu'à dire c'est un fou. Pourquoi ? parce que l'intelligence de ce professeur n'est nullement lésée, parce qu'il raisonne avec une sévérité de logique à surprendre ses amis, parce que n'ayant reçu qu'une instruction primaire, il est parvenu à rendre ses idées dans un style pur, élégant et concis; en un mot, parce que en dehors de son fougueux amour-propre, il surpasse par l'esprit, le rai-

sonnement et les connaissances, le niveau du commun des hommes.

Et pourtant il est bien fou ! mais sa folie est une folie de sentiment. Le cerveau, en effet, n'est pas moins la cause occasionnelle de nos affections morales que de nos facultés intellectuelles. Ces dernières sont-elles lésées, l'homme déraisonne, c'est-à-dire ne lie plus ses idées avec l'enchaînement logique qui constitue la raison. De même un vice congénial ou accidentel peut affaiblir ou exalter un ou plusieurs de nos sentiments.

Supposons que ce soit l'orgueil. Cette passion, noble en elle-même, vient-elle à s'affaiblir dans l'homme, il tombe alors dans la bassesse et la servilité.

S'exalte-t-elle au contraire, nous la voyons alors dégénérer en sot amour-propre, vanité puérile ou jactance ridicule.

Concluons donc, qu'assujetti par ordre de Dieu au jeu des organes, l'homme peut quelquefois être aussi bien maîtrisé et subjugué dans ses sentiments que dans son intelligence. Celui qui est né pusillamine peut, quoique rarement, vaincre sa timidité et donner une preuve de bravoure ; mais la plupart du temps l'homme craintif conserve cette disposition dans tous les actes de sa vie. Si, dans certains cas, le respect humain ou quelque autre mobile le force de paraître hardi et intrépide, il y a là un violent combat entre la nature qui vous a fait timide et l'opinion publique qui réprouve la couardise. Aussi il arrive alors ce qui arrive toujours dans une lutte inégale, la nature reprend le dessus et Thersite pour avoir une fois agi en Achille, n'en est pas moins toujours un Thersite.

Cet homme, je le répète, est bien malheureux ! S'il

est vrai qu'il eût pu s'épargner un pareil supplice et que de gaieté de cœur il s'y fût condamné volontairement, il faut avouer que jamais tyran n'était capable de lui imposer une torture égale à celle qu'il se plaît à nourrir dans son propre cœur.

Ce serait peut-être le lieu de parler de l'éducation comme moyen de combattre et de vaincre autant qu'il est possible la première apparition de ces bizarreries d'où va découler pour le jeune homme toute une série de déceptions, de chagrins ou de malheurs. Mais un sujet si vaste ne peut être traité en passant. Remarquons seulement, qu'en général, c'est presque toujours au détriment de l'éducation proprement dite, que l'instruction de l'enfance s'acquiert et se développe. Cependant je suis convaincu que tous les établissements qui placent l'éducation en première ligne, forment seuls des hommes complets. Car le cœur bien dirigé sera toujours un puissant auxiliaire pour l'intelligence et pour l'esprit.

Le chêne majestueux qui couvre de son ombre un espace immense, était, il y a cent ans, en germe dans le gland, qui fut alors confié à la terre.

Ainsi l'homme est dans l'enfant.

Lorsque Castaing, d'horrible mémoire, eut hypocritement empoisonné ses deux amis, nous, ses anciens condisciples, nous nous rappelions qu'un de ses camarades lui avait dit au Lycée d'Angers : « Castaing, tu es un misérable, tu te feras pendre. » Prédiction fatale, mais fondée sur un germe de scélératesse qui se laissait entrevoir dans l'adolescent, et dont le développement ultérieur devait conduire l'homme mûr à l'infamie de l'échafaud.

Ce n'est point cet instinct du crime s'annonçant dès les premières années par des actes cruels ou immoraux, que je veux examiner ici, mais bien une espèce de caractère n'offrant rien d'offensif, rien de méchant, une certaine inclination à l'isolement et à la solitude, un éloignement sans motif appréciable, pour les jeux des enfants de son âge, une vie, en quelque sorte, tout intérieure, et se manifestant à peine au dehors.

D'ordinaire, les enfants de cette humeur sont taquinés par leurs égaux, harcelés par des plaisanteries qui les choquent vivement, bien qu'ils gardent concentré en eux-mêmes le dépit qu'ils ressentent. Sont-ils poussés à bout? pareils au volcan qui lance une lave longtemps bouillonnante dans ses flancs, ils éclatent et l'on est stupéfait de l'énergie qu'ils développent dans cette soudaine et première explosion.

Il en résulte quelquefois un monstrueux attentat, qu'il ne faut pourtant pas confondre avec de pareils actes sanguinaires commis dans des circonstances tout à fait différentes.

Le crime, si crime il y a, a eu la rapidité de l'éclair; l'acte a suivi l'idée, comme la détonation de l'arme a feu suit l'étincelle qui tombe sur la poudre. Mais aussi, avec la même promptitude, l'homme que la passion vient d'exalter jusqu'au crime, se réveille comme en sursaut, retombe, pour ainsi dire, sur lui-même, l'ivresse momentanée s'est dissipée. Il voit toute l'horreur de son acte fatal, ne cherche pas de subterfuges pour la dissimuler ou l'amoindrir; il sent, on le voit, qu'il n'a cédé qu'à un entraînement involontaire.

Jean Gingue, cultivateur, est âgé de 33 ans. Les traits

de sa figure sont grossiers, presque stupides ; son abord exprime l'embarras, l'hésitation ; ses yeux baissés, sa parole vive, embrouillée, saccadée, dénotent dans le caractère quelque chose de craintif et de contraint.

Tel nous le trouvâmes à la prison d'Angers, le docteur Grille et moi, quand en novembre 1839, nous fûmes chargé d'examiner l'état mental de cet individu.

Cet homme, d'une intelligence bornée, morose et taciturne, naturellement défiant, avait peu de relations avec ses voisins ; personne d'ailleurs n'accusait sa probité ou sa délicatesse. On savait ses bizarreries ; mais comme il était inoffensif, on ne lui en voulait pas.

Ainsi que beaucoup de gens de la campagne, il croyait aux sorciers, aux funestes secrets que, selon lui, renfermaient *certains mauvais livres*. Il avait atteint sa 33e année, sans que rien fît soupçonner qu'il fût ou pût devenir fou.

Appelé comme témoin dans une contestation entre deux de ses parents, il se prononça pour ce qu'il crut la vérité, et attira sur lui et sa vieille mère la colère et les menaces du cousin-germain contre lequel il avait témoigné.

De là un acharnement implacable de ce dernier contre Gingue et contre sa mère. Cette pauvre femme poursuivie, harcelée sans cesse, devint folle, se crut et se dit ensorcelée par son neveu.

L'idée de voir sa mère sous la fatale influence d'un sortilége, la persuasion où il était lui-même de la réalité du maléfice, les nuits qu'il lui fallut passer près de cette malheureuse, qu'une crainte chimérique agitait constamment, toutes ces circonstances ébranlèrent la faible cervelle de Gingue.

Pendant trois nuits consécutives, il veille au chevet de sa mère qui, dans son délire, le supplie toujours de la délivrer de l'ennemi qui la poursuit et la menace sans cesse.

Un matin, avant le lever du soleil, il va chez celui en faveur duquel il avait déposé devant la justice, le conjure de se rendre près des frères Tharreau (célèbres charlatans du pays), pour les consulter. Celui-ci s'y refuse. Gingue rentre près de sa mère qui, tout entière à ses folles idées, l'excite sans relâche à la délivrer de son ennemi.

Poussé par l'amour filial, ou plutôt halluciné par les cris de sa mère, il sort avec son fusil. Ses yeux hagards et farouches épouvantent ceux qui le voient. Deux hommes se précipitent pour le désarmer. Gingue croit qu'on veut l'attaquer, lutte avec énergie et décharge son arme sur son cousin qui tombe frappé à mort.

L'assassin fuit d'abord et jette son fusil. Mais bientôt il se rend lui-même, avoue tout, reconnaît l'horreur de son action et répète : Je ne sais ce que j'ai fait, je n'étais pas maître de moi-même.

Une malheureuse circonstance venait encore, dans ce drame lugubre, compliquer l'affaire et embarrasser davantage les hommes de l'art et les magistrats.

Gingue se trouvait l'héritier de sa victime et la voix si souvent prévenue, si souvent infidèle du public, criait partout à nos oreilles, comme le poète :

Ah ! doit-on hériter de ceux qu'on assasine?

Antérieurement à l'homicide, Gingue n'était pas fou; quand nous l'interrogeâmes, il ne l'était pas davan-

tage. Mais son esprit faible, bizarre et borné, son caractère morose dominé par des idées superstitieuses, l'avaient singulièrement prédisposé à un dérangement intellectuel.

Excitée par le spectacle incessant d'une mère en pleurs et en délire, cette prédisposition atteint bientôt le degré de l'hallucination. Sous le coup d'impressions si vives, Gingue vit des ennemis partout, sortit avec son arme, pour en délivrer sa mère et, dans la lutte où il frappa mortellement son cousin, il est excessivement probable qu'il ne le reconnut pas.

Au reste, telles furent nos conclusions, et la Chambre d'accusation les accepta. Gingue ne fut pas mis en jugement. Nous avions demandé sa séquestration pendant quelque temps dans une maison de santé. Il y resta peu. Bientôt vingt ans se sont écoulés depuis ce tragique événement et cet homme vit paisiblement dans sa commune sans qu'aucune plainte se soit élevée, sans qu'on ait eu de nouveaux malheurs à déplorer.

N'est-ce pas là cette explosion soudaine qui éclate comme un coup de tonnerre, sans que rien dans les antécédents de l'individu ait pu la faire soupçonner et pressentir même de ceux qui vivent avec lui?

Mais pour l'œil du médecin physiologiste, Gingue portait en lui-même, un élément en quelque sorte fermentatif. Sous cette cendre trompeuse, couvait un feu que le moindre souffle pouvait faire éclater et qui, en effet, éclata sous la pression d'idées superstitieuses unies à l'exaltation de la piété filiale.

Quand un témoin indiscret s'interpose dans quelque scène conjugale un peu violente, il n'est pas rare

de voir des femmes encore toutes bouleversées des coups qu'elles viennent de recevoir, dire à l'importun protecteur : « Sortez d'ici, que vous importe si je veux moi, que mon mari me batte? »

Quelque singulière que soit cette disposition d'esprit, ce n'est ni une bizarrerie, ni une manie, ce n'est que l'explosion naïve de l'amour-propre blessé et de ce sentiment naturel qui veut, suivant l'expression consacrée, que l'on lave son linge sale en famille.

Mais on a rencontré des hommes qui, à prix d'argent, achetaient d'un individu ignoble et cupide, le droit, si droit il y a, de le frapper et le contusionner à merci.

L'homme, sans doute, n'est pas libre de vendre la liberté de son corps, de se faire la *chose* d'un autre. La loi s'y oppose formellement. Mais peut-il être permis à quelqu'un d'acheter l'atroce privilége de battre un malheureux assez stupidement dégradé pour conclure une pareille convention?

Si le code n'a pas prévu ce cas, toutes les lois morales réprouvent ces violences à froid, cette inhumanité qui trouve un plaisir féroce à torturer son semblable.

Cette cruelle bizarrerie qui siérait assez bien à un tigre, je l'ai connue dans un Américain, jeune homme riche et lâche qui, dans un collége, offrait à des écoliers pauvres une pièce d'argent pour acquérir le droit de les battre impunément.

On m'a cité à la prison d'Angers plusieurs individus atteints de cette fantaisie sauvage.

Si, dans cette gymnastique barbare, il arrivait que le patient reçût une blessure grave qui le mutilât ou

compromît sa vie, serait-il admis à réclamer devant les tribunaux justice et indemnité?

L'auteur des coups pourrait-il alléguer, pour sa défense, le droit acheté à beaux deniers comptants et qu'on lui a bien librement vendu?

Le code à la main, le juge pourrait hésiter peut-être, mais la conscience publique couvrirait de honte ces passe-temps cruels que la brute elle-même se refuserait à prendre avec ceux de son espèce.

Quand un homme appartenant à une famille honorable, ayant d'ailleurs reçu l'éducation que réclame sa naissance, porte habituellement le cynisme jusqu'à braver toutes les convenances sociales, ne rougit pas de provoquer publiquement à des actes licencieux, se livre sans nul souci aux sarcasmes et à la risée publique, ne craignez pas de l'affirmer, oui, cet être bizarre et dégradé ne jouit pas de ses facultés intellectuelles et morales.

Vous auriez pu, il y a à peine quelques années, rencontrer dans la rue et suivi de son domestique, un homme rapportant lui-même de chez le traiteur les quelques bribes d'aliments qui devaient composer son repas.

Les diverses pièces de l'accoutrement de ce singulier personnage étaient sales, usées, déchirées même et ne se raccordaient entre elles qu'à l'aide de vieux cordons ou de boutons dépareillés : véritable pendant de cet *ami du grand homme*, de ce Chodruc Ducos que l'on voyait, il y a quelque trente ans, se prélasser en haillons sous la galerie du Palais-Royal.

La vie de cet homme devait être aussi étrange que son déshabillé. Marié à une jeune femme dont il fit le

désespoir, il habita d'abord une petite ville de province, où il était signalé pour ses excentricités souvent cyniques. En plein jour, il provoquait impudemment les femmes et rentrait chez lui conspué et honni par tous les enfants du quartier qui le poursuivaient de leurs huées et de leurs sarcasmes.

Avec l'âge grandirent ces habitudes éhontées. On l'accusa d'un vice énorme; je le vis à la prison sous le poids de ces accusations. Il avait cousu dans la ceinture d'un pantalon impossible, pour 1,000 à 1,500 fr. de pièces d'or (c'était, dit-on, son habitude). Je ne sais quel fut le résultat de cette arrestation et je n'eus l'occasion de revoir ce prévenu que longtemps après.

J'entendais parler de sa maison comme d'un repaire impur où le désordre moral le disputait à la malpropreté.

Ces actes immoraux ont-ils été inventés ou exagérés par la malignité publique, je n'en sais rien, mais je peux parler, pour l'avoir vu, de l'intérieur du domicile.

Qu'on se figure une habitation vieillie, noire, délabrée, avec un mobilier analogue, fermée depuis vingt ans et qu'on ouvrirait pour la première fois.

Telle et pire encore était la chambre où je fus introduit. Quoique appelé, je n'y fus pas admis le premier jour. Soit caprice du maître, soit tout autre motif, je dus me retirer. Guidé par la curiosité, je passai sur ce sans-gêne et je revins, appelé encore quelques jours après.

Je traversai une allée à demi pavée et par un escalier humide, tortueux et peu éclairé, j'arrivai dans une

petite chambre dont les croisées avaient depuis longtemps perdu l'habitude de s'ouvrir. Dans un coin, sur une couchette entr'ouverte, et que l'on ne retournait jamais, j'aperçus des draps dont la couleur n'était pas équivoque. C'était, à la lettre, un pointillé graisseux et noir qui témoignait hautement de la multitude d'insectes qui y pullulaient. Sur une mauvaise petite table gisaient confusément une foule d'objets poudreux, tous disparates et fort étonnés de se trouver réunis. Parmi tout cela, et sous une couche épaisse de poussière, des pièces d'or, des montres du même métal, et quelques autres bijoux sans grande valeur peut-être.

Les parois de ce bouge, nues, noires et fendillées çà et là, ne déparaient pas l'ameublement; le sol dont le carrelage n'était plus que les mille morceaux de carreaux brisés et soulevés, était jonché de vieilles chaussures et de haillons dont il était difficile de distinguer la forme et l'usage primitif ; quelques chaises sales complétaient le mobilier

Au milieu de cette indescriptible saleté, un homme plus sale encore que tout ce qui l'entourait, me reçut gracieusement, m'offrit un siége que je me gardai d'accepter. D'un coup d'œil rapide, je cherchai où placer mon chapeau, mais je ne trouvai rien.

Cependant le maître de céans semblait à son aise comme dans un salon, parlait avec esprit et distinction, tandis que mes yeux stupéfaits se fixaient sur sa chemise de la plus repoussante malpropreté et qu'il ne quittait que quand elle tombait en loques. Les épaules, la partie postérieure du cou ainsi que le dos de ce malheureux étaient excoriés et rongés : partout, à l'entour, un peuple de vermine se promenait en se

repaissant, avec l'aisance et la sécurité d'hôtes déjà anciens et tout-à-fait familiers.

Dans une autre visite, il me demanda si je pouvais lui assurer encore deux ans d'existence.

Oui, lui dis-je, pourvu que vous observiez mieux les préceptes de l'hygiène et que, de votre vivant, vous ne vous condamniez pas aux bêtes.

— C'est bien, c'est bien, reprit-il, ne parlons plus de cela.

Huit ou dix jours après, j'appris que son cadavre avait été retiré d'un puits. Etait-ce suicide? était-ce accident? Je l'ignore; mais je ne serais pas éloigné de croire qu'un homme si excentrique, si bizarre, je devrais dire si monomane, ait fini par tomber dans une vraie folie qui l'aura conduit à la destruction de lui-même.

Parlerai-je de cette singulière bizarrerie, de cette manie du vol, disposition innée et invincible chez certaines personnes probes d'ailleurs et quelquefois très intelligentes?

Semblables à certains animaux, qu'un secret instinct porte à dérober et à soustraire à la vue les objets qu'ils rencontrent, et cela sans but d'utilité apparente, quelques hommes, par un inexplicable entraînement à s'emparer du bien d'autrui, volent sans qu'aucun motif de besoin, de vanité, d'intérêt quelconque puisse expliquer ces inconcevables larcins.

Les exemples de ce bizarre instinct sont sans nombre; je n'en citerai que deux dont j'ai été témoin.

Une dame, d'âge moyen, spirituelle, dans un état de fortune au-dessus de l'aisance, fréquentait une maison où je la rencontrais souvent.

Prévenu de son amour passionné pour la propriété d'autrui, je voulus un jour la suivre de près, contrôler tous ses mouvements, épier tous ses gestes et mettre au moins une fois en défaut, son goût et son adresse pour le vol.

Mon intention inquisitoriale n'échappa point à la sagacité de cette dame. Elle était évidemment mal à l'aise, dépensa plus d'esprit que jamais, prolongea sa visite, enfin se leva pour prendre congé de ses hôtes.

J'étais adossé à la cheminée ; elle s'approche du feu, se chauffe les mains, prend ses gants et sort.

Je dis à la maîtresse de maison : J'ai mis cette fois Mme X... à la torture ; elle est partie les mains vides.

— C'est bien étonnant, me répondit-on.

Le lendemain la domestique de Mme X. rapporta un briquet et un morceau d'amadou soustraits la veille sous mes yeux et sans que j'en eusse le moindre soupçon.

En s'approchant du feu, sous prétexte de se chauffer les mains, elle avait déposé son mouchoir de poche sur la cheminée et l'avait repris très adroitement avec le briquet et l'amadou qu'il recouvrait.

J'ai sous les yeux une femme de quarante ans, veuve d'un ouvrier des mines, mère de trois enfants, et longtemps réputée d'une probité intègre. Du vivant de son mari, bien que dans une misère profonde et malgré le dénûment de ses enfants, elle vécut longtemps des ressources de la mendicité, sans que jamais cette détresse de chaque jour ne l'excitât au vol.

Devenue veuve, elle obtient, par sa conduite, la confiance de quelques maisons riches ; on la charge

du soin de blanchir le linge et à chaque lessive elle dérobe un objet d'une valeur plus ou moins considérable. Ces larcins se multiplient, elle les entasse dans une armoire où ils restent sans usage. A peine en détourne-t-elle une chemise pour en vêtir un de ses enfants.

Ceux-ci d'ailleurs, comme elle l'avoue elle-même, sont nourris, vêtus et instruits, grâce à la bienveillance publique, mieux qu'ils ne l'ont jamais été, et cependant elle vole de nombreux objets, sans intention de s'en servir ou de les vendre, sans motif d'intérêt apparent ; certes il y a là quelque chose d'inexplicable. C'est à trente-huit ans que cette femme est saisie de cette espèce de monomanie du vol, à l'époque juste où la pauvreté, cette mauvaise conseillère, se fait le moins sentir chez elle.

Je serais porté à croire que le tribunal a vu dans ce cas des circonstances atténuantes, car, dans cette grave affaire, où les vols s'élevaient à 600 fr. compliqués d'abus de confiance et presque de domesticité, la peine n'a été que de six mois de prison.

Au reste, cette femme qui déplore vivement aujourd'hui sa triste position, a offert de réelles hallucinations et quelque aberration passagère dans ses facultés intellectuelles depuis sa condamnation.

La bizarrerie qui, dans ce cas, accompagne le larcin, peut, dans des circonstances différentes, s'attacher à d'autres sentiments soit moraux, soit affectueux, et comme toujours elle implique un affaiblissement de la liberté morale et mérite, à ce titre, l'attention du physiologiste et du législateur.

La perversité réfléchie et délibérée n'existe déjà que

trop parmi les hommes, sans qu'il soit besoin d'aller la chercher là où elle ne se rencontre pas.

Une série d'actes ridicules, coupables, monstrueux même dont le point de départ date des premières années de l'individu, sans aucun mauvais exemple préalable, en dépit d'une éducation morale précoce et bien entendue, devra toujours faire soupçonner une lésion native dans l'organe occasionnel de la pensée et de la volonté.

Quand un duc de Charolais manifeste dès son enfance des goûts sanguinaires; quand plus tard il prend pour point de mire de son arme à feu des malheureux ouvriers travaillant sur les toits ; ah ! pour l'honneur de l'humanité, croyons qu'il y a là un désordre de naissance ; aimons à penser que, par une erreur de la nature, l'instinct du tigre a été placé dans un crâne humain, et qu'un vice primitif d'organisation a plus de part dans ces monstruosités qu'une délibération froide et atrocement barbare.

Je connais et j'ai cité ailleurs un homme qui, dans sa jeunesse, plumait de petits oiseaux, les clouait vivants à une porte et se repaissait, avec des éclats de rire, des tortures et des cris de ces malheureux animaux.

Aujourd'hui moralement mort, cet homme traîne une vieillesse prématurée, en attendant qu'il succombe, ce qui est inévitable, dans l'idiotisme le plus complet.

Gardons-nous donc bien de ne voir dans ces bizarreries, dans ces excentricités ridicules ou cruelles qu'un jeu de l'imagination, qu'une fantaisie capricieuse et momentanée ; c'est souvent, au contraire, le résul-

tat d'une empreinte primitive et profonde, tracée dès la naissance dans l'organisme cérébral, et dont l'âme sera involontairement l'esclave tant qu'elle sera liée à un corps ainsi constitué.

Les corollaires qui découlent de toutes ces prémisses sont nombreux et divers. Il serait trop long de les énumérer ici. Disons seulement pour finir : que le moraliste doit en tenir sérieusement compte, s'il veut apprécier avec justesse et certitude la valeur morale d'un individu.

Bien convaincu de ces idées, le juge n'oubliera jamais que l'homme ne doit être responsable que dans les limites de sa liberté morale; enfin le législateur apprendra que faire des lois sans s'appuyer sur la physiologie, c'est s'exposer à promulguer un code pour des êtres imaginaires, et qui ne touchent qu'indirectement à la nature humaine telle que Dieu, dans sa sagesse, a jugé qu'elle dût être, telle en effet qu'il l'a formée.

DUMONT.

ÉTUDE

SUR

LA POÉSIE FRANÇAISE

AU XIV^e^ SIÈCLE.

Eustache Deschamps, Olivier Basselin, Charles d'Orléans.

Ni les lamentations de Christine de Pisan, ni les plaintes apprêtées d'Alain Chartier n'avaient épuisé ce douloureux sujet, les maux de la France! Les dangers restaient aussi grands pour le pays, les Anglais faisaient chaque jour des progrès nouveaux et leur roi devait bientôt s'appeler orgueilleusement le roi de France; la misère était à son comble, les peuples affamés ne trouvaient plus rien ni dans les champs ni dans les villes, partout les angoisses de la défaillance et comme le dernier temps d'une nation aux abois. Tous les Français que n'avaient pas corrompus et l'esprit de parti et l'ambition; tous ceux qui ne trouvaient

pas dans les scènes des armées matière à des récits pittoresques comme le chroniqueur Froissart; tous ceux qui restaient encore fidèles au nom de Français et aux souvenirs de leur nationalité, n'éprouvaient que tourments et cuisantes douleurs. Au nombre de ces hommes foncièrement amis du roi et de la France, il faut placer Eustache Deschamps. Homme de guerre et magistrat, il avait pû voir de près toutes les tortures du peuple; il était à Crécy, il était à Poitiers, il détesta l'Angleterre. Non seulement il souhaite que la patrie soit purgée de la présence des étrangers; mais portant plus loin ses désirs, il demande au ciel que s'accomplisse un jour l'antique prophétie qui annonce la destruction de l'Angleterre.

> Lors passeront Gaulois le bras marin
> Le povre Anglais détruiront si par guerre,
> Qu'a donc diront tous passant ce chemin
> » Au temps jadis était cy Angleterre. »

Avec quelle douleur n'aurait-il pas vu son espoir ajourné, s'il avait assisté à la bataille d'Azincourt! Déjà il semblait avoir le pressentiment de ces nouveaux malheurs, quand la mort enleva aux Français Bertrand Duguesclin, le plus terrible adversaire des Anglais; ce cœur de lion, cette fleur de la France, cette fleur de chevalerie, comme il l'appelle. Eustache n'a pas la science d'Alain Chartier, il n'a pas la tendresse de Christine de Pisan. C'est un soldat : tout chez lui rappelle le rude métier des armes, et l'on sent en parcourant ses œuvres, ce que l'expression a gagné en force, en énergie, à ce métier qu'a fait si longtemps le poète. Son vers plus mâle, sa pa-

role plus vigoureuse, son harmonie plus rauque, tout rappelle le bruit des camps, l'exaltation chevaleresque et la fermeté de l'âme. Ses vers dans les bons endroits marchent comme ceux de Corneille, c'est la même allure nerveuse plutôt que souple; c'est la même contexture de la phrase renfermant dans les bornes de la mesure deux idées qui se fortifient et se développent l'une l'autre. Eustache Deschamps élève déjà la ballade aux accents plus libres et plus brillants de l'ode. Les mignardises des trouvères, les bégaiements de leurs chansons faciles, font place chez lui à une diction plus ferme, à une pensée plus sérieuse. Voici le premier couplet d'une ballade consacrée à pleurer la mort de Duguesclin :

Estoc d'oneur et arbre de vaillance,
Cuer de lyon, esprit de hardement,
La flour des preux et la gloire de France,
Victorieux et hardi combattant,
Sage en vos faicts et bien entreprenant,
Souverain homme de guerre,
Vainqueur de gens et conquérant de terre,
Le plus vaillant qui oncques fut en vie,
Chacun pour vous doit noir vestir et querre
Plourez, plourez, flour de chevalerie !

Que l'on se rappelle encore la langue mal assurée de Colin Musel, de Guillaume de Lorris et même celle de Jean de Meung, et l'on pourra sentir tout le progrès qu'a fait notre idiome vers la fin du XIV^e^ siècle. Il n'y a rien à peu près dans ce couplet que notre langue plus moderne pût rejeter; est-ce que la construction n'est pas déjà celle que le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle donneront à nos phrases? et puis, ne sent-on pas dans ces vers

le souffle d'une poésie de plus longue haleine, la chaleur d'un sentiment véritable, le pathétique d'un cœur vraiment sensible à la perte qu'il déplore. « Plourez, plourez, flour de chevalerie! » Comme ce refrain augmente à la fin de chaque couplet la douleur du poète et celle du lecteur.

J'ai rapproché Corneille d'Eustache Deschamps, je tiens à justifier mon propos. Vous savez en quels beaux vers Corneille fait un tableau de la puissance et de la grandeur de Dieu dans Polyeucte :

> Le Dieu de Polyeucte et celui de Néarque
> De la terre et du ciel est l'absolu monarque,
> Seul être indépendant, seul maître du destin,
> Seul principe éternel et souveraine fin.
> C'est ce Dieu des chrétiens qu'il faut qu'on remercie
> Des victoires qu'il donne à l'empereur Décie,
> Lui seul tient en sa main le succès des combats,
> Il le veut élever il le peut mettre à bas.

Écoutez ceux d'Eustache Deschamps, il veut rattacher toute autorité à la suprême puissance « *qui règne dans les cieux et de qui relèvent les empires :* »

> Il n'est kun roi qui ait titre certain,
> Et tous pouvoirs procèdent de ce roy :
> C'est un seul Dieu qui est seul souverain :
> Qui tout créa et qui tout a en soy.
> De lui vient tout : les autres par ma foy,
> Peut déposer des règnes de la terre,
> S'ils sont pervers et ne gardent sa loy.

Sans doute un pareil langage pâlit à côté de celui de Corneille, il n'y a là ni la continuité de l'harmonie, ni la beauté de l'expression, ni la lumière qui

l'environne; mais que l'on songe à la différence des temps, que l'on songe à l'imperfection de l'idiome que manie Eustache Deschamps, et l'on verra bien que pour donner à sa pensée un tel caractère d'élévation et de gravité, il fallait être, par la force des sentiments, bien au-dessus de son époque.

Notre soldat remplit aussi les fonctions de bailli. Ne vous en étonnez pas. Au XIVe, au XVe siècle même, les fonctions de juge ne semblaient pas incompatibles avec le métier d'homme d'armes. Tel magistrat qui, en hiver, jugeait les différends des citoyens, était constitué le gardien de leurs droits respectifs, allait en été, dans la campagne ennemie, butiner, ravager, incendier. En hiver, il tenait suspendu le glaive de la justice sur la tête de l'accusé; en été, il prenait sa plus longue épée, et s'en allait s'escrimer à tort et à travers sur les champs de bataille. Tous ces juges à l'humeur batailleuse, n'étaient pas toujours scrupuleux observateurs des formes légales et judiciaires; ils rapportaient de la guerre un grand mépris pour les lenteurs salutaires de la justice; leur procédure était souvent brutale et sommaire, ils s'entendaient mieux à dépêcher un ennemi dans la mêlée qu'à débrouiller avec patience les ambages du droit. Parfois aussi, ils vendaient leurs jugements; la cause la plus riche triomphait; la plus pauvre, malgré son bon droit, avait le dessous; et la justice dans ces temps-là, ressemblait, nous dit Eustache Deschamps, à cette toile d'araignée dont parle le philosophe, qui arrête les moucherons et que traverse les grosses mouches. Telles ne sont pas, vous pouvez bien le deviner, les mœurs et les habitudes de notre poète. Tant d'iniquités soulèvent son indignation. Sa conscience

honnête lui fait blâmer la sévérité cruelle dont on punit *les petites gens* qui *emblent par force de rage, un pain, un pot ou un fromage, ou vivres, pour la faim qu'ils ont*, tandis qu'on laisse échapper les gros coupables, si bien que *justice n'est qu'une ombre.*

Les oppressions dont le faible est la victime, les exactions des princes, des hommes d'armes dont le petit peuple gémit, excitent en lui la compassion et soulèvent la colère. A la vigueur de l'expression se joint alors la malice de la satire. Juges et prélats, militaires et courtisans reçoivent de lui des atteintes. Grâce à cette disposition de son esprit, Eustache Deschamps, si longtemps avant La Fontaine avait trouvé la forme rapide et vive de l'apologue; voici comment, en effet, il peint les souffrances du peuple et l'impitoyable avidité des gens de la cour :

En une grant fourest et lée
N'a gaires que je cheminoye
Où j'ai mainte beste trouvée;
Mais en un grant parc regardoye,
Ours, lyons et liepars veoye,
Loups et renards qui vont disant
Au pauvre bestail qui s'effroye :
Sà, de l'argent, sà, de l'argent.
La brebis s'est agenouillée,
Qui a répondu comme Coye :
J'ai été quatre fois plumée
C'est an-si point n'ai de monnoye.
Le buef et la vache se ploye,
La se complaignait la jument;
Mais on leur respont toute voye :
Sà, de l'argent, sà, de l'argent.
Où fut tel parolle trouvée
D'bestes trop me merveilloye,
La chièvre dist lors : ceste année

Nous fera moult petit de joye;
La moisson où je m'attendoye
Si destruit par je ne scay quel gent;
Merci, pour Dieu, et va ta voye
Sâ, de l'argent, sâ de l'argent.
La truie qui fut désespérée,
Dist: il faut que truande soye
Et mes cochons; je n'ai derrée
Pour faire argent. — Ven de ta soye,
Dist le loup; car où que je soye
Le bestail fault estre indigent;
Jamais pitié de toi n'aroye:
Sâ, de l'argent, sâ, de l'argent.
Quand cette raison fut finée,
Dont forment esbahis estoye
Vint à moi une blanche fée
Qui au droit chemin me ravoye
En disant: Se Dieu me doint joye,
Ces bestes vont à court souvent
S'ont ce mot retenu sans joye:
Sâ, de l'argent, sâ, de l'argent.

Ne voilà-t-il pas un apologue bien conduit, un sujet traité avec bien de l'adresse et de la force? Il y a déjà toute la finesse et l'observation dont La Fontaine remplira plus tard ses petits chefs-d'œuvre. *Les loups et les renars* commencent cette vie de pillage et de rapine qu'ils continueront dans notre fabuliste. Chaque animal est peint avec son humeur et son caractère, la brebis, *patiens injuriarum*, comme dit Phèdre, s'agenouille devant les ravisseurs, et tout humblement rappelle qu'elle a *été ceste année quatre fois plumée;* le bœuf garde un silence plein de noblesse et de calme, la *chièvre* se lamente. Mais à chacun de ces animaux es terribles demandeurs répètent cette affreuse pa-

role, *sâ, de l'argent, sâ, de l'argent.* Ce refrain est effrayant. Quelle énergie dans ces mots :

Ven de ta soye
Dist le loup ; car où que je soye
Le bestail faut être indigent.

Il y avait là bien de la hardiesse, de l'opportunité et de l'éloquence.

Ainsi déjà à partir d'Eustache Deschamps, la ballade est trouvée, avec son refrain, ses couplets sur trois rimes ; ainsi chaque jour la langue devenait plus souple et les poètes, plus maîtres de leurs pensées, savaient les exprimer avec plus d'aisance et plus d'énergie. Ils se créent des difficultés nouvelles, ils varient les rhythmes anciens, cherchent des entrelacements nouveaux des rimes, et s'assouplissent chaque jour davantage dans ces exercices poétiques.

Mais laissons Eustache Deschamps et la ballade, laissons les armes et la justice et les larmes qu'elles font couler. Au milieu de cette grande douleur qui fait gémir toute créature en ce temps, il existe un petit pays où la joie semble s'être retirée. C'est chez le propriétaire d'un moulin à fouler les draps que la gaîté exilée de la France semble avoir cherché un refuge. Le moulin n'est pas grand, mais il rapporte assez à son maître pour le faire vivre dans l'aisance ; par malheur celui-ci aime trop le repos et les plaisirs de la table. Il amasserait davantage s'il travaillait plus souvent dans la semaine, qu'importe ? Il ne dormira pas *sous de riches lambris, mais voit-on que le somme en perde de son prix, en est-il moins profond et moins plein de délices ?* Ce sera

quelque jour la morale de La Fontaine, c'est déjà celle de maître Olivier Basselin, foulon de draps au Val-de-Vire, sous le côteau des Cordeliers. Chanter, boire et dormir, voilà toute sa philosophie; boire d'autant, voilà sa devise. Il n'est point ambitieux, *sur la mer il ne veut mie, mettre en danger sa vie pour augmenter ses moyens, pourvu qu'à mon gré, je boive, dit-il, et que mon peu je conserve. Cy-bas, je ne veuil plus rien.*

Il fait fi de l'ambition et des âmes ambitieuses, l'usurier lui semble un grand fou qui *meurt de soif vilainement pour amasser de l'argent.* A quoi bon penser trop au ménage et compter sa dépense? semblable calcul empêche d'avoir l'esprit en repos. La goutte n'est pas faite pour les buveurs, mais *les avares en sont saizis, qui ont les escus moisis.* Les siens ne moisissent guère pourvu qu'il trouve à boire, qu'importe le bien? ne sait-il pas qu'après le trépas, *plus ne servent les ducats.* Il fait dans sa fantaisie de buveur des châteaux en Espagne et des rêves de bonheur:

Si, dit-il, j'estoye un jour en France
Quelqu'officier de finance,
Verres, bouteilles, tonneaux
Seraient mes meubles les plus beaux.
Flacons de Malvoisie
Seraient ma tapisserie
Un logis n'est bien paré,
Où l'on demeure altéré.

Ce n'est point un grand clerc, et il ne s'est point embarrassé le cerveau d'une lourde science, il cite çà et là quelques paroles latines, on voit bien qu'il a fait ses études et qu'il s'en souvient encore, mais il donnerait volontiers tous les livres pour une pipe de vin,

pour un tonneau de bon *sildre pommé*. Il a voyagé au temps de sa jeunesse, il a porté les armes, mais ce harnais de guerre ne convenait pas à son insouciance, à son désir de vivre. Sans souci ni peine, à *l'amour ne suis adonné* et *j'aime encore moins les armes*. Il laisse à d'autres la folle passion des combats, qu'ils s'enivrent des fanfares et du bruit des canons, il ne s'y oppose point, mais pour lui il n'aime qu'un bruit, *c'est le tintamare plaizant :*

Et doucement rezonnant
Des tonneaux que l'on relie !
Signe qu'on boira d'aultant !
Cela me fait resjouir.
O belle armonie !
Sans toy je m'alloy mourir
De merencolie.

Il n'a qu'un seul ennemi, c'est la soif. Il lui livre de rudes batailles, c'est un terrible jouteur en ces sortes de combats où l'on n'entend que le cliquetis des bouteilles, où pour cornettes et guidons l'on suit

Les branches d'hierre ou d'if, qui montrent où l'on boit.

Entendez-le sur ce point :

Hardy comme un César je suis à cette guerre
Où l'on combat armé d'un grand pot et d'un verre.
Plutôt un coup de vin me perce et m'entre au corps,
Qu'un boulet qui cruel rend les gens si tost morts !
Le cliquetis que j'ame est celui des bouteilles
Les pippes, les bereaux pleins de liqueurs vermeilles,
Ce sont mes gros canons, qui battent, sans faillir,
La soif qui est le fort que je veuil assaillir.

Je trouve quant à moi, que les gens sont bien bestes,
Qui ne se font plustost au vin rompre les testes,
Qu'aux coups de coutelas en cherchant du renom:
Que leur chault, étant morts, se l'on en parle ou non.

Quand il se perce un tonneau de vin ou de *sildre* chez le voisin, il s'en réjouit, car il sait bien qu'il en aura sa part. Sa belle humeur le fait partout inviter. Conteur infatigable, il sait tous les romans nouveaux, tous les beaux contes; il en invente de nouveaux chaque jour, et l'hôte satisfait ne regarde pas au vin qu'il verse, les verres se vident et s'emplissent et maître Olivier ne se lasse pas jusqu'au soir. Il se fait fort de tenir *un an* son auditeur à entendre les récits qu'il lui fait du grand Kan ou du Soudan, ou de quelque autre fable qu'il croit véritable, ou bien du *Preste Jean*.

Lui et moi, dit-il, *c'est en yver*,
Nous nous mettons près le fouyer
A devizier
Du temps de son feu grant père,
Sans cesser de boire. . .

D'où lui vient tant d'éloquence et de beau savoir, lui-même il nous indique la source; demandez à sa mère, pourquoi, soit au soir, soit au matin, alors qu'on l'a fait bien boyre, s'il ne parle pas bon latin, elle dira par saint Chopin:

Que je suys un habile homme.
Qui me fait scavant? c'est le vin
Et ce bon jus de pomme.

Ne lui parlez pas d'amour, il faut soupirer et verser des larmes; il faut être sur ses gardes, avoir toujours

la raison bien nette et l'haleine bien fraîche, il aime mieux boire d'autant; il se soucie, comme de l'eau, des rigueurs d'une cruelle. Que saurait-il dire en faisant l'amour, il ne saurait rien chanter que les chansons à boire, et ce n'est pas ce qui touche une amante. Mais à boire ainsi, le nez, dit-on, s'enrichit de couleurs rouges et violettes, il ne craint pas ce malheur, il s'en glorifie même et dans une de ses chansons les plus originales, il célèbre cette équivoque beauté du nez d'un ivrogne :

Beau nez! dont les rubis ont cousté mainte pipe
De vin blanc et clairet
Et duquel la couleur richement participe
Du rouge et du violet;
Gros nez! qui te regarde à travers un grand verre
Te juge encore plus beau
Tu ne ressembles point au nez de quelque hère
Qui ne boit que de l'eau.
Un coq d'Inde sa gorge à toi semblable porte.
Combien de riches gens
N'ont pas si riche nez! pour te peindre en la sorte
Il faut beaucoup de temps.
Le verre est le pinceau duquel on t'enlumine;
Le vin est la couleur
Dont on t'a peinct ainsi plus rouge qu'une guisne,
En beuvant du meilleur.
On dit qu'il nuit aux yeux! mais seront-ils les maîtres?
Le vin est guérison
De mes maux; j'aime mieux perdre les deux fenêtres
Que toute la maison.

N'y a-t-il pas là une bien grande vivacité d'imagination, un éclat bien vif de couleur, un choix heureux d'images, un tour rapide, un air enjoué qui mettent

dans tout leur jour l'humeur agréable d'Olivier Basselin, et la nature de son talent. Toutes ces chansons, appelées vaux-de-Vire, du pays où elles furent composées, étaient chantées à table et récompensées par de nouvelles rasades; l'auteur ne se lassait pas de les produire, et sur le même sujet, il a toujours le bonheur d'être intéressant et nouveau. L'harmonie de ces petits couplets est facile à saisir; le rhythme varié sur lequel ils sont composés leur donne une originalité piquante. Olivier Basselin, en se jouant, a trouvé le moule où des poètes d'une autre époque jetteront de plus solides pensées. C'est là qu'il est vraiment créateur. Eût-il réussi dans un genre plus élevé? Question inutile! se bien connaître c'est le premier précepte que donne Boileau au poète. Il n'a point eu d'ambition, et bien lui en a pris; s'il n'a pas voulu changer son flageolet contre une lyre, ce fut une preuve de sagesse, et la réputation l'en a récompensé, car c'est à lui qu'il faut rapporter l'origine du vaudeville. *Le Français né malin forma le vaudeville*, a dit Boileau; ce Français, ce fut maître Olivier Basselin, foulon de drap, qui vivait vers l'an 1450 au village de Val-de-Vire en Normandie.

Je ne sais pas si le duc Charles d'Orléans aimait le vin, ses poésies n'en disent rien, et feraient même croire qu'il ne buvait que de l'eau. Tout y est un peu à la glace. Son langage soigné, poli, manque de force et de vigueur. C'est un filet de voix assez agréable, mais sans variété et sans éclat; il devient monotone et fatigue bientôt. Ah! nous sommes bien loin de cette grosse et bruyante gaîté d'Olivier Basselin! Nous ne sommes plus au village où l'on rit à son aise, en dé-

bitant sur des bancs de bois dans une taverne des couplets improvisés. Le vin allume la gaîté, le vers s'élance hardi et tapageur entre deux rasades; adieu les pipes et les tonneaux, et les *bereaux* tout pleins de liqueurs vermeilles, adieu les branches d'hierre et d'if qui montrent où l'on boit ! Adieu tous ces vaux-de-villes aisés et coulants, au château des grands règne la décence, et le froid maintien, et l'étiquette glacée, et la science pénible, et surtout alors l'insipide allégorie. Avec le duc d'Orléans nous retrouvons le roman de la Rose, et tout son attirail de personnages plus ingénieux que poétiques. Sa condition de prince a valu bien des malheurs et des ennuis au pauvre Charles d'Orléans; je mettrai surtout, en première ligne, celui d'avoir été si bien élevé. Il y a des temps où l'instruction est si peu sage ou les leçons des maîtres si peu profitables qu'il vaudrait mieux comme maître Basselin, ou n'avoir jamais rien appris, ou s'être empressé de tout oublier. Le duc d'Orléans a beaucoup appris, et il n'a rien oublié.

Fils d'un poète et d'une mère italienne, il vit briller sur lui dès le berceau comme un reflet de la civilisation florentine, et il en resta pénétré jusqu'à sa mort. Il ne se défit jamais de cette grâce apprêtée, un peu molle, de cette élocution subtile et pleine de mièvreries qui déjà, dès Pétrarque, régnait au-delà des Alpes. Il recherche avant tout le rare et le précieux, et il ne dit rien d'une façon naturelle et simple. *Nature* le mit en la gouvernance d'une dame qu'on appelait *Enfance*, et quand il s'est enforcy, un messagier qui *Age* s'appela baille en lettre de créance à *Enfance*, de la part de dame *Nature*, pour qu'elle remette le jeune

duc aux mains de *Jeunesse*. *Jeunesse* vient un jour de Saint-Valentin le réveiller en son lit, et lui reprochant l'insensibilité de son âme, elle le conduit au palais d'*Amour*. Plus instruit qu'un maître de cérémonies de toute la hiérarchie des cours, le poète compose à ce dieu d'Amour, une cour toute au complet. *Bel-accueil* et *Plaisance* qui veillent à toute chose dans le palais l'introduisent auprès de Cupido ; *Plaisante-Beauté* s'insinue dans son âme, elle le soumet au dieu ; il s'engage à le servir, et *Bonne foy*, secrétaire d'Amour, dresse la lettre de retenue et *Loyauté* la scelle du sceau de l'Amour. Ce petit échantillon peut vous faire comprendre toute la poésie de Charles d'Orléans. *Courroux, Deuil, Tristesse, Doux-plaisir, Désespoir, Doux-regard, Nonchaloir*, et les *fourriers d'Amour*, vont remplir tous ses vers, car il restera dans la prison de *Desplaisance*, jusqu'à ce que l'Amour lui rende son cœur avec le droit d'en faire désormais ce qu'il en voudra. Vraiment ne se croirait-on pas chez les précieuses, Mascarille et Trissotin parlent-ils d'autre manière, et ce jeune duc d'Orléans n'avait-il donc rien de mieux à faire que d'assembler ainsi dans ses vers de pâles images, et d'ennuyeuses allégories?

Après des années de bonheur, Charles d'Orléans avait vu la fortune tourner contre sa famille et contre lui ; le duc de Bourgogne avait fait tuer son père, il perdit sa première femme, puis une seconde, et enfin à la bataille d'Azincourt il avait perdu sa liberté. Il avait déployé dans ce triste combat une bravoure digne d'éloges ; blessé grièvement, il avait été relevé parmi les morts. Ne vous semble-t-il pas qu'il y eut

là de quoi tremper une âme, inspirer de viriles pensées? Quand le prisonnier de Windsor, sans espérance de liberté, songeait aux malheurs de sa race, aux malheurs de la France, n'aurait-il pas dû chanter d'une voix plus forte sa tristesse? Eh bien ! repassant en son esprit les jours de sa félicité, il ne sait que s'entretenir de sa dame, il la supplie d'amour, il la querelle d'un ton soumis, il se repent, il pleure, il blâme ses yeux, il fait la guerre à son cœur, il implore merci. Au trésor de sa pensée, il a un miroir, il s'enferme au coffre de souvenance, c'est Amour qui le lui a vendu; dans ce miroir, il voit la beauté qu'il aime, la plus belle de France, et grand bien lui fait de s'y mirer en attendant bonne espérance.

Admire qui voudra ce langage affecté, pour moi je ne saurais y voir rien autre chose qu'une passion languissante que des efforts d'esprit ne sauraient réchauffer. J'y trouve trop peu d'inspiration originale, j'y sens l'imitation de Pétrarque à chaque pas, je pourrais vous citer tel sonnet qui d'un bout à l'autre est traduit par le prisonnier, et j'y cherche en vain ces élans de véritable sensibilité, ces beautés d'un langage harmonieux et nuancé des plus riches couleurs, qui font passer chez le poète italien sur bien des défauts. En toute chose, je tiens pour le naturel et la vérité, et j'aime, comme Alceste, que si l'on parle de sa passion, la passion parle toute pure.

Après avoir regretté que le duc d'Orléans n'ait pas été saisi par les entrailles, qu'il n'ait pas été ravi par le souffle puissant qui anime les grandes âmes, il faut reconnaître ses qualités. Il en a de nombreuses et de recommandables en son temps; ses défauts mêmes

ont tourné au profit de son talent. S'il n'a pas le feu de l'imagination, il en a le riant et le gracieux. Son vers n'est jamais fort, il n'est jamais brusque et dur. Il y a dans tout ce qu'il écrit de la mignardise; mais parfois aussi, il rencontre la grâce véritable. Le tendre et le fleuri se jouent en plus d'une strophe. Son harmonie est surtout sensible; il y a telle ballade dont rien n'interrompt la marche moelleuse. Il a le plus souvent les mouvements doux, rhythmés et mesurés par une cadence vraiment mélodieuse. Il sait surtout ramener avec esprit le refrain de la ballade qui peint sa pensée ou rend plus vif le sentiment qu'il exprime. C'est un homme d'esprit qui se tire à merveille des petites difficultés poétiques qu'il s'impose; rien n'est plus digne d'attention que les pièces dans lesquelles il imite le style des chancelleries et l'applique aux sentiments de son cœur. Il n'a d'égal en ce genre, que Voltaire dans ses petites pièces badines. Mais qui ne conviendra que ce sont là des misères? Qui ne connaît ces gracieux rondeaux dans lesquels il salue le beau temps et les doux loisirs :

Les fourriers d'été sont venus
Pour appareiller son logis;
Et ont fait tendre son tapis
De fleurs et verdure tissus.
Cueurs d'ennuy piecà morfondus,
Dieu mercy, sont sains et jolis;
Allez-vous, en prenez pays,
Yver, vous ne demourez plus,
Les fourriers d'été sont venus.
. . . . . .
Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,

Et s'est vêtu de broderye,
De soleil raiant, cler et beau.
Il n'y a beste ne oiseau,
Qui en son jargon ne chante ou crye;
Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye.
Rivière, fontaine et ruisseau
Portent beau en livrée jolie
Gouttes d'argent d'orfaverie
Chascun s'habille de nouveau,
Le temps a laissié son manteau.

Parfois l'ennui de la captivité lui arrache de touchantes paroles :

En regardant vers le pays de France,
Ung jour m'avint, à Dovre sur la mer,
Qu'il me souvint de la doulce puissance
Que souloye au dit pays trouver.
Si commençay de cueur à soupirer,
Combien certes que grand bien me faisoit
De veoir France, que mon cueur amer doit.
.....
Alors chargeais in la nef d'espérance
Tous mes souhaitz en les priant d'aller
Oultre la mer, sans faire demeurance,
Et à France de me recommander.
.....

Trop rarement il songe aux malheurs de son pays, il eût été mieux inspiré cependant d'y chercher le sujet de ses vers. Pense-t-il à la jeunesse qui s'est enfuie, à la vieillesse, à ses souffrances, à ses incommodités, il dit avec plus d'esprit que de véritable mélancolie :

Par les fenestres de mes yeux,
Où temps passé, quand regardoye
Avis m'estoit, ainsi m'aid Dieux!
Que de trop plus belles véoye
Qu'à présent ne fais; mais j'estoye
Ravy en plaisir et lyesse
Ès mains de madame Jeunesse.

Après 25 années d'exil il revit enfin ce doux pays de France. Retiré dans son château de Blois, poursuivi par les soupçons de Louis XI, il y passa le reste de ses jours, au milieu des études qui lui avaient toujours plu. Les molles vallées de la Loire, voilà bien la véritable patrie de cette poésie ingénieuse, mais souvent un peu fade; n'y retrouve-t-on pas l'ennui qu'inspire cette belle vallée, si fertile et si abondante en toutes choses; n'y désirerait-on pas çà et là quelques montagnes escarpées, quelques rochers noirs et pelés? Le contraste en plairait davantage à l'œil. Le duc d'Orléans, protecteur libéral, attirait tous les poètes à sa cour et tous les artistes qu'il pouvait. Villon vint chez lui. Il y fit deux ballades et pensa s'y gâter, mais il se sauva bien vite de cette cour galante et tout italienne. Sa véritable patrie était Paris, son véritable Parnasse la montagne Sainte-Geneviève, et son Hippocrène la fontaine de la place Maubert.

Ch. Gidel,

Professeur de logique au Lycée de Nantes, membre titulaire de la Société académique de Maine et Loire.

Lu à la séance de la Société académique du 4 août 1858.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M BÉRAUD,

Conseiller à la Cour impériale d'Angers secrétaire-général de la Société académique et membre de la Commission municipale des beaux-arts.

LE 21 AOUT 1858,

A LA

DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE MUNICIPALE

DES BEAUX-ARTS.

Messieurs,

Pour qui se plaît à observer par quelles évolutions le génie de l'homme est en toutes choses condamné à passer pour s'approcher de la perfection vers laquelle, si obscurément que parfois il l'entrevoie, il est dans son essence de tendre toujours, le spectacle auquel chaque année nous sommes ici conviés ne peut jamais être ni sans intérêt, ni sans enseignements.

Et tout d'abord, si nous portons nos regards autour de cette enceinte sur les nombreux dessins qui la décorent, nous resterons étonnés d'une telle

continuité d'efforts, d'une si grande abondance de travaux, et nous y verrons d'irrécusables témoignages de l'esprit d'émulation, de progrès, de persévérance qui anime la jeunesse qui la fréquente. Aussi, messieurs, la commission, qui sait parfois pressentir l'avenir en jugeant le présent, n'a-t-elle pas hésité à rendre à cette exhibition un légitime hommage, sans vouloir dire cependant que si l'on ne prétendait s'arrêter qu'au mérite purement artistique des ouvrages, elle pût égaler celles qui l'ont le plus immédiatement précédée : la commission n'a pas dû être aussi absolue dans le jugement favorable qu'elle en a porté, et si elle l'a accueillie comme l'une des plus satisfaisantes, c'est qu'indépendamment de quelques ouvrages remarquables comme œuvres d'art, mais trop peu nombreux, elle les a voulu interroger tous, et qu'ils ont été pour elle une attestation unanime et des plus heureuses de l'excellente direction imprimée aux études ainsi que de la manière intelligente dont les élèves y ont constamment répondu.

Dans cet examen, messieurs, nous ne pouvions oublier d'ailleurs les circonstances dans lesquelles se présentait cette année le personnel des élèves qui, dans nos écoles plus encore que dans les autres, est si mobile et variable dans sa composition et ses aptitudes; nous ne pouvions oublier que l'éducation artistique s'y accomplissant le plus ordinairement en trois ou quatre années, le personnel se renouvelle à peu près intégralement à des époques périodiques, si bien que, lorsque l'instruction est arrivée pour le plus grand nombre à la limite extrême de son mouvement ascensionnel, elle redescend fatalement et

subitement aux études premières. Or, cet apogée, notre école l'avait certainement atteint ces deux dernières années pour la peinture et la sculpture, et nous n'avions donc pas à nous étonner de ce que, sauf des exceptions qui décelaient des études plus anciennes et déjà avancées, l'ensemble des ouvrages avait changé de nature, de caractère, de valeur relative, et réclamait par conséquent d'autres conditions d'appréciation.

Ce qu'en effet nous avions dès-lors à leur demander, ce n'était plus une perfection absolue, une valeur artistique devenues impossibles, mais bien des preuves d'une compréhension plus ou moins nette et avancée du but de l'art et de l'emploi de ses moyens matériels, obtenue par le concours du raisonnement et de la pratique, et se développant graduellement avec le moins d'intermittences et le plus de sûreté possible. C'étaient enfin des connaissances élémentaires bien apprises, des exercices bien compris et bien exécutés, propres à préparer une base solide, et surtout qui fût *acquise irrévocablement à l'élève*, pour qu'il pût y asseoir des études subséquentes d'un ordre plus élevé. Or, voilà ce que précisément la commission a reconnu par un examen attentif et sérieux des travaux, en les considérant à la fois dans leur ensemble et dans les séries propres à chaque élève.

Elle a pu en outre constater, pour certains de ces élèves plus anciens et plus exercés, des commencements au moins égaux en valeur intrinsèque comme en promesses à ceux qui signalèrent les premières années de ces jeunes gens qui sont sortis de

notre école pour aller se faire distinguer par la solidité et la portée de leurs études à l'école des beaux-arts et dans les ateliers des maîtres de la capitale et qui, de plein saut, dès les premiers concours, y ont conquis les premières places pour ne les plus quitter ensuite, recueillant chaque année des récompenses et des encouragements sous toutes les formes. Les noms de Brunclair, Guichard, Hublin, Leroux, Livache et Palix que nous inscrivions sur les listes des prix de 1854-57, ont encore des échos dans cette enceinte, et ces brillants élèves justifieront, l'on n'en peut douter, le vif intérêt qu'ils inspiraient dès lors aux amis des arts. Que si aujourd'hui nous rappelons ces souvenirs, c'est surtout pour rappeler aussi comment avec une volonté bien arrêtée d'atteindre le but, une assiduité persévérante au travail, une déférence constante aux conseils du maître, ces jeunes gens, qui n'ont pas eu un autre point de départ que ceux qui entrent aujourd'hui dans la carrière, sont parvenus cependant à une position déjà enviable et qui est le présage d'un bel avenir d'artiste.

Mais si nous n'avons pu résister au désir de citer de tels exemples parce qu'ils portaient en eux de tels enseignements, nous devons nous hâter d'ajouter que ce serait bien à tort que l'on se croirait en droit d'en conclure que dans la direction imprimée aux études on se préoccupât exclusivement de diriger vers les hautes régions de l'art les aspirations encore confuses ou hésitantes des jeunes intelligences qui viennent demander l'instruction à notre école.

Les écoles municipales de beaux-arts, à la différence des écoles spéciales de la capitale, ont en effet

dans nos départements une double tâche à remplir : l'enseignement de l'art considéré en lui-même et à son point de vue esthétique ; et celui de l'art en vue de ses applications directes aux choses matérielles de la vie ; et, si elles doivent s'efforcer de concilier ces deux missions si distinctes dans leur direction et leurs résultats, elles n'en ont pas moins un but principal à atteindre et que sans faillir, elles ne peuvent jamais perdre de vue. Ce but, cet objet principal, c'est de préparer pour toutes les industries qui peuvent demander aux arts du dessin des inspirations ou des moyens d'exécution, un personnel de chefs d'ateliers et d'ouvriers intelligents chez qui se soit formé le goût du beau et de l'élégance de la forme, car ce n'est qu'à la vulgarisation incessante de ces notions que l'industrie française devra de pouvoir se maintenir au rang éminent qu'elle a conquis parmi les autres industries du monde.

Et nous ne pouvons nous empêcher à cet égard de manifester notre étonnement de ce que, quand dans toutes les solennités artistiques et industrielles, on se plaît incessamment et avec une certaine complaisance qui ne prend d'ailleurs sa source que dans de nobles sentiments, à rappeler la place occupée en matière de goût par notre industrie nationale, peu soucieux d'en scruter les causes, aucun de ces orateurs ne vienne jamais élever la voix pour proclamer cette vérité : que c'est particulièrement à l'influence des écoles municipales des beaux-arts des grandes villes de province que la France est redevable des progrès que le beau, la distinction et l'élégance ont faits dans la plupart des industries depuis trente an-

nées seulement, c'est-à-dire depuis précisément que les écoles municipales se sont multipliées et ont agrandi, élevé et perfectionné leur moyens d'études.

Cette influence, si certaine qu'elle soit, n'est pas, à la vérité, de celles qui agissent instantanément et révèlent immédiatement à tous leur action sur les masses. C'est une pénétration progressive et latente qui se fait des hommes et des choses par l'intermédiaire des éducations artistiques qui s'élaborent et se succèdent dans nos Écoles, et qui se complètent par les notions et les exemples puisés dans la contemplation des modèles offerts par les musées; c'est une initiation lente, mais profonde du goût public, chaque jour plus épurée, plus large, plus féconde; c'est une émanation de ce qui constitue au plus haut degré la distinction et l'élégance, dont tout ce qui se meut dans la sphère industrielle subit, sans même s'en rendre compte, l'attraction et la puissance, et dont il résulte, pour qui y est soumis, comme une perception nouvelle, comme un sentiment plus exquis et plus sûr du beau dans les objets matériels, si bien que, si ce milieu vivifiant venait à faire défaut à l'artiste, s'il ne se renouvelait et ne s'entretenait par l'action simultanée des Écoles de beaux-arts et des musées, avec sa disparition s'abaisserait infailliblement, non pas seulement le niveau de l'art lui-même, mais encore celui de toutes les industries qui en relèvent plus ou moins directement.

Et voici peut-être comment se peut expliquer l'espèce de phénomène industriel dont notre époque a été le témoin!

Lorsqu'en 1848 nos industries de luxe fermèrent leurs ateliers sous les étreintes de la misère publique, nos riches voisins d'outre-Manche voulurent profiter de nos malheurs pour transplanter chez eux certaines de ces industries toutes de goût et d'art, que pour cela même l'Europe salue du nom de françaises. L'argent, on peut le croire, ne fut pas épargné; nos ouvriers les plus habiles de Paris et de Lyon furent enrôlés dans cette croisade nouvelle contre l'une de nos gloires nationales; les matières les plus précieuses, les machines les plus parfaites leur furent prodiguées.... et cependant que recueillit-on de telles avances?... des déceptions! C'est que la source des inspirations était tarie! c'est que l'imagination s'était affaissée sous la pression d'un milieu nouveau, trop différent de celui du sol natal! Ce souffle fécondateur de la poésie des arts qui naguère circulait sans cesse autour d'elles et dont ces sortes d'industries recevaient comme une imprégnation continuelle, s'était évanoui, semblable à ces parfums pénétrants, mais d'autant plus légers qu'ils sont plus suaves, qui s'exhalent sous la tiède haleine du printemps, pour se dissiper sans retour au contact d'un vent glacé. Cette atmosphère toute de goût et d'élégance qui règne sur une partie de notre France, n'avait pu franchir le détroit avec ceux qui, à leur insu, ne vivaient que de son air, et, par un juste châtiment, le génie de ces transfuges, enfants ingrats de l'industrie nationale, devait expirer comme étouffé dans une sorte d'asphyxie morale.

Et pour donner à nos paroles une autorité qu'elles ne peuvent porter en elles-mêmes, il suffira d'ajou-

ter que, depuis cette époque de tentatives infructueuses, les économistes les plus distingués de la Grande-Bretagne n'ont cessé, au sein des deux Chambres, d'accuser comme un obstacle au progrès de l'industrie anglaise, dans le domaine du goût, l'absence d'écoles pour l'enseignement théorique des beaux-arts et de musées publics fondés et ouverts gratuitement par l'État au peuple des ateliers... Soyons donc fiers et heureux, Français que nous sommes, de posséder les nôtres!

Mais, messieurs, tout à côté de cette mission toute d'utilité pratique que nous venons de signaler comme étant d'abord imposée à nos Écoles, il en est une autre qui se confond parfois avec elle dans l'enseignement, plus élevée sans doute, mais aussi plus délicate, plus difficile. C'est celle qui consiste à provoquer la révélation, à préparer l'initiation de ces natures d'élite, rares et exceptionnelles manifestations des forces créatrices de l'âme humaine, dès que ces natures privilégiées viennent à apparaître, s'ignorant parfois elles-mêmes, dans les rangs de ceux qui sont plus particulièrement appelés à prendre place sur ces modestes bancs.

Cette tâche, messieurs, doit paraître d'autant plus belle et plus obligatoire pour qui a l'honneur de diriger nos Écoles que, si l'on veut parcourir la longue liste des illustrations artistiques que les siècles passés ont, de même que le nôtre, léguées à l'admiration de la postérité, l'on y peut voir que, sauf de rares exceptions, les noms les plus fameux sont précisément ceux qui ont surgi de cette classe intéressante de citoyens qui vient presque seule réclamer ici

pour ses enfants les bienfaits de l'enseignement gratuit des beaux-arts.

Et, à cette occasion, nous ne pouvons résister au besoin de faire remarquer, pour ceux qui aimeraient à rechercher quelle influence peuvent exercer les arts sur les facultés de l'esprit, que, quelque obscure et illettrée que pût être l'origine de ces artistes, par un exercice constant de leur art se sont développées en eux, à un degré parfois supérieur, les plus hautes qualités de l'intelligence. Aucune branche des beaux-arts n'a certainement produit, et cela, on peut le dire, par sa force propre, spontanée, intime, autant de poètes, littérateurs, hommes politiques, etc., que la peinture. C'est aussi que, bien que cet art ne puisse se manifester au dehors qu'à l'aide de moyens purement matériels, il exige toutefois un travail continu de la pensée et l'emploi constant des facultés d'observation, de comparaison et de jugement, d'analyse et de synthèse, qui rectifient l'action et étendent sans cesse la puissance de l'intelligence. C'est encore peut-être que, si ses œuvres ne peuvent se traduire et se faire sentir aux autres que par l'intermédiaire du sens de la vue, cet art est celui de tous qui, pour les produire ou pour les faire goûter, s'isole le plus complètement de l'intervention et des sensations plus ou moins physiques des autres sens; c'est qu'il est ainsi en réalité le plus intellectuel de tous les beaux-arts!

Bien que nous ne voulions pas nous arrêter à rappeler tout ce qui a été fait ici pour concilier les deux missions dévolues aux Écoles des beaux-arts, ce que nous avons fait dans un de nos discours pré-

cédents, nous en signalerons du moins un résultat important. C'est que, tout en préparant l'avenir des jeunes artistes que nous vous avons nommés, l'École a encore recruté nos ateliers locaux de peinture et de sculpture ornementales ainsi que diverses autres industries, de praticiens habiles, dont le nombre en moins de dix années a certainement dépassé 300; et c'est surtout leur action, qui se faisant sentir chaque jour davantage autour de nous, vient agrandir le champ trop restreint que les habitudes architecturales du commencement de ce siècle avaient légué pour la décoration des édifices à un art qui, grâce à eux, est maintenant en voie de recouvrer une prépondérance qu'il semblait désormais avoir perdue.

Et pourrions-nous omettre de dire que par une conséquence nécessaire, les élèves de l'École sont recherchés par tous les chefs les plus distingués des ateliers de la ville ; que ceux-ci attachent un si grand prix aux connaissances qu'ils acquièrent ici, que généralement ils leur accordent, et cela avec une générosité qui fait autant d'honneur à leur cœur qu'à l'intelligence élevée qu'ils ont des besoins de leurs industries, la jouissance gratuite des deux heures consacrées à la classe de dessin, les dispensant des travaux de la campagne et élevant même leur salaire en raison du degré d'instruction qu'ils puisent ici et qui toujours mesure, notez bien ceci, Messieurs, celui de leur *capacité et de leur bonne conduite comme ouvriers !*

De tels faits, Messieurs, dont on sent assez que nous sommes forcé de négliger les détails, parlent plus haut que nous ne le pourrions faire en faveur de

l'utilité pratique de l'École et de son influence sur le perfectionnement des industries locales, et appellent aussi bien plus éloquemment que nos paroles, une protection spéciale de cet enseignement qui sera toujours accueilli à l'égal d'un bienfait par cette partie aussi éclairée que nombreuse de nos concitoyens qui est vouée aux labeurs industriels.

Toutefois, Messieurs, avant de terminer, nous devons insister sur cette considération capitale, au point de vue de l'enseignement de l'art du dessin, c'est que la conciliation entre les deux tendances n'a été atteinte avec certitude dans cette École que depuis que l'on a donné dès le début *une préférence exclusive à l'étude de la tête et de l'académie d'après la bosse*. étude qui offre en effet dans le modèle à traduire au moyen du crayon, le plus de variété et de complication dans les lignes et les reliefs comme dans les accidents de perspective, si bien que, après avoir abordé de telles difficultés, résolu de tels problèmes, rendus d'ailleurs accessibles pour tous par la méthode analytique, base de cet enseignement, l'application de ce qui a été ainsi appris, et cela évidemment sans routine possible, quand elle vient à être faite à l'architecture et à l'ornement par celui qui veut devenir industriel, n'est plus pour lui qu'un travail aisé et aussi rapidement exécuté que facilement conçu.

Après tout ce que nous venons de vous dire, Messieurs, vous ne pouvez être surpris de ce que, en finissant, nous nous croyions obligés d'adresser d'une part des félicitations à l'Administration municipale pour la protection éclairée autant qu'efficace dont elle se plaît à entourer dans notre ville l'ensei-

gnement des beaux-arts et les musées qui seuls le peuvent compléter ;

Et d'autre part, des remerciements aux professeurs, MM. Dauban, directeur de l'École, et Bibard, professeur d'architecture et d'épure, qui consacrent avec une véritable abnégation à l'accomplissement parfois pénible et toujours exigeant des devoirs du professorat, un temps qui leur est précieux à plus d'un titre et qui reste perdu pour des travaux personnels plus sérieux, plus élevés, par lesquels seuls se fondent les réputations solides et durables dans toutes les carrières.

T.-C. Béraud.

LES CHERCHEURS D'OR.

Voyez l'enfant dormir dans sa couche tremblante,
Sa mère est au chevet qui le berce et qui chante
Les plus joyeux refrains : et son œil vigilant
Va de l'enfant au ciel et du ciel à l'enfant.
Et pendant que la mère ainsi travaille et prie,
L'enfant s'endort insoucieux;
Il se rappelle encore la céleste patrie,
Et pendant son sommeil, son âme monte aux cieux.
Que d'autres enivrés des plaisirs de la terre,
Voient sans cesse germer et croître leurs désirs:
Lui, confiant et pur, ne connaît que sa mère,
Aux souris maternels il borne ses plaisirs.
Attendez, rien ne trouble l'onde
De cette âme, lac pur encor,
Voici bientôt la voix du monde
Qui va lui dire : Cherche l'or!
Attendez, car le temps qui passe
Chargé de regrets superflus,
Ajoute une ride à la face;
Au cœur, une douleur de plus.

Vient enfin le moment où l'enfant devient homme ;
L'illusion s'efface, et la réalité
Lui dit : « Il faut courir, la vie est l'hippodrome,
» Et ton char est la volonté. »
Il marche, et devant lui va s'ouvrir la barrière.
Il est là, fier lutteur, tout prêt à s'élancer.. .
Mais il doute, et son œil mesure la carrière ;
Comment faire, dit-il, et par où commencer?
Une femme belle et parée
Surgit à ses yeux éblouis;
Sa robe étincelle, dorée
De diamants et de rubis.
« As-tu du cœur, dit-elle, et sens-tu dans ton âme
» Brûler secrètement une vivante flamme
» Prête à tout embraser?
» Vois tous tes compagnons dont le regard te brave.
» Veux-tu vaincre, et dès lors, libre de toute entrave,
» D'un pied puissant les écraser?
» L'or est là, sur ton front qui mettra la couronne ;
» Mais la terre envieuse en son sein l'a caché;
» Car la terre est jalouse et le peu qu'elle donne,
» Avec effort lui doit être arraché !
« — Pourquoi donc tant chercher la gloire et la puissance?
» Reprit une autre voix. — A quoi sert de souffrir?
» N'est-ce rien que de vivre, heureux d'insouciance,
» Et de couler ses jours dans un joyeux loisir?
» Le but est le repos, et c'est là qu'est la vie ,
» Et si l'on doit chercher et travailler longtemps,
» C'est pour faire la route et facile et fleurie ,
» Et pour mieux oublier les outrages du temps.
» Oui, cherche l'or, enfant, telle est la destinée
» Que tu ne peux jamais obtenir autrement,

» La molle oisiveté de langueur couronnée,
» Et l'indolence heureuse, au geste nonchalant. »
Elle dit : et bientôt une autre lui succède,
Au regard sombre et fier, qui vous cherche et vous fuit.
C'est la haine altière et la mort qui précède,
Brandit sa faulx sanglante, et le remord la suit.
« L'or, dit-elle, est la force, et toujours notre monde
» Aime celui qui fait tout trembler devant soi.
» Abats tout sur tes pas ; lorsque la foudre gronde,
» Qui pourra résister? la terreur te fait roi.
» Immole sans pitié les autres à ta rage,
» Ce n'est qu'alors, vois-tu, que tous tes ennemis
» Trembleront devant toi, comme devant l'orage,
» Dans les champs dévastés, les sillons blonds d'épis. »
—L'homme hésite. — A ses yeux une autre se présente,
Aux cheveux dénoués, aux caressants regards,
Laissant apercevoir sous sa robe traînante
Un pied voluptueux qui se cache avec art :
« Enfant, tu viens de naître, et la belle jeunesse
» Prête à ton front si pur un attrait séducteur,
» Toute femme te plaît, toute femme est ta sœur,
» Mais ton cœur va bientôt rêver une autre ivresse.
» Ces femmes que tu vois, fières de leur beauté,
» Humbles devant toi seul, mendieront tes caresses.
» La volupté partout sourira, les ivresses
» Découleront à flots de son filtre enchanté,
» La richesse et l'amour s'uniront pour te plaire.
» Quand la pauvreté parle, on ne résiste pas.
» Et ce grand corrupteur qu'on nomme la misère,
» Pour un peu d'or, enfant, les mettra dans tes bras.
» L'amour est un parfum qu'ici-bas tout respire,
» Et les oiseaux, et l'homme, et la terre, et la fleur,

» Du printemps éternel l'amour est le sourire,
» Et tes jours ne seront qu'un long jour de bonheur. »

L'homme alors fut séduit, et l'étrange cortége
Lui montrant un vaisseau sur l'océan lointain :
— « C'est là qu'il faut aller, le destin te protége ;
» Tu reviendras bientôt, ton sort est dans ta main.
» Vois, le zéphir s'élève et caresse la voile ;
» La richesse est là-bas, peux-tu tarder encor ?
» N'as-tu pas pour garants ta force et ton étoile ?
» Va chercher l'or, va chercher l'or ! ! »

. . . . . .

Il allait s'embarquer, une voix plus sévère
S'élève tout à coup et le fait tressaillir.
Qui donc, s'écria-t-il, vient encore m'assaillir ?
Il se détourne et voit un vieillard centenaire :
« Enfant, dit le vieillard, arrête et ne va pas
» Si loin risquer ton innocence,
» L'or ne nous suffit pas, trouveras-tu là-bas
» La paix du cœur et l'espérance ? »

C. Dumont.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

SÉANCE DU 3 MARS 1858.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

Après qu'il a été donné lecture du procès-verbal de la dernière séance et que les ouvrages adressés à la Société ont été présentés par l'Archiviste, le Secrétaire-général fait connaître les noms des membres élus par la section d'agriculture pour composer son bureau. Ce sont MM. Victor Châtel, président; Ouvrard de Beauvau, vice-président; Berger-Lointier, secrétaire, et Charles Drouard, vice-secrétaire.

Le bureau, au nom du comité d'administration, propose de décerner le titre de Président honoraire à M. Bourlon de Rouvre, préfet de Maine-et-Loire, proposition à laquelle la Société donne unanimement son adhésion.

M. Adolphe Audusson-Hiron, pépiniériste-horticulteur, est présenté et admis à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire fondateur.

M. Victor Châtel donne lecture d'une note relative à l'extension dont est susceptible l'enseignement élémentaire de l'agriculture et de l'horticulture domestique. Il apporte à l'appui de ses idées, des documents puisés à différentes sources, mais qui tendent tous à démontrer que les mesures qu'il signale et dont il a eu l'initiative dans le Calvados, ont été partout adoptées avec le même succès et notamment tout près de nous, dans le département de la Loire-Inférieure.

Cette proposition dont le Président fait ressortir la portée et les avantages pour préparer et assurer dans nos campagnes l'adoption des méthodes d'agriculture les plus rationnelles ainsi que la dissémination des meilleures espèces des plantes utiles, est renvoyée à l'examen du conseil d'administration qui avisera aux moyens d'application et aux démarches qui pourraient être faites ultérieurement pour arriver à en assurer le succès.

Lecture est donnée par le Secrétaire-général d'un mémoire de M. Alfred Riche, docteur ès-sciences, préparateur du cours de chimie au Collége de France et membre titulaire de la Société, sur un moyen prompt et facile de préparer *l'eau oxygénée* (bi-oxyde d'hydrogène.)

Bien que la découverte par Thénard de ce corps doué de propriétés spéciales et dont les curieuses réactions pouvaient offrir à la science de nouveaux horizons, remontât à plus de 40 années, la difficulté

extrême de sa préparation l'avait fait bientôt oublier, et il était resté à peu près aussi inutile pour la science que pour les arts. M. Riche retrace la longue série d'opérations délicates que le chimiste était condamné à accomplir et qui demandaient de 15 jours à trois semaines, pour parvenir à obtenir l'eau oxygénée, et à la suite desquelles parfois on n'arrivait qu'à voir s'évanouir subitement dans une dernière opération, tous les résultats si péniblement cherchés; tandis que, avec le nouveau procédé qui lui appartient et qui n'exige l'emploi que de deux substances qui se trouvent facilement dans le commerce, il produit l'eau oxygénée en quelques heures seulement et par des manipulations à la portée de tous les praticiens.

M. Riche signale parmi les propriétés de ce corps déjà constatées quant à son application aux arts, celles de faire disparaître les taches produites par les substances végétales et de révivifier le carbonate de plomb lorsqu'il est passé à l'état de sulfure par l'action de l'hydrogène sulfuré. Il cite un tableau de Raphaël, entièrement passé au noir, qui recouvra ainsi instantanément sa fraîcheur et ses couleurs primitives.

Ce mémoire, écrit avec la clarté particulière au vrai savant, parce qu'il n'y a pas de science vraie sans logique et qu'avec celle-ci la science peut presque toujours au besoin se dépouiller du luxe des formules pour se rendre plus accessible aux intelligences auxquelles elles ne sont pas familières, a été écouté avec le plus vif intérêt. Le Président n'a donc été que l'interprète du sentiment général en annonçant que des remercîments à l'auteur seraient consignés au présent

procès-verbal, et que son mémoire était renvoyé au comité de rédaction.

M. Provost jeune, membre titulaire, fait hommage d'un *tableau géologique* dans lequel il a dessiné et représenté par des coupes fictives tous les étages géologiques de l'Anjou dans leur ordre naturel de superposition, de même que leurs affleurements dans les diverses localités et tels qu'ils ont été produits par le redressement des couches lorsqu'elles furent soulevées par l'apparition des roches plutoniques. Il indique en conséquence les divers systèmes de soulèvements qui ont été reconnus dans l'ouest de la France et spécialement dans notre département.

Ce travail important, surtout au point de vue de la vulgarisation des notions de géologie locale, et qui peut d'ailleurs être facilement contrôlé à l'aide des faits constatés par Élie de Beaumont, Lechâtellier, Cacarié etc. sera soumis à l'examen de M. Ménière qui est invité à en rendre compte prochainement.

Un membre du bureau donne lecture d'une étude sur *Racine* et *M^me^ de Maintenon, Esther* et *Athalie*... adressée à la Société académique par M. Gidel, professeur de logique au lycée de Nantes, membre titulaire non résidant.

L'auteur s'est efforcé de porter la lumière sur une période de la vie du grand tragique jusqu'ici à peu près restée dans l'ombre, où le poète sembla s'être à jamais éteint pour ne laisser plus voir que l'homme dévot et le courtisan dévoué. Nature essentiellement douce, timide, impressionnable, Racine ne pouvait manquer de subir plus qu'aucun l'influence du milieu nouveau qui se faisait à la cour aux approches de

la vieillesse du maître, à ce moment où les revers inattendus, les déceptions amères, les tristesses et les douleurs de toutes sortes venaient assombrir de leurs épais nuages cette splendide royauté, qui, comme toutes choses, s'en allait elle aussi vers son déclin. Racine en était arrivé à ce point de défaillance qu'il s'imputait à crime tous ces chefs-d'œuvre, immortels enfants de l'esprit et du sentiment, dans lesquels il se reprochait d'avoir souvent rendu aimables ou au moins intéressants, les faiblesses, les vices, les passions de toutes sortes, lorsque, en les peignant, il n'avait guère voulu faire autre chose que de laisser percer au travers de leurs égarements, quelqu'un des reflets éphémères qui, même dans les dégradations les plus profondes de l'âme humaine, viennent par fois encore l'illuminer de clarté soudaine, comme pour attester une dernière fois son origine divine! Sa gloire passée lui devint même à ce point importune que pour échapper à tout ce qui eût pu lui en rappeler le souvenir, il ne songea à rien moins d'abord qu'à se faire chartreux; puis, abandonnant ce dessein, ce qu'il jugea de mieux à faire ce fut alors de choisir pour compagne de la prosaïque existence dans laquelle il prétendait expier ses anciens triomphes, une ménagère pieuse et attentive sans doute, mais bien aussi la plus simple et la plus ignorante des choses de l'esprit qu'il pût trouver. Il s'était d'ailleurs sevré complètement de toute lecture profane pour se mieux nourrir de celle de la Bible.

Or, ce fut après dix longues années de cette vie d'abstinence intellectuelle, de cette abdication obstinée d'une royauté de poète qui paraissait ainsi à ja-

mais consommée par le cours qu'avaient pris ses idées, se défiant de celui où s'était égaré selon lui son passé, que madame de Maintenon vint inopinément lui demander une tragédie pour ses nobles pensionnaires. Le chrétien rigide et timoré dut se défendre, soutenu qu'il était d'ailleurs dans sa résistance par son ami Boileau, mais heureusement pour la postérité, le courtisan a surtout dû faiblir et le poète se réveilla comme en sursaut, à l'éclat des pures clartés d'un ciel nouveau, plus calme, plus serein, plus magnifique encore que celui où avait plané jadis son génie. Le cygne se sentit revivre : il étendit ses ailes que le repos n'avait rendues que plus puissantes, et chantant lui aussi son hymne suprême, il s'élança d'un vol rapide et sûr, des beautés douces et pénétrantes d'Esther vers les sublimes hauteurs d'*Athalie*....

La renaissance de cette âme de poète après s'être épurée aux flammes d'une ardente piété, ne rappelle-t-elle pas ce mythe antique du phénix, ne traversant l'épreuve du feu que pour y puiser des forces nouvelles et une jeunesse éternelle !

Ce morceau, abondant en détails intéressants et en aperçus ingénieux, et qui doit se compléter par une étude spéciale d'*Athalie*, est renvoyé au comité de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1858.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

Lecture est faite des procès-verbaux de la séance générale et de celle du conseil d'administration du mois de mars : ils sont adoptés.

Le Conseil d'administration a cru devoir appeler l'attention de la Société sur plusieurs questions dont la plus importante est relative à la préférence que doit accorder le viticulteur dans les différents vignobles de l'Anjou aux cépages rouges ou blancs, soit sous le rapport du revenu, soit sous celui de la production de vins de qualité relativement supérieure.

L'archiviste dépose sur le bureau les publications reçues pendant le mois qui vient de s'écouler. Il signale spécialement un mémoire sur l'épilepsie et son traitement par le *valérianate d'atropine*, du docteur Michéa ; et deux poëmes historiques, dont l'un en 12 chants, intitulé : *les Bretons*, dont il est fait hommage par l'auteur, M. Duseigneur, de Brest.

La Société dit que ces publications prendront place dans sa bibliothèque, et accorde à MM. le docteur Michéa, de Paris, et Duseigneur, de Brest, le titre de correspondants.

Le Secrétaire-général lit une lettre de M. le comte Jaubert, qui remercie la Société de lui avoir décerné le titre de membre honoraire, à la suite de l'hommage qu'il lui avait fait de quelques-uns de ses travaux imprimés.

M. le Président de la section des sciences physiques

et naturelles, communique une lettre de son savant ami, le docteur Léveillé, de Paris, qui annonce l'envoi prochain d'un travail important sur les champignons d'une contrée du bassin méditerranéen encore peu étudiée sous ce rapport, et propose en conséquence de rattacher le célèbre mycologue à notre Société par le titre de correspondant.

Cette communication est suivie de celle d'une lettre du docteur Nylander, qui manifeste également son désir de prendre part aux travaux de la Société académique, et annonce qu'il va lui faire hommage d'un travail monographique inédit, sur une famille importante de la classe des lichens.

La Société décerne à ces deux savants botanistes le titre de membres correspondants.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le docteur Riche, de Paris, qui remercie la Société de l'accueil fait à son travail sur l'eau oxygénée et lui adresse un mémoire par lui publié sur l'action du courant électrique, sur les solutions aqueuses d'iode, etc., extrait des comptes-rendus de l'Institut. Il promet l'envoi prochain d'un autre mémoire plus important et inédit. M. Riche termine sa lettre en mettant entièrement à la disposition de la Société, pour toute espèce de travail qui demanderait le concours d'un chimiste, ses connaissances, le nombreux personnel qu'il dirige et le riche laboratoire dont il peut disposer à la Sorbonne.

Des remerciements sont votés à M. le docteur Riche.

M. Ménière lit une notice sur *l'antimoine sulfuré ferrifère*, dont un gîte nouveau vient d'être tout récemment découvert dans le banc de calcaire dévonien des fours à chaux, près d'Angers. C'est depuis trente

ans seulement que cette carrière a fourni de temps à autre quelques échantillons de ce métal, mais jusqu'ici toujours peu volumineux et sous forme amorphe. Cette fois il s'en est présenté une masse inégalement répartie dans le calcaire, évaluée à 80 kilog. environ. Plusieurs échantillons sont exposés sur le bureau, dont deux par les soins de M. le président Planchenault. Dans ceux-ci, l'antimoine formant des rubans longs de 40 à 50 centimètres, sur 1 à 2 centimètres de largeur et brillant du plus vif éclat métallique, a pour gangue un spath calcaire lamellaire d'une extrême blancheur. Ces magnifiques échantillons en forme de prisme ou de pyramide, n'ont pas moins de 50 cent. de long sur 25 de largeur à la base. Dans d'autres échantillons, l'antimoine, sans mélange de calcaire, affecte des formes madréporiques et est entièrement couvert, par épigénie, de substances plus ou moins pulvérulentes, blanchâtres, ou jaune-citron, ou brunâtres : ce sont ses oxides. L'une de ces combinaisons où le soufre est en excès, en a pris la trompeuse apparence ; une autre présente l'acide antimonieux ou kermès natif, sous divers états ou degrès de coloration.

Le travail de M. Ménière, très intéressant sous le triple rapport de la géologie, de la minéralogie et de la chimie, est renvoyé au comité de rédaction.

M. le docteur Dumont lit son mémoire sur les *bizarreries et les singularités de l'esprit humain au point de vue de la médecine légale.*

Il constate logiquement et pathologiquement les caractères propres à certains états, à certaines dispositions de l'esprit, où la raison, dans les opérations de la pensée, ne paraît pas sensiblement altérée, mais où

cependant il existe soit une sorte d'oblitération, soit un excès de prépondérance de certains ordres d'idées qui, sans être ni la folie, ni la monomanie dans le sens habituel de ces expressions, poussent néanmoins ceux qui subissent cette prédisposition anormale, à des actes que dans certains moments leur raison même repousse et qu'on ne peut considérer comme émanant entièrement du libre arbitre. Les auteurs de tels actes doivent-ils en être responsables moralement ou socialement au même degré que de tels autres qui sont évidemment les résultats d'une volonté qui agit dans une tout autre indépendance intellectuelle? Tel est le problème redoutable dont M. le docteur Dumont cherche à rassembler les termes pour en préparer la solution.

Familiarisé dès longtemps avec les questions ardues de la haute philosophie, observateur perspicace et vigilant, physiologiste instruit, médecin habile et d'une grande expérience, M. le docteur Dumont, qui depuis longues années a le triste avantage de voir passer sous ses yeux l'interminable défilé de cette portion déchue de la population qui se succède incessamment dans les prisons, et qui peut en outre confronter aux observations de cette clinique spéciale celles que lui fournissent abondamment les autres classes sociales, a recueilli ainsi une foule de faits curieux, dont les plus propres à contribuer à l'élucidation des questions psychologiques ont trouvé place dans ce mémoire.

Bien que sa lecture ait duré près d'une heure, elle n'en a pas moins été écoutée avec une attention soutenue par les nombreux auditeurs qui assistaient à cette séance; aussi lorsque le président a mis l'impression aux

voix, a-t-il cru devoir faire observer que s'il remplissait cette formalité en présence d'un assentiment général si manifeste, c'était uniquement pour satisfaire aux exigences du règlement.

Les lectures pour lesquelles MM. Dulos et Thouvenel figuraient à l'ordre du jour, sont, à raison de l'heure avancée, reportées à la prochaine séance.

Le Secrétaire-général. T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 5 MAI 1858.

Présidence de M. Planchenault.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Planchenault; lecture est donnée du procès-verbal de la séance générale d'avril qui est adopté sans réclamation.

Les ouvrages adressés à la Société sont présentés par l'archiviste.

Le Président appelle ensuite l'attention de la Société sur l'utilité d'une exposition pisciculturale dans le but de populariser en Anjou les nouveaux procédés de pisciculture, surtout en ce qui regarde la fécondation artificielle, l'incubation et l'éclosion des œufs. D'après les intentions manifestées par le conseil d'administration, M. Planchenault, dans un récent voyage à Paris, s'est assuré du concours de M. Millet, inspecteur des eaux et forêts, faisant à la fois de la pisciculture théorique et pratique; M. Millet doit arriver incessamment à Angers et la Société sera informée des résultats

de son voyage. M. Planchenault pense qu'il y a lieu d'ouvrir dès ce moment un premier crédit pour l'exposition pisciculturale et propose 100 fr., sauf à ajouter à une prochaine séance une deuxième somme de 50 f. L'ordre du jour n'ayant annoncé le vote d'aucune somme pour cet objet, on est contraint par les dispositions du règlement, de ne pas dépasser dans une demande non portée à l'ordre du jour, ce chiffre de 100 fr.

L'assemblée est consultée et vote cette somme.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée nomme une commission pour organiser l'exposition pisciculturale. MM. Planchenault, Béraud et Velter, ingénieur des eaux de la ville, sont désignés pour en faire partie.

Plusieurs membres demandent alors la parole et proposent de voter des remerciements au bureau pour l'initiative qu'il a prise dans la question de la pisciculture. L'assemblée s'associe chaleureusement à cette manifestation.

L'assemblée reçoit ensuite comme membres titulaires MM. Guibout, professeur d'histoire au lycée et à l'école supérieure, agrégé de l'Université, ancien élève de l'école normale; 2° Eugène Bellin, professeur de belles-lettres aux mêmes lycée et école; 3° Lemesle, imprimeur à Angers; 4° et M. Pasdoit, ingénieur à Saumur, lesquels ont été provisoirement admis et sont présentés par le conseil d'administration.

M. le Secrétaire présente à la Société le travail du docteur Nylander, sur une tribu de la classe des lichens, les *pyrénocarpées*. Ce travail écrit en latin et entièrement technique n'est susceptible ni de lecture, ni d'analyse, et il suffit à la Société du nom de l'auteur

de l'absence d'aucun autre travail spécial et monographique sur cette tribu importante, du jugement favorable qu'en a porté le savant botaniste qui préside la section d'histoire naturelle de la Société, pour que celle-ci s'empresse d'ordonner le renvoi au comité de rédaction et d'impression.

M. Béraud lit un mémoire ayant pour titre : « Nou-» velles considérations sur le système des réserves de » la boulangerie, la nécessité de leur extension et » leur applicabilité comme moyens de compenser les » effets matériels de l'inégalité de la production des » céréales et les écarts extrêmes des prix qui en sont » la conséquence. »

Ce mémoire étant également renvoyé devant le comité d'impression, l'on croit devoir se dispenser d'en rendre compte dans ce procès-verbal.

M. Ménière lit ensuite un rapport sur le tableau géognostique de l'Anjou, de M. Prévost. Ce rapport très-détaillé et qui résume l'état actuel des connaissances sur la géologie du département, peut être considéré comme le complément de la carte de M. Prévost. La Société en vote le renvoi au comité de rédaction, lequel devra aviser aux moyens de pouvoir faire entrer également le tableau géognostique dans le recueil des mémoires.

L'heure avancée oblige de reporter à une prochaine séance les autres lectures qui étaient indiquées dans l'ordre du jour.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 2 JUIN 1858.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

M. le directeur Planchenault occupe le fauteuil.

Lecture est donnée par le Secrétaire-général du procès-verbal de la séance de mai qui est adopté.

L'archiviste dépose sur le bureau les publications adressées à la Société et en annonce les titres.

Le bureau présente au titre de correspondants MM. Gassies, de Bordeaux, Henri Lecoq et Ducros de Saint-Germain, de Clermont-Ferrand, tous trois naturalistes, auteurs de divers ouvrages et membres d'autres sociétés savantes.

Le Président, après avoir consulté l'assemblée par la voix du scrutin, proclame ces trois messieurs membres correspondants de la Société et dit qu'il leur sera délivré un diplôme,

M. le président Planchenault donne des explications détaillées sur l'exposition pisciculturale qui se prépare par les soins des membres délégués par la Société à sa dernière séance. Il rend compte des résultats du voyage qu'a fait au cours de ce mois, dans notre ville, M. Millet, inspecteur des eaux et forêts, afin de donner à notre Société les instructions nécessaires pour que cette exposition remplît convenablement le but pour lequel elle était entreprise, celui de rendre intelligibles pour tous et de populariser le plus possible les méthodes piscicultural es qui forment maintenant l'ensemble d'une science nouvelle.

M. le Président fait observer que la Société, à raison

de l'omission qui avait été faite d'insérer une demande de crédit dans l'ordre du jour n'avait pu à la dernière séance voter pour subvenir aux frais indispensables de cette exhibition qu'une somme de 100 fr. qui n'était considérée que comme un à-compte sur celle de 150 fr. à laquelle on évaluait les dépenses. Il demande donc aujourd'hui que la Société, qui se trouve régulièrement convoquée pour s'occuper de ce crédit, le régularise et le porte à ladite somme de 150 fr. dans laquelle se confondront les 100 fr. précédemment votés.

La Société, après délibération, vote ladite somme de 150 fr. pour être employée aux dépenses de l'exposition pisciculturale.

Le Secrétaire-général lit un exposé sur la *Pisciculture*, destiné à servir en quelque sorte d'introduction au recueil de notices que M. Millet a rédigées pour la Société académique, afin d'expliquer les procédés de pisciculture et l'usage des instruments et ustensiles dont la Société a fait l'acquisition, et dont elle va faire une exhibition à l'exposition quinquennale qui s'ouvre ce mois-ci dans notre ville. L'assemblée donne son approbation à ce travail qui sera imprimé en tête du recueil de ces notices.

M. Bouché, membre titulaire et professeur de mathématiques au Lycée et à l'École supérieure, lit un mémoire dans lequel il développe une théorie nouvelle des parallèles. Il accompagne cette lecture de démonstrations.

M. Dulos, professeur de mécanique à l'École des arts et à l'École supérieure, prend la parole pour féliciter son confrère à raison de la voie entièrement

nouvelle où il vient de faire entrer cette partie de la géométrie. Elle ne peut selon lui qu'exercer la plus heureuse influence sur l'enseignement surtout lorsque celui-ci est contraint de procéder vis-à-vis d'élèves qui ne sont pas encore initiés au calcul intégral et différentiel. Il appuie donc vivement le renvoi de ce travail important au comité de rédaction.

Ce renvoi est voté.

Un événement de famille empêchant M. Guittet d'assister à la séance, la lecture de son mémoire porté à l'ordre du jour, est renvoyée à la prochaine séance.

M. Victor Châtel prend alors la parole pour signaler l'utilité qu'il y aurait à ouvrir dans le département au moyen d'un questionnaire adressé aux maires, curés, instituteurs, médecins, vétérinaires, etc., des communes rurales, une sorte d'enquête permanente afin de recueillir toutes les observations auquelles pourraient donner lieu les cas de rage qui viendraient à se développer chez l'homme ou les animaux.

L'assemblée accueille cette idée et nomme une commission pour arrêter définitivement la rédaction d'un questionnaire dont M. Victor Châtel présente le projet. Cette Commission est composée de M. le docteur Daviers et M. Guittet, artiste-vétérinaire de l'école d'Alfort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 14 JUILLET.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Archiviste présente les publications de diverses natures qui ont été adressées à la Société depuis la dernière réunion. On remarque particulièrement dans le nombre trois volumes de la Société Hâvraise.

M. Guittet fait parvenir à la Société l'expression de ses regrets de ne pouvoir cette fois encore se présenter devant elle pour lire son mémoire sur la morve du cheval et sur sa transmission à l'homme, dans lequel il indique un mode de traitement tenté sur lui-même avec succès pour combattre une maladie que tous les auteurs s'étaient généralement accordés à considérer comme mortelle par suite de son inoculation. Il adresse à la Société dans l'intention d'épargner à un de ses collègues la fatigue d'une longue lecture, une rapide analyse de son mémoire dont il est immédiatement donné lecture par le Secrétaire-général.

M. le docteur Dumont prend alors la parole pour faire observer combien le travail de M. Guittet lui paraît renfermer d'observations importantes au point de vue médical et physiologique, d'autant que au lieu d'être seulement des répétitions de faits déjà consignés dans les livres, elles ont généralement le mérite d'avoir été recueillies directement dans la pratique de l'auteur. Il insiste donc pour que dans un intérêt humanitaire et scientifique ce travail soit soumis à une

commission qui apporte une attention toute spéciale à son examen.

Le bureau adoptant cet avis renvoie à cet effet le mémoire de M. Guittet devant une commission qui en rendra compte à la prochaine séance. Elle est composée de MM. les docteurs Dumont, Laroche père et Mirault.

Le Secrétaire-général présente une liste de lépidoptères nocturnes observés aux environs et dans l'enceinte même de la ville par M. Menière (Alfred). Toutes ces espèces, sauf *Aglia Tau*, qui avait été signalé dans les bois de pins de l'arrondissement de Baugé, ont été pour la première fois observées dans le département; leur bonne détermination n'est d'ailleurs susceptible d'aucun doute, puisqu'elle a été vérifiée par le savant lepidoptérologiste, docteur Boisduval.

Le bureau remercie M. Alfred Menière de cette communication, et la Société ordonne le renvoi de sa notice au comité de rédaction. Il engage ce jeune entomologiste à continuer avec la même ardeur des études qui s'annoncent sous de si heureux auspices, et après avoir consulté l'assemblée, lui donne le titre de membre adjoint de la section des sciences physiques et naturelles.

Le Secrétaire-général lit ensuite une notice descriptive sur le quartz aciculaire radié blanc laiteux d'Anjou. Un énorme bloc de cette belle et rare variété pour laquelle les traités de minéralogie n'indiquent pas d'autre localité certaine que l'Anjou, vient sur la demande du bureau de la Société d'être donné à notre musée d'histoire naturelle par les héritiers de

M. Gautier. Ce bloc, qui provient des environs de Martigné-Briant, présente une masse d'un mètre de longueur sur 90 centimètres d'épaisseur et de hauteur, entièrement formée de globules de quartz radié, lesquels à raison de leur section transversale offrent sans discontinuité un ensemble de rosettes de cristaux bacillaires dont le diamètre atteint en moyenne 12 centimètres. Cette variété ne peut aucunement être confondue avec le quartz radié de petite dimension et à cristaux jaunâtres et opaques de Saint-Clément, près d'Angers.

Le Secrétaire-général fait précéder ces observations de considérations générales sur l'état des études et des collections minéralogiques à Angers, au moment où la Société académique s'est fondée ; c'est à l'impulsion qu'elles en ont reçue que sont dus d'intéressants travaux qui ont trouvé place dans le recueil de ses mémoires. Il rappelle que ce fut surtout dans le but d'attirer l'attention sur cette science si importante, que la Société voulut présenter, lors de l'exposition quinquennale, l'histoire à peu près complète de nos calcaires de toutes les formations employés soit comme pierre à bâtir, soit comme pierre à chaux, collection qui, par les efforts réunis de MM. Orlowski et Ménière, put s'élever en moins d'un mois à 150 échantillons environ. Cette collection unique, la première de son espèce qui existât dans nos contrées, va prendre place dans la salle de nos séances.

Le bureau a en outre pensé qu'elle devait former le noyau d'une collection minéralogique départementale, et ce projet se pourra bientôt réaliser, grâce à de nombreux échantillons déjà réunis et pré-

parés par les soins des deux membres que l'on vient de nommer.

Le rapport de M. Béraud est renvoyé à la commission de rédaction.

L'ordre du jour appelait encore la lecture d'un travail de M. Gidel sur la poésie française au XIX^e^ siècle, mais l'heure avancée oblige de la renvoyer à la prochaine réunion.

En conséquence, le Président annonce que la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS

dont les noms doivent être ajoutés à la première liste publiée en décembre 1857.

Messieurs,

Appert fils, peintre d'histoire.
Audusson-Hiron (Adolphe), horticulteur-pépiniériste.

Batereau, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Bellin, professeur de belles-lettres au Lycée et à l'École supérieure.
Blouin (Antonio), banquier.
Bougler, conseiller à la Cour impériale.
Boutros, propriétaire.

Carriol père, manufacturier.
Carriol fils, manufacturier.
Chatel (Victor), propriétaire-agriculteur.
Chénuau, juge au Tribunal de première instance d'Angers.
Clément, directeur de l'Enregistrement et des Domaines.
Cordeau père, propriétaire.
Cordeau fils, propriétaire.

Messieurs,

Drouard, négociant.
Dulavouer, docteur-médecin.
Dumont fils, avocat, docteur en droit.

Fleury, horloger-mécanicien.

Gazeau, docteur-médecin.
Girard, conducteur des ponts-et-chaussées.
Guérin père, notaire.
Guérin fils, avocat.
Guibout, professeur d'histoire au Lycée et à l'École supérieure.
Guittet, vétérinaire de l'école d'Alfort.

Hanry, négociant.
Hardouin, architecte.

Laboulais, ingénieur-mécanicien.
Laroche père ✲, docteur-médecin.
Laroche, négociant.
Lemesle, imprimeur.
Loriol, avocat.

Martin O. ✲, chef d'escadron d'artillerie en retraite.
Ménière, pharmacien.
Monoury, conducteur des ponts-et-chaussées.

Oriolle père, négociant, membre du conseil municipal d'Angers.

Pasdoit, ingénieur.
Piquelin, avocat.

Quris, avocat.

Toutain, propriétaire.

Velter, ingénieur des eaux de la ville.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

Messieurs,

VALLETON C. ✲, 1er président de la Cour impériale.
BOURLON DE ROUVRE O. ✲, préfet de Maine et Loire.
ANGEBAULT ✲, évêque d'Angers.
MOURIER C. ✲, recteur de l'Académie de Rennes.
DUBOYS O. ✲, maire d'Angers, député.

MEMBRES HONORAIRES.

JAUBERT (le comte), à Paris.
LEVEILLÉ, docteur-médecin, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

REVELIÈRE, à Saumur, botaniste.
NYLANDER, à Paris, docteur en médecine, botaniste et entomologiste.
PALLUT, professeur de langues anciennes au lycée de Versailles.
LANDAIS, chimiste, à Paris.
GUÉPIN, docteur-médecin et chimiste, à Nantes.
SAYOT, docteur-médecin de la marine, à Cayenne.
GILLES, chimiste, à Paris.
MICHÉA, docteur en médecine, à Paris.
DUSEIGNEUR, à Brest, littérateur.
GASSIES, à Bordeaux, conchyliologiste.
LECOQ (Henri), professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand.

Messieurs,

Ducros de Saint-Germain, naturaliste, à Clermont-Ferrand.

Rolland, professeur à l'école des arts de Châlons.

Blanc, ministre du temple évangélique, à Marseille.

Ledantec, directeur de l'école supérieure du Palais, à Belle-Ile.

Montlezin (Léon), ingénieur civil au ministère de la guerre.

Chantoiseau, employé des domaines, à Bourgueil.

Arthus, maire-adjoint du 10e arrondissement, à Paris.

Renou (Alfred), professeur, à Paris.

Mussilla, médecin, à Paris.

Gopard, médecin à Paris.

Borie, chef de division au ministère de l'instruction publique.

Legerf, fondeur en caractères, à Paris.

TABLE DU 3e VOLUME.

Pages.

Notice sur l'Exposition pisciculturale, par M. PLANCHENAULT 1

Considérations théoriques et pratiques sur la pisciculture, par M. BÉRAUD..... 4

Pisciculture : Notices par M. MILLET..... 16

Catalogue des objets exposés par la Société..... 33

Nouvelles considérations sur les réserves de la boulangerie, par M. BÉRAUD..... 35

Note relative à Charron, à sa conduite et ses écrits au temps de la Ligue, par M. POIRSON, précédée d'un exposé, par M. MOURIN..... 53

Des bizarreries, singularités et manies de l'esprit humain, par M. le docteur DUMONT..... 66

Etudes sur la poésie française au XIVe siècle, par M. GIDEL. 101

Discours prononcé à la distribution des prix de l'Ecole municipale des beaux-arts d'Angers, août 1858, par M. BÉRAUD..... 120

Les Chercheurs d'or, poésie, par M. DUMONT fils..... 132

Pages.

Procès-verbaux rédigés par le secrétaire-général :

Séance du 3 mars 1858 136
— du 7 avril 142
— du 5 mai 146
— du 2 juin 149
— du 14 juillet 152

Angers, Imp. Cosnier et Lachèse.